

PROCES VERBAL
CONSEIL DE LA
MÉTROPOLE
mardi 03 octobre 2017 à 09h00
 Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse

L'an deux mille dix-sept le mardi trois octobre à neuf heures sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil de la Métropole s'est réuni à Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse.

Participants

Afférents au Conseil :	134
Présents :	115
Procurations :	17
Date de convocation :	27 septembre 2017

Présents

Aucamville	M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL, M. Francis SANCHEZ
Balma	Mme Sophie LAMANT, M. Laurent MERIC, M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beauzelle	M. Patrice RODRIGUES
Blagnac	M. Joseph CARLES, Mme Monique COMBES, M. Bernard KELLER, M. Bernard LOUMAGNE, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. François LEPINEUX
Castelginest	Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Michel ALVINERIE, M. Patrick JIMENA, M. Damien LABORDE, M. Guy LAURENT, Mme Elisabeth MAALEM, Mme Josiane MOURGUE, M. Arnaud SIMION, Mme Karine TRAVAL-MICHELET
Cornebarrieu	Mme Dominique BOISSON, M. Daniel DEL COL
Cugnaux	M. Michel AUJOLAT, Mme Pascale LABORDE
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Flourens	Mme Claudette FAGET
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gagnac	M. Michel SIMON
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	M. Michel ROUGE
Lespinasse	M. Bernard SANCE
L'Union	Mme Nadine MAURIN, M. Marc PERE, Mme Nathalie SIMON-LABRIC
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Montrabé	M. Jacques SEBI
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE
Saint-Jean	M. Michel FRANCES, Mme Marie-Dominique VEZIAN
Saint-Jory	M. Thierry FOURCASSIER
Saint-Orens	M. Marc DEL BORRELLO, Mme Dominique FAURE
Seilh	M. Guy LOZANO
Toulouse	M. Christophe ALVES, Mme Laurence ARRIBAGE, M. Olivier ARSAC, M. Jean-Marc BARES-CRESCENCE, Mme Sophia BELKACEM GONZALEZ DE CANALES, M. Franck BIASOTTO, Mme Catherine BLANC, M. Jean-Jacques BOLZAN, Mme Charlotte BOUDARD PIERRON, M. Maxime BOYER, M. Frédéric BRASILES, M. François BRIANCON, M. Sacha BRIAND, M. Joël CARREIRAS, Mme Marie-Pierre CHAUMETTE, M. François CHOLLET, M. Pierre COHEN, Mme Hélène COSTES-DANDURAND, Mme Martine CROQUETTE, M. Romain CUJIVES, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Marie DEQUE, Mme Monique DURRIEU, Mme Christine ESCOULAN, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, M. Régis GODEC, M. Francis GRASS, M. Samir HAJJE, Mme

	Isabelle HARDY, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAZE, Mme Florie LACROIX, M. Djillali LAHIANI, Mme Annette LAIGNEAU, Mme Marthe MARTI, M. Antoine MAURICE, Mme Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Evelyne NGBANDA OTTO, M. Romuald PAGNUCCO, Mme Cécile RAMOS, M. Jean-Louis REULAND, Mme Françoise RONCATO, M. Daniel ROUGE, Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE, M. Bertrand SERP, Mme Martine SUSSET, Mme Claude TOUCHEFEU, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Gisèle VERNIOL, Mme Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER, M. Aviv ZONABEND
Tournefeuille	Mme Mireille ABBAL, M. Patrick BEISSEL, Mme Danielle BUYS, M. Daniel FOURMY, M. Jacques TOMASI
Villeneuve-Tolosane	Mme Martine BERGES, M. Dominique COQUART

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
Mme Brigitte CALVET	Dominique COQUART
M. Maurice GRENIER	Robert MEDINA
M. Philippe PLANTADE	Romuald PAGNUCCO
M. Philippe GUERIN	Monique COMBES
Mme Aline FOLTRAN	Michel ROUGE
Mme Anne BORRIELLO	Djillali LAHIANI
M. Bruno COSTES	Michel AUJOULAT
Mme Michèle BLEUSE	Antoine MAURICE
Mme Vincentella DE COMARMOND	Pierre COHEN
Mme Marie-Jeanne FOUQUE	Pierre TRAUTMANN
M. Jean-Luc LAGLEIZE	Marthe MARTI
M. Jean-Michel LATTES	Francis GRASS
M. Laurent LESGOURGUES	Julie ESCUDIER
Mme Brigitte MICOULEAU	Aviv ZONABEND
Mme Dorothee NAON	Charlotte BOUDARD PIERRON
Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD	Jacqueline WINNEPENNINCKX-KIESER
M. Claude RAYNAL	Karine TRAVAL-MICHELET

Conseillers excusés

Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO;
Fenouillet	M. Gilles BROQUERE;

Rappel de l'ordre du jour

- 1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 29 JUIIN 2017
- 2 COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU 15 JUIIN 2017
- 3 COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT
- 4 RESSOURCES HUMAINES
 - 4.1 Théâtre et Orchestre du Capitole: modalités d'indemnisation des frais de déplacement des musiciens pour la tournée en Argentine, Uruguay et Brésil du 20 octobre au 2 novembre 2017 et rectificatif du pays d'escale lors de la Tournée en Asie du 20 avril au 04 mai 2017 - DEL-17-0913
 - 4.2 Prise en compte de l'évolution de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique dans la fixation des indemnités des conseillers métropolitains - DEL-17-0843
- 5 ADMINISTRATION
 - 5.1 Election d'un membre du Bureau - DEL-17-0856
 - 5.2 Election d'un représentant au SMEAT - DEL-17-0858
 - 5.3 Election d'un représentant au SDEHG - DEL-17-0853
 - 5.4 Composition des commissions (6) - DEL-17-0857
 - 5.5 Désignation d'un représentant à l'EPFL (suppléant) - DEL-17-0859
 - 5.6 Désignation de représentants de Toulouse Métropole au sein de sociétés, établissements publics, associations et organismes divers (19) - DEL-17-0844
 - 5.7 Soutien de Toulouse Métropole aux sinistrés de l'ouragan Irma - DEL-17-1000
 - 5.8 Institution d'un "Groupe" et approbation du projet de charte de gouvernance entre Toulouse Métropole et ses partenaires opérateurs - DEL-17-0951
 - 5.9 Loi de modernisation de l'action publique territoriale et de l'affirmation des Métropoles (MAPTAM) - Maison située 34, chemin de Niboul, Commune de Toulouse - Pôle Territorial Nord : transfert des équipements nécessaires à l'exercice des compétences - DEL-17-0798
 - 5.10 Approbation de la dissolution anticipée de la Société d'économie mixte d'exploitation des spectacles de Toulouse (SEMEST) et de l'acquisition de la part sociale de la SEMEST détenue par l'Office de Tourisme de Toulouse - DEL-17-0824

- 5.11 Approbation de la dissolution anticipée de la Société d'Economie Mixte du Marché d'Intérêt National de Toulouse métropole (MINTM) - *DEL-17-0941*

6 FINANCES

- 6.1 Dotation Solidarité Communautaire 2017 - *DEL-17-0887*
 6.2 Décision modificative n° 3 - Budget Principal - Exercice 2017 - *DEL-17-0879*
 6.3 Décision modificative n° 3 - Budget Assainissement - Exercice 2017 - *DEL-17-0880*
 6.4 Décision modificative n° 3 - Budget Eau Potable - Exercice 2017 - *DEL-17-0881*
 6.5 Décision modificative n° 2 - Budget Orchestre et Théâtre - Exercice 2017 - *DEL-17-0882*
 6.6 Décision modificative n° 2 - Budget IMT - Exercice 2017 - *DEL-17-0884*
 6.7 Décision modificative n° 2 - Budget Activités Immobilières - Exercice 2017 - *DEL-17-0883*
 6.8 Décision modificative n°2 - Budget Lasbordes - Exercice 2017 - *DEL-17-0943*
 6.9 Révision des autorisations de programme/Crédits de paiement (3) - Exercice 2017 - *DEL-17-0885*
 6.10 Révision des autorisations d'engagement/Crédits de paiement (1) - Exercice 2017 - *DEL-17-0886*

7 PROSPECTIVE, CONTRACTUALISATION ET PROGRAMMATIONS MÉTROPOLITAINES

- 7.1 CPER 2015-2020 - Programme d'investissement des Instituts de Langlade-Oncopole (PIIL) : adoption d'une convention financière avec l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (Inserm) - *DEL-17-0945*
 7.2 Opération d'extension des locaux de l'UT1 : adoption d'une convention financière avec l'Université de Toulouse Capitole - *DEL-17-0946*

8 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

- 8.1 Commerce - Dispositif de dérogation au repos dominical dans le commerce de détail prévu par l'article L3132-26 du Code du Travail : position de Toulouse Métropole - *DEL-17-0509*
 8.2 Europe : adhésion à l'Association des Cimetières Significatifs en Europe (ASCE) et paiement de la cotisation - *DEL-17-0863*
 8.3 Europe - Colloque "Mémoire, Émigration, Immigration, Intégration"-06, 07 et 08 octobre 2017 : attribution d'une subvention au comité de jumelage de Saint-Alban - *DEL-17-0915*
 8.4 Innovation - Convention cadre conclue avec l'Incubateur Régional : adoption de l'avenant n°15 et attribution d'une subvention - *DEL-17-0867*
 8.5 Autonomie - Déploiement du dispositif Fragilité (D2PA) : appel à candidature - *DEL-17-0904*
 8.6 Manifestations - "Toulouse Onco Week 2018" : attribution d'une subvention à l'Institut Universitaire du Cancer de Toulouse (IUCT) - *DEL-17-0850*
 8.7 Manifestations - "Octobre Rose" 2017 : attribution d'une subvention à l'Association DOC 31 - *DEL-17-0868*
 8.8 Manifestations - "Embedded Real Time and Systems 2018" : attribution d'une subvention à la Société de l'Electricité et de l'Electronique - *DEL-17-0869*
 8.9 Manifestations - Congrès annuel de l'Association Générale des Producteurs de Maïs : attribution d'une subvention - *DEL-17-0917*
 8.10 Manifestations - "Aquiflor 2017" : attribution d'une subvention à l'association Aquiflor - *DEL-17-0948*
 8.11 Emploi - "Forums Emploi" 2017: soutiens de Toulouse Métropole à Colomiers, Fenouillet et Saint-Orens-de-Gameville - *DEL-17-0870*
 8.12 Emploi - Club d'entreprises Face Grand Toulouse : attribution d'une subvention (programme d'actions 2017) - *DEL-17-0871*
 8.13 Emploi - Union Sociale pour l'Habitat : attribution d'une subvention (programme d'actions 2017) - *DEL-17-0872*
 8.14 Economie sociale et solidaire - "4ème édition de la coupe de France de l'entrepreneuriat social étudiant" : adoption d'une convention de partenariat avec l'association "Make Sens" - *DEL-17-0860*
 8.15 Economie Sociale et Solidaire - Organisation du "village solidaire de l'Université Jean Jaurès" : adoption d'une convention partenariale avec l'Université, la Région Occitanie et la Fondation Vinci - *DEL-17-0854*
 8.16 Toulouse Aerospace - Approbation de la participation financière de Toulouse Métropole à la charge foncière de la Maison de la formation "Jacqueline Auriol" (annule et remplace la délibération DEL 15-314 du 25 juin 2015) - *DEL-17-0949*
 8.17 Demande de renouvellement du classement de la Ville de Toulouse en station de tourisme - *DEL-17-0940*

9 URBANISME ET PROJETS URBAINS

- 9.1 Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de Toulouse Métropole : Arrêt du bilan de la concertation avant l'arrêt du projet - *DEL-17-0728*
 9.2 Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de Toulouse Métropole : Arrêt du projet - *DEL-17-0729*
 9.3 Élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de Toulouse Métropole : Arrêt du bilan de la concertation - *DEL-17-0812*
 9.4 Élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de Toulouse Métropole : Arrêt du projet - *DEL-17-0813*
 9.5 Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune de Saint-Alban : adoption de la Déclaration de Projet concernant l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU0 de Tucol emportant approbation de la Mise en Compatibilité - *DEL-17-0714*
 9.6 1ère Modification Simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, commune de Toulouse : Décision de lancement - *DEL-17-0806*
 9.7 Approbation de la 3ème Modification Simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, commune de Villeneuve-Tolosane - *DEL-17-0715*
 9.8 ZAC de Piquepeyre (commune de Fenouillet) : Avis de Toulouse Métropole sur la Mise en Compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Toulouse Métropole, Commune de Fenouillet, avant approbation par la Préfecture de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) emportant mise en compatibilité du PLU - *DEL-17-0956*
 9.9 Nouveau Parc des Expositions et Centre des Conventions de Toulouse Métropole - Mesures compensatoires à Pibrac : adoption d'une convention avec le GAEC de Perramond - *DEL-17-0549*
 9.10 Communes d'Aussonne et de Seilh - Prolongement de la RD 902 : Instauration d'un périmètre d'études au titre de l'article L 424-1 du Code de l'Urbanisme - *DEL-17-0719*
 9.11 Boulevard Urbain du Canal de Saint-Martory - Cugnaux : Instauration d'un périmètre d'études au titre de l'article L 424-1 du Code de l'Urbanisme - *DEL-17-0730*
 9.12 Toulouse Aerospace express (TAE) : instauration de périmètres d'études au titre de l'article L424-1 du code de l'Urbanisme sur les communes de Toulouse, Blagnac et Colomiers - *DEL-17-0918*

10 AMÉNAGEMENT ET POLITIQUE FONCIÈRE

- 10.1 Toulouse Euro SudOuest - Opération d'Aménagement : approbation du traité de concession d'aménagement et désignation de la SPLA Europolia en qualité de concessionnaire - *DEL-17-0525*
- 10.2 Opération d'aménagement relative à la réalisation du Pôle économique du Parc des Expositions et centre de conventions : Désignation du concessionnaire et adoption du Traité de concession - *DEL-17-0819*
- 10.3 Création d'une voie verte du Canal Saint-Martory (Communes de Cugnaux, Tournefeuille et Villeneuve Tolosane) : approbation des dossiers soumis à enquêtes - *DEL-17-0780*
- 10.4 Commune d'Aucamville - Secteur Ouest et Secteur Fronton-Bourdettes : instauration de deux périmètres de taxe d'aménagement majorée (TAM) - *DEL-17-0810*
- 10.5 Commune de Saint-Alban - Secteur Tucol : instauration d'un périmètre de taxe d'aménagement majorée (TAM) - *DEL-17-0877*
- 10.6 Commune de Toulouse - Secteur Albi-Rostand : instauration d'un périmètre de taxe d'aménagement majorée (TAM) - *DEL-17-0747*
- 10.7 Commune de Toulouse - Secteur Brouardel-Sébastienopol : instauration d'un périmètre de taxe d'aménagement majorée (TAM) - *DEL-17-0746*
- 10.8 Commune de Lespinasse - RD63 - 11, Route de la Plage - Convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) conclue avec la société Novilis Promotion : approbation de l'avenant n°1 - *DEL-17-0790*
- 10.9 Commune de Quint-Fonsegrives - Secteur La Ginestière Est - Convention de Projet urbain partenarial (PUP) conclue avec la société Promologis : adoption d'une convention de reversement avec la commune - *DEL-17-0748*
- 10.10 Commune de Saint-Alban - Extension de la rue d'Albarède - Tranche 1 - Convention de Projet urbain partenarial (PUP) conclue avec la société LP Promotion : adoption de l'avenant n°1 - *DEL-17-0799*
- 10.11 Commune de Toulouse - Secteur Eisenhower Saint-Simon : approbation d'une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) avec la société Vinci Immobilier - *DEL-17-0811*
- 10.12 Opérations foncières - Boulevard Urbain Nord - Réserve foncière Paléficat (Toulouse) : reprise à l'EPFL des emprises foncières acquises - *DEL-17-0779*
- 10.13 Opération d'aménagement Toulouse EuroSudOuest : adoption d'une convention d'opération foncière en lien avec le traité de concession entre Toulouse Métropole, Europolia et l'EPFL du Grand Toulouse - *DEL-17-0820*
- 10.14 Approbation de l'avenant au protocole de préfiguration ANRU et clôture de la convention tripartite Toulouse Métropole Habitat/Toulouse Métropole/Ville de Toulouse - *DEL-17-0018*

11 HABITAT

- 11.1 Label " Ma Copro Bouge " : modalités d'attribution et montant du prix 2017 - *DEL-17-0756*
- 11.2 Aires d'accueil des gens du voyage : adhésion au SMAGV31-MANEO et modalités de transfert de la gestion et de l'entretien des 18 aires d'accueil de Toulouse Métropole - *DEL-17-0937*

12 COHÉSION SOCIALE

- 12.1 Adhésion au Comité National de Liaison des acteurs de la Prévention Spécialisée (CNLAPS) et approbation de sa charte - *DEL-17-0703*
- 12.2 Fonds de Solidarité pour le Logement - Gestion du dispositif "Solidarité Energie " : adoption d'une convention de partenariat avec VEOLIA EAU - *DEL-17-0825*
- 12.3 Fonds de Solidarité pour le Logement - Gestion du dispositif : adoption d'une convention de partenariat avec la Mutualité Sociale Agricole - *DEL-17-0826*
- 12.4 Cohésion Sociale : attribution de subventions aux associations (3ème tranche 2017) - *DEL-17-0833*
- 12.5 Cohésion Sociale - GIP Ressources et Territoires : contribution 2017 de Toulouse Métropole - *DEL-17-0834*

13 ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENERGIES

- 13.1 Transition Energétique - AOEn : Réalisation d'un projet d'autoconsommation photovoltaïque - *DEL-17-0544*
- 13.2 Parc naturel et agricole de Pin Balma : évolution du périmètre et étude d'aménagement sur le site d'Aufrery - *DEL-17-0782*
- 13.3 Commune de Blagnac - Programme de valorisation du maraîchage aux Quinze Sols - Réorganisation parcellaire : adoption d'une convention tripartite avec la Commune de Blagnac et le Conseil Départemental de la Haute Garonne - *DEL-17-0608*
- 13.4 Education à l'environnement et au développement durable : attribution de subventions aux associations - *DEL-17-0725*
- 13.5 Réserve Naturelle Régionale "Confluence Garonne Ariège" : attribution d'une subvention à Nature Midi Pyrénées - *DEL-17-0944*
- 13.6 Surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de Toulouse Métropole - Convention pluriannuelle d'objectifs 2016-2018 conclue avec ATMO Occitanie et la Ville de Toulouse : adoption de l'avenant n° 1 - *DEL-17-0789*
- 13.7 Approbation de la charte modifiée relative aux modalités d'implantation des antennes relais sur le territoire de Toulouse Métropole - *DEL-17-0804*
- 13.8 Partenariat avec l'ADEME : adoption d'une convention cadre et d'un contrat d'objectifs Territoire Energie Climat (COTEC) - *DEL-17-0817*

14 CULTURE

- 14.1 Attribution de subvention au titre de la Culture (2ème tranche 2017) - *DEL-17-0923*
- 14.2 Projets culturels - Appel à projets pour l'année 2017 : attribution de subventions - *DEL-17-0924*
- 14.3 Contrat Territoire Lecture - Dispositif de bourses de création : attribution des bourses au titre de l'année 2017 - *DEL-17-0907*
- 14.4 Quai des Savoirs - "EmTech" 2017 : adoption d'une convention de mise à disposition temporaire d'espaces à titre gratuit - *DEL-17-0842*
- 14.5 Quai des Savoirs - Forum International de la Robotique Agricole 2017 : adoption d'une convention de mise à disposition temporaire d'espaces à titre gratuit - *DEL-17-0848*
- 14.6 Quai des Savoirs et Muséum d'Histoire Naturelle - Futurapolis 2017 : adoption d'une convention de mise à disposition temporaire d'espaces à titre gratuit - *DEL-17-0862*
- 14.7 Muséum - Journée festive de clôture de la saison des Jardins du Muséum : adoption d'une convention de partenariat avec la Ville de Toulouse - *DEL-17-0874*
- 14.8 Muséum - Exposition Île de Pâques : adoption d'une convention de partenariat avec l'association "Les Compagnons du devoir et du tour de France" - *DEL-17-0878*
- 14.9 Muséum - Exposition Ours - Convention de partenariat conclue avec le Muséum National d'Histoire Naturelle : adoption de l'avenant n°2 (itinérance) - *DEL-17-0905*
- 14.10 Culture Scientifique, Technique et Industrielle - Projet de la "Piste des Géants Aéro" - Convention de mécénat conclue entre Toulouse Métropole et Altran Technologie : adoption de l'avenant n° 1 - *DEL-17-0952*

15 VOIRIE

- 15.1 Maillage BUN - Commune de Launaguet - Route de Launaguet - Requalification de voiries et modes doux : adoption du bilan de la concertation - *DEL-17-0402*
- 15.2 Commune de Brax - Aménagement de la voie d'accès au nouveau cimetière : approbation des dossiers d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et parcellaire - *DEL-17-0832*
- 15.3 Commune de Castelginest - Aménagement du coeur de ville - Secteur du Fort : adoption d'une convention de fonds de concours avec la commune - *DEL-17-0783*
- 15.4 Commune de Saint-Orens de Gameville - Aménagement du coeur de ville : adoption d'une convention de fonds de concours avec la commune - *DEL-17-0723*

16 EAU ET ASSAINISSEMENT

- 16.1 Station d'épuration de Toulouse Ginestous - Projet de méthanisation des boues et de valorisation énergétique du biogaz : approbation de l'avenant n° 20 au cahier des charges relatif à l'exploitation du service d'assainissement de la Ville de Toulouse et approbation du dossier réglementaire dans le cadre d'une procédure d'autorisation environnementale unique (article L.181-1 et suivants du Code de l'Environnement) - *DEL-17-0938*

17 DÉCHETS URBAINS

- 17.1 Traitement et valorisation des déchets verts - Compostière de Daturas : actualisation des tarifs - *DEL-17-0803*
- 17.2 Traitement et valorisation - Déchetterie professionnelle Daturas : actualisation des tarifs - *DEL-17-0808*
- 17.3 Collecte de déchets en limite de territoire métropolitain : adoption d'une convention avec la Communauté de Communes de Save, Garonne et Coteaux de Cadours - *DEL-17-0840*

18 VOEUX

- 18.1 Vœu du Groupe Métropole d'Avenir en faveur de la création d'un Institut Hospitalo-Universitaire (IHU) sur le campus de l'Oncopole de Toulouse - *DEL-17-1093*
- 18.2 Vœu du Groupe Métropole citoyenne pour une gestion de l'aéroport Toulouse Blagnac au service de notre territoire - *DEL-17-1094*

19 QUESTIONS DIVERSES

Jean-Luc MOUDENC invite Charlotte BOUDARD-PIERRON, benjamine de l'Assemblée, à procéder à l'appel des présents.

Le quorum étant atteint, Jean-Luc MOUDENC ouvre la séance :

M. MOUDENC

Nous avons le plaisir d'accueillir aujourd'hui, au sein du Conseil de la Métropole, une nouvelle conseillère métropolitaine : Madame Claudette FAGET, Maire de la commune de Flourens. Je vous propose de démarrer les propos liminaires. Je vais moi-même aborder un certain nombre de sujets, en veillant à éviter les redondances avec les dossiers inscrits à l'ordre du jour. J'inviterai les représentants des groupes, s'ils le veulent bien, à observer la même règle.

Je voudrais revenir sur les suites de la Conférence nationale des territoires, réunie par le Président de la République et le gouvernement, le 17 juillet dernier. Pour rappel, cette instance avait été réclamée par les associations d'élus locaux, pour que les sujets relatifs aux collectivités territoriales puissent bénéficier d'une concertation en amont avec l'État. L'objectif de cette instance est approuvé par tout le monde. Reste pour le gouvernement à mettre en place cette nouvelle méthode de travail. Les décisions nous concernant ne doivent pas être annoncées, sans avoir été discutées en Conférence nationale des territoires. Cela a malheureusement été le cas sur deux, trois sujets pendant l'été, suscitant des crispations importantes parmi les élus locaux. Je pense à des surgels de certains crédits, d'aménagement rural ou de politique de la ville, mais également aux décisions sur les emplois aidés. J'ai, avec d'autres responsables d'associations d'élus, réitéré au gouvernement notre souhait d'une nouvelle méthode de travail et qu'il s'abstienne de prendre des positions qui n'auraient pas été discutées auparavant. Sans cela, il est inutile d'instaurer une nouvelle instance de dialogue. Lors de cette Conférence nationale des territoires, on a beaucoup parlé finances locales. Deux sujets en cours nous préoccupent beaucoup, vous le savez : la réforme de la taxe d'habitation et l'effort de modération des dépenses publiques.

Sur la taxe d'habitation, nous avons été rassurés, le gouvernement a finalement adopté la proposition que nous avançons. Nous avons demandé à ce que soit retenue la technique du dégrèvement, de manière à combiner son objectif de voir 80 % des Français exonérés de cette taxe, tout en préservant la ressource des collectivités. La technique du dégrèvement, contrairement à celle de la compensation

évoquée jusqu'ici, nous donne l'assurance du maintien du produit fiscal que nous aurions touché sans cette réforme. Ceci dit, nous savons bien que le dégrèvement est une décision qui se prend annuellement. Il faudra donc veiller à ce que cette orientation soit pérennisée par ce gouvernement et les gouvernements successifs, nous y serons particulièrement attentifs. Ce point d'inquiétude que nous avions s'est fortement estompé, il faut le dire objectivement.

S'agissant de l'effort de modération des dépenses publiques, Emmanuel MACRON, lors de la campagne électorale, avait annoncé son souhait d'une baisse des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales de 10 milliards sur cinq ans. Mauvaise surprise le 17 juillet, ce chiffre est passé à 13 milliards. Nous avons été nombreux à dire que nous le trouvions excessif. Excessif, parce que ne tenant pas compte de l'effort déjà considérable mis en œuvre par les collectivités territoriales depuis le début du mandat en cours, municipal et intercommunal. La Cour des comptes, dans son rapport du 30 juin 2017, a montré que sur le plan de 50 milliards d'économies initié par le précédent gouvernement, l'État avait atteint 50 % des objectifs qu'il s'était fixés, contre 97 % pour les collectivités territoriales. Que « le mauvais élève » vienne en rajouter, c'est quelque chose que nous avons mal vécu.

Pour autant, le gouvernement a annoncé une nouvelle méthode qui me paraît très positive, elle consiste à contractualiser sur cinq ans avec les grandes collectivités territoriales. Cela concernerait les 319 collectivités les plus importantes du pays qui, grosso modo, représentent deux tiers de la dépense publique. Toutes les régions, tous les départements, toutes les métropoles, toutes les communautés urbaines, toutes les communautés d'agglomération d'un certain seuil d'importance et toutes les communes de plus 50 000 habitants passeraient un contrat avec l'État pour s'engager à modérer la progression des dépenses de fonctionnement sur la période 2018-2022. Cette méthode est extrêmement nouvelle. Je l'ai approuvée parce que cette méthode contractuelle est, en soi, porteuse de dialogue. Pour autant, le diable étant dans les détails, nous sommes bien évidemment très mobilisés, depuis plusieurs semaines, dans des discussions techniques, qui ont lieu avec Bercy, pour que les modalités précises de mise en œuvre de cette modération soient les plus pragmatiques possibles. Et nous avons obtenu du gouvernement, qu'au lieu d'une diminution sèche des dépenses de fonctionnement, il y ait la possibilité de prendre en compte la croissance des territoires et donc de modérer l'augmentation. C'est ce qu'on appelle en langage technique « l'évolution tendancielle ». Le Premier ministre a lui-même, devant la conférence des villes que je présidais il y a une quinzaine de jours, officiellement affirmé ce principe. Pour autant, nous restons vigilants, pour une raison simple, nous savons que la technocratie de l'État est contre. Nous sommes particulièrement mobilisés, j'ai eu à en parler avec le Premier ministre jeudi après-midi, en marge d'une visite que je faisais dans une des communes de la Métropole. Nous sommes particulièrement mobilisés parce que nous craignons qu'il y ait « des loups » dans le texte. Mais si nous obtenons cela, alors véritablement ça sera un progrès. Voilà les nouvelles que je voulais vous donner sur ce chapitre, essentiel pour nous, des finances locales.

Par contre, je veux exprimer ici une inquiétude personnelle mais extrêmement partagée, au sujet des orientations annoncées en matière de logement social. Offrir aux locataires de logement social la perspective d'une baisse de leur loyer, ne peut être évidemment ressenti que positivement par eux. Mais envisager que le coût de cette baisse soit supporté par les seuls bailleurs HLM, alors qu'on leur demande de produire davantage de logement social, avec les fameux 25 % et d'être toujours présents pour investir dans les quartiers prioritaires avec de coûteuses opérations de démolition et de reconstruction, c'est quelque chose de totalement irréaliste. Ça ne s'équilibre pas. Il est parfaitement contradictoire que le gouvernement veuille provoquer un choc de l'offre, encourager la production, confirmer les objectifs de développement du logement social et dans le même temps prendre une telle disposition, qui prive de ressources les organismes HLM. Je l'ai indiqué au ministre du Logement, Jacques MÉZARD, ainsi qu'au secrétaire d'État Julien DENORMANDIE, que j'ai rencontrés. J'ai bien compris qu'il y avait trois mois de discussions avant le dépôt du projet de loi au Parlement. Mais je m'inquiète, parce que dans la loi de finances, les crédits concernés sont déjà en repli et il y a là, je crois, un manquement à cette concertation qui nous a été promise. Comme je le disais au gouvernement et au Premier ministre jeudi dernier, si on nous avait demandé notre avis et notre témoignage de terrain, puisque nous sommes aux premières loges pour construire le logement social même si cela passe par des promoteurs ou des bailleurs sociaux, nous aurions indiqué qu'une telle approche était totalement à côté de la réalité. Je souhaite que les discussions aient lieu et que la copie

soit revue. Nous avons besoin des logement sociaux et nous pouvons créer une dynamique de production et de large consensus sur cette question, à condition d'avoir en face la réalité économique et financière. Certes, les bailleurs sociaux ont des réserves financières, mais il ne faut pas s'illusionner, ces réserves-là ne sont pas à la hauteur de la perte de recettes que provoque la mesure annoncée sur les baisses de loyers et la réforme des APL.

Au plan plus local, je voudrais signaler deux dossiers en introduction. D'abord, celui de la LGV puisque la présidente du Conseil Régional Occitanie Carole DELGA, le président du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine Alain ROUSSET, le Président de la Métropole de Bordeaux Alain JUPPÉ et moi-même, nous avons beaucoup travaillé pendant cet été. De manière, pas simplement à contester les déclarations faites par le gouvernement, mais plutôt à bâtir une contre-proposition pour assurer le financement de ce tronçon Bordeaux-Toulouse sur lequel il y a un engagement de l'État, ancien, qu'il doit honorer au nom de la continuité de la parole républicaine. Nous avons donc bien travaillé, je crois pouvoir le dire. Nous nous sommes appuyés, pour faire notre proposition, sur une étude commanditée par Alain ROUSSET et Carole DELGA sur les financements innovants. Nous avons été en capacité de proposer à la ministre des Transports, Madame BORNE, que nous avons rencontrée tous ensemble le 5 septembre dernier, une approche qui soulage de 77 % la contribution publique, tant celle de l'État que celle des collectivités territoriales. Notre approche a consisté à proposer que les règles fiscales et juridiques mises en œuvre pour le Grand Paris Express, à savoir 25 milliards d'investissement pour les transports, qui seraient en train de devenir 28 voire 35, pour 10 millions d'habitants, soient appliquées aussi à un certain nombre de projets, en nombre limité, structurants, pour les déplacements en province. Les 12 millions d'habitants de la Nouvelle Aquitaine et de l'Occitanie, pour un coût d'investissement de l'ensemble des opérations, Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax, de 10 milliards, c'est quelque chose qui peut soutenir la comparaison avec les quelques 35 milliards désormais du Grand Paris Express. Cela oblige l'État à faire une « révolution copernicienne ». Une fois de plus, nous prenons à rebours toute la technocratie, à la fois de l'État, du ministère et de la SNCF. Nous sommes conscients de toutes ces résistances, des uns et des autres. Pour autant, nous avons formulé cette proposition. Nous en avons parlé au Président de la République, lorsqu'il est venu à Toulouse le 11 septembre dernier et nous entendons pousser les feux. Nous avons obtenu qu'un groupe de travail soit créé entre nos quatre collectivités et le ministère des Transports et nous avons prévu de voir le Premier ministre, puis le Président de la République d'ici la fin de l'année. Mais nous n'acceptons pas que Toulouse soit la seule capitale régionale française qui reste à l'écart du système de grande vitesse national et européen, alors même que la Métropole toulousaine est la plus dynamique de France, tant sur le plan économique que sur le plan démographique. Demain, la présidente de Région et le président du CESER organisent une grande manifestation de mobilisation, à laquelle bien évidemment nous participerons.

Un mot également sur le contrat de réciprocité avec les portes de Gascogne, voté ici en juin 2017 et qui sélectionne un certain nombre de sujets de coopération entre un espace rural et la Métropole. C'est une disposition prévue dans les pactes État-métropoles, signés à partir de juillet 2016 avec le Premier ministre d'alors, Manuel VALLS, que nous avons mise en œuvre. Nous sommes en pointe là-dessus. Et je tiens à dire qu'effectivement, au-delà du symbole, au-delà de cette signature, j'ai la conviction, j'en ai déjà parlé, mais j'ai plaisir à le redire, que plus la métropole s'affirme, plus les métropoles prendront de l'importance, plus elles auront de devoirs vis-à-vis de leur environnement périurbain et rural. Il ne serait pas acceptable que le succès et la dynamique des métropoles s'accompagnent d'une sorte d'égoïsme métropolitain, de repli sur soi. Plus la métropole sera puissante, plus elle devra partager. Ce sera à nous d'inventer de nouveaux modes de coopération. De manière à ce qu'il n'y ait pas la guerre des territoires, mais qu'au contraire, progressivement, nous puissions construire une alliance des territoires. Ce n'est pas quelque chose de facile à faire, mais c'est, me semble-t-il, absolument nécessaire, ne serait-ce qu'au nom des principes républicains.

Je veux terminer par un mot pour un de nos collègues et ami Bernard KELLER qui a décidé, vous le savez, de *passer la main* à la tête de sa mairie, je crois que ce sera effectif dans deux jours. Il conserve et conservera la totalité de ses attributions métropolitaines, il n'y a pas de sujet là-dessus. Pour autant, je souhaite le saluer, compte tenu du rôle très particulier et très important que Blagnac joue aujourd'hui dans la Métropole, hier dans la communauté urbaine ou dans la communauté d'agglomération. Je souhaite saluer l'action qui a été la sienne pendant vingt ans et qui a contribué, pas simplement au

dynamisme de Blagnac, mais au dynamisme de l'ensemble de l'agglomération toulousaine. Je vous remercie.

M. GODEC

Au nom du groupe des élus écologistes, je voudrais profiter de ce liminaire pour revenir sur un certain nombre de dossiers importants et structurants, qui concernent le territoire de la Métropole. Certains d'entre eux ont été évoqués dans votre liminaire, d'autres ont été oubliés. Je commencerai par celui que vous avez oublié de mentionner et je ne pense pas que ce soit intentionnel, mais quand même, c'est un peu étonnant. Vous n'avez pas parlé de l'enquête publique qui est en cours, sur le plan mobilité. Je remarque que cette enquête publique, qui se termine le 10 octobre, se fait dans une relative discrétion. Il n'y a pas beaucoup de communication institutionnelle pour inviter nos concitoyens à s'exprimer sur ce dossier. Alors même qu'il s'agit là d'un dossier structurant, il s'agit de la question de la mobilité à l'horizon 2030. Nous invitons donc l'ensemble des concitoyens à se pencher sur le dossier, à consulter le registre public, à rencontrer les commissaires enquêteurs dans les permanences et à s'exprimer sur ce dossier. Car il y a, pour nous, urgence à agir et à se positionner, sur un plan d'investissement de 3,8 milliards qui, selon nous, ne prend pas les bonnes orientations. Nous avons eu l'occasion de le développer à un certain nombre de reprises et je ne vais pas le développer aujourd'hui, dans un liminaire. Mais attirer votre attention sur certains éléments qui ressortent de l'analyse dans le cadre de l'enquête publique et notamment l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale sur le dossier. La mission régionale d'autorité environnementale a donc commenté et analysé l'ensemble du dossier qui a été transmis à l'enquête publique et écrit ceci : "Malgré les améliorations indéniables que le présent projet de PDU procure d'un point de vue environnemental, par rapport à une évolution au fil de l'eau, la mission régionale constate que dans la perspective actuelle d'une démographie croissante, il n'est pas en mesure d'inverser la courbe de dégradation globale des principaux paramètres engageant la qualité environnementale." Et la mission régionale de l'environnement développe un certain nombre d'arguments qui, pour nous, sont extrêmement préoccupants. Notamment l'augmentation du trafic routier à l'horizon 2030 qui est évaluée à +17 %. C'est un plan d'investissement, un prêt de 4 millions d'euros qui occasionne une augmentation du trafic routier de 17 % ; une augmentation des gaz à effet de serre de 9 % ; une augmentation de la population exposée au bruit. Et l'ensemble de l'avis détaille les lacunes environnementales de ce projet. Un certain nombre de critiques, mentionnées par ailleurs dans le projet, mériteraient que celui-ci soit revu et que certaines orientations soient examinées. D'ailleurs, la mission régionale mentionne que le rapport ne présente aucun scénario alternatif au projet de PDU retenu. Nous vous proposons donc d'étudier le scénario alternatif qui a été déposé par la fédération des élus verts et écologistes, dans le cadre du débat public sur la troisième ligne de métro et qui propose une approche qui nous semble pouvoir concilier l'ensemble des modes de transport et une ambition transports à l'horizon 2030, qui soit de nature à répondre aux problématiques. Il y a une problématique qui a été évoquée récemment aussi, c'est celle de la pollution de l'air. À l'occasion de l'inauguration des bâtiments de l'ORAMIP, le préfet a annoncé un certain nombre de mesures qui dorénavant s'appliqueront sur notre territoire et qui sont finalement des mesures d'urgence pour faire face à une situation qui ne cesse de se dégrader. Monsieur le président, nous pensons que dans le plan mobilité et dans l'ensemble des politiques publiques, nous devons nous mobiliser plus fortement sur la question de la pollution de l'air, pour éviter d'avoir à appliquer des mesures d'urgence telles qu'elles nous sont décrétées par arrêté préfectoral. Et nous vous invitons à travailler plus ardemment sur la question de la pollution atmosphérique, de manière large, notamment liée aux problématiques de mobilité. Vous avez évoqué le dossier de la ligne à grande vitesse et c'est tout à fait normal que vous l'évoquiez. Pour nous, c'est un temps politique important depuis le lancement des assises de la mobilité, qui visent à revoir l'ensemble des investissements de l'État sur la politique de mobilité à l'échelle des territoires. Car il y a deux fois plus de projets qu'il n'y a de finances disponibles pour le transport sur le territoire français. Et il est naturel que l'État s'en préoccupe. Mais vous avez rencontré la ministre, en notre nom, vous avez rencontré la ministre et vous lui avez présenté un scénario alternatif que vous avez évoqué à l'instant dans le liminaire et que vous avez évoqué à de nombreuses reprises par voie de presse. Vous avez présenté ce scénario alternatif de financement au nom, au titre de vos fonctions de président de la Métropole. Mais à ma connaissance, les élus de la Métropole, l'ensemble des élus, en tout cas le groupe des élus écologistes, n'a jamais vu cette étude que vous avez présentée et qui proposerait un financement particulier pour la ligne à grande vitesse. C'est pourtant

une question qui est importante, la question de la mobilité, mais aussi la question de la fiscalité qui va avec. Car cette redevance supplémentaire que vous évoquez sur le tertiaire notamment, s'appliquerait sur notre territoire et c'est une solution qui a déjà été évoquée d'ailleurs dans le cadre du débat sur le financement de la troisième ligne de métro. À force d'évoquer des fiscalités nouvelles, il faudrait quand même savoir évaluer comment elles s'appliquent sur le territoire. Nous vous avons écrit à ce sujet le 15 septembre, suite à vos déclarations et à votre rencontre avec la ministre, nous n'avons pas obtenu de réponse à ce jour.

M. MOUDENC

La réponse date du 22 septembre, je l'ai ici. Communiquez entre vous, puisque c'est Madame BLEUSE, présidente du groupe, qui est destinataire de la réponse. Ne dites pas que vous n'avez pas eu de réponse, c'est simplement un problème d'organisation dans votre groupe. Je n'y peux rien.

M. GODEC

J'espère que vous rendrez publiques les conclusions de ce projet de financement parce qu'il y a un impact fiscal extrêmement important sur le territoire de la Métropole et sur des projets qui sont à l'ordre du jour de nos débats, ne serait-ce qu'aujourd'hui. Aujourd'hui, nous allons voter un contrat de concession pour le projet TESO, juste sous les fenêtres de ce bâtiment. 135 hectares, des milliers de mètres carrés de bureaux notamment, mais des logements, des commerces qui seraient directement impactés par ces fiscalités supplémentaires, celles dédiées au financement de la LGV et celles dédiées à la troisième ligne de métro. Comment travaillons-nous sans évaluation des conséquences de cette fiscalité supplémentaire pour les opérateurs ? Nous pensons qu'il doit y avoir une plus grande transparence sur ce dossier et sur la proposition que vous avez faite en direction du ministère, pour que chacun puisse se positionner. Vous savez que nous défendons depuis longtemps le projet d'une modernisation des voies existantes en lieu et place du projet de ligne à grande vitesse, afin que Toulouse soit effectivement reliée de manière la plus rapide possible à Bordeaux et à la capitale. Nous pensons que la meilleure voie, c'est celle de la modernisation des voies existantes. Nous entendons qu'aujourd'hui un certain nombre de personnes se rallient d'ailleurs à ce point de vue. Et nous invitons les responsables des exécutifs, dont le président de Toulouse Métropole, à faire évoluer leurs positions plutôt que de s'arc-bouter sur le financement de la LGV et notamment à dissocier, sur le territoire de la Métropole, la question des aménagements ferroviaires du nord toulousain (AFNT) du dossier de la LGV lui-même. Si jamais le dossier de la LGV devait être abandonné ou ajourné, nous espérons que le président de Toulouse Métropole demandera fermement à l'État que les aménagements ferroviaires du nord toulousain, qui sont essentiels pour le développement du nord de l'agglomération, soient maintenus, soient préservés, soient finalement financés avant une éventuelle LGV, je parle dans l'éventualité d'une suspension du projet. Ce serait une mesure qui serait forte, intéressante pour le nord toulousain, qui porterait le projet de gare, de halte ferroviaire à Lespinasse et qui serait essentielle pour la mobilité du quotidien. Je crois que nous sommes tous mobilisés sur ce sujet. Enfin, pour terminer, j'évoquerai brièvement un sujet qui sera à l'ordre du jour de notre assemblée aujourd'hui. Celui du projet TESO et en particulier de la Tour Occitanie, projetée sur ce secteur. Nous sommes fortement surpris de la proposition que vous faites à l'assemblée aujourd'hui, de modifier le PLU toulousain, l'ensemble du PLU toulousain, pour déroger aux obligations de construction de logement social sur la tour Occitanie. Nous pensons que ce n'est pas un bon signal pour le projet. D'une manière générale, nous serons extrêmement vigilants à ce que le projet TESO garde l'esprit qui était le sien à l'origine, avec une amélioration des espaces publics, dans l'esprit qui était celui de BUSQUETS au départ ; dans l'objectif surtout d'un quartier consacré à tous. Avec du logement social et du logement très social aussi, au cœur de ce quartier ; pas simplement un quartier de prestige comme ça pourrait être le cas avec ce symbole de l'Occitanie Tower. Je vous remercie.

Mme TRAVAL-MICHELET

Monsieur le président, chères et chers collègues, c'est moi donc qui, ce matin, ferai ces propos liminaires, en l'absence de Claude Raynal que je vous prie de bien vouloir excuser. En démarrant ce propos liminaire, je veux avoir une pensée pour les victimes des attentats de Marseille. À l'heure où démarre aussi ici à Toulouse le procès Merah, nous devons toujours nous rappeler, ne pas rentrer finalement dans une sorte d'habitude mais toujours nous rappeler que ces actes barbares mettent ou

pourraient mettre à mal les valeurs de la République, que toutes et tous ici nous défendons. Egalement, puisque nous en étions bien sûr bouleversés hier soir, nous associer à la peine des familles américaines suite à la tuerie de Las Vegas. Je ne voulais pas démarrer ces propos liminaires sans avoir cette pensée particulière.

Je vais revenir, Monsieur le Président, sur de nombreux sujets que vous avez évoqués. On l'a bien vu, vous avez rencontré beaucoup de monde cet été. Un été qui a été relativement calme dans nos collectivités et je ne reviens pas sur les nombreux envahissements de nos communes par les gens du voyage. Vous venez de nous écrire un courrier sur ce sujet, nous l'avons reçu hier et même si vous nous avez réservé quelques surprises pendant l'été, je ne reviens pas non plus sur cet épisode. Je veux concentrer finalement mon propos liminaire sur cette rentrée politique, sur ce qui touche au plus près et ce qui intéresse nos concitoyennes et nos concitoyens et revenir sur les sujets que vous avez vous-même évoqués. Et je vais y revenir peut-être avec un petit peu moins de complaisance que vous. Avec certainement un langage moins technique, pour reprendre vos propos, mais plutôt avec une vision plus politique. Vous nous le dites souvent, vous êtes président d'une grande métropole. Vous êtes aussi le président de France Urbaine et donc il me semble qu'au titre de ces mandats, vous pouvez et vous devez porter évidemment la voix de nos collectivités au plus haut, alors même que les annonces du gouvernement ont assombri notre rentrée. Je commencerai, parce que j'ai eu l'occasion de m'exprimer sur ce sujet dès que l'annonce en a été faite, je commencerai par la suppression du financement de dizaines de milliers de contrats aidés, qui a impacté nos associations, en l'occurrence évidemment aussi nos collectivités, nos régies de quartier. Vous l'avez très rapidement évoqué sans y revenir plus longuement. Or, les contrats aidés, Monsieur le président, sont l'exemple même d'une contrepartie gagnant-gagnant, allocation-travail, une aide sociale en contrepartie d'un travail réalisé pour l'intérêt général, où le bénéficiaire apprend et relance une démarche d'insertion, qu'elle soit de formation ou professionnelle avec à ses côtés, un employeur. En l'occurrence, nous, les collectivités territoriales, un employeur, une collectivité qui accompagne, qui forme et qui participe à l'effort général de lutte contre le chômage et contre le décrochage. Nous avons été nombreux à regretter vivement que ces annonces du gouvernement condamnent ainsi tout l'apport de lien social que créent ces emplois. Par un raisonnement strictement comptable, ce sont des actions d'utilité sociale incontestable qui sont réduites à néant. Combien de jeunes ou de moins jeunes d'ailleurs sont-ils renvoyés sans aucune perspective vers Pôle Emploi ? Combien de nos concitoyens sont exclus du jour au lendemain des processus d'insertion, et pire encore, voient leurs ressources chuter. La logique comptable du gouvernement, nous le voyons bien dans nos collectivités, brise des parcours et semble assurément bien décidée à ne porter d'attention qu'aux plus riches. Certains me rétorqueront peut-être, vous l'avez évoqué, que la suppression de la taxe d'habitation bénéficiera aux moins riches. Mais ceux-là mêmes, de quels services publics pourront-ils encore bénéficier quand les collectivités seront à leur tour définitivement appauvries ? Vous dites, Monsieur le président, dans vos propos liminaires avoir eu des assurances du gouvernement quant à une forme technique de dégrèvement. Bien, attendons de voir les choses écrites mais je pense que cela mérite un peu plus de vigilance, en tout cas c'est là encore un coup dur porté à nos services publics, au-delà d'ailleurs de la poursuite de l'effort de redressement des finances publiques de 13 milliards d'euros. C'est finalement privilégier toujours l'intérêt particulier à l'intérêt général et ce n'est pas forcément la société que nous voulons, nous, maires en responsabilité. Vous l'avez évoqué aussi et j'y reviens d'un mot, la Conférence des territoires a suscité une vive réaction de la part des présidents de régions, après l'annonce du projet de loi de finances 2018. Un article du Monde très récent, 28 septembre 2017, indique : "Toutes tendances et sensibilités confondues". Ce sont des termes que vous employez vous-même souvent. "Les présidents de région dénoncent avec vigueur le non-respect de la parole donnée." Sur cette édition comme sur la précédente, peut-on sincèrement parler d'échange, de négociation avec les collectivités quand les termes mêmes du déroulement ne sont pas respectés. Vous l'avez indiqué dès le lendemain de cette première rencontre. Le Premier ministre annonçait un effort supplémentaire sur la durée du quinquennat de 13 milliards d'euros. 13 milliards après avoir annoncé 10 milliards d'euros. Vous semblez, là aussi, si j'ai bien appréhendé vos propos liminaires, accompagner ce mouvement. Or, nous avons une réelle inquiétude, là où, vous l'aviez dit vous-même, nous étions depuis 2014 sur un effort inédit pour les collectivités territoriales. Qu'on le prenne sous la forme d'une contractualisation, c'est là encore le langage technique que vous décidez d'employer pour masquer des conséquences politiques extrêmement fortes que nous ne manquerons pas de subir dans nos collectivités territoriales. Et je ne

parle pas de la suppression de l'enveloppe budgétaire de 50 millions d'euros au titre de la politique de la ville. N'est-ce pas là une annonce qui va à l'encontre de l'intérêt de nos territoires ? Et bien sûr, nos territoires, ils sont incarnés par nos citoyens, ceux-là mêmes qui vivent dans ces quartiers prioritaires de la politique de la ville et qui vont se voir malheureusement encore amputés d'une enveloppe de 50 millions d'euros. Cette manière de gouverner n'est pas une manière moderne d'agir, elle donne parfois même le sentiment d'une expérimentation permanente. D'ailleurs, cela me permet de faire le lien avec un autre sujet parce que comment penser autrement quand les rythmes scolaires sont remis en question selon des modalités, on ne peut plus floues. Comment ne pas imaginer que cette méthode du "chacun fait comme il veut" n'est pas source de discrimination entre les usagers, ou tout au moins, d'inégalité entre nos territoires. J'ai parlé avec de nombreux maires de notre métropole au sujet des rythmes scolaires pour savoir ce qu'ils allaient faire. Parce que finalement, personne ne le sait trop bien aujourd'hui. Les communes qui conserveront un rythme de quatre jours et demi de temps scolaire le feront certainement au prix de sacrifices dans d'autres domaines de compétences, il faut en avoir conscience. Et celles qui reviendront à quatre jours le feront tout aussi certainement sur une seule logique comptable, car mises au pied du mur sans même pouvoir prendre le soin de mettre ces éléments en concertation. Ce gouvernement, Monsieur le président, n'aide pas les collectivités à prendre plus de liberté, comme le dit pourtant le président MACRON. Il recentralise les financements et le pouvoir décisionnel. Vous devez vous insurger contre cela. Contrairement à l'image de cette soi-disant modernité, les annonces récentes ne témoignent pas d'une volonté de nous accompagner, dans nos collectivités, qu'elles soient urbaines ou rurales, et à relever les grands défis qui sont devant nous. C'est pourtant ce que nous nous attachons à faire quotidiennement, chacune et chacun dans nos communes et collectivement pour ce qui relève des compétences de la Métropole. La République, mes chers collègues, est nourrie d'un modèle social qui ne laisse pas les uns ou les autres au bord du chemin. Et mettre ainsi à mal les collectivités en clivant les plus riches et les autres, en abîmant la dynamique territoriale est un risque que fait courir le gouvernement pour l'unité de la République. La reprise économique n'est pas une donnée virtuelle qui se décrète depuis les ministères. Elle se construit aussi avec nos collectivités, avec nos investissements. Vous l'avez vous-même souvent dit, il faut le répéter à nouveau, avec nos TPE, avec nos PME. En affaiblissant nos collectivités, le gouvernement risque de miner la confiance des investisseurs et de rendre aussi instables, chères et chers collègues, les engagements que nous avons pris nous-mêmes auprès de nos concitoyens. Enfin, parce que je ne veux pas être trop longue, un dernier exemple, et non des moindres. Vous l'avez bien sûr évoqué, le sujet ô combien d'actualité, de la nouvelle politique du logement. Nous travaillons, Monsieur le président, depuis de longs mois sur le projet du PLUi-H pour notre métropole et vous le savez, dans ce dossier, personne n'a ménagé sa peine. J'ai moi-même, dans ma qualité de vice-présidente en charge de l'habitat, rencontré tous les maires de la Métropole. Votre adjointe et vice-présidente en charge de l'urbanisme, Madame LAIGNEAU, a accompagné tout le déroulement des travaux avec un réel engagement et présidé les réunions qui se sont déroulées dans l'ensemble du territoire. Mais alors que s'est achevé, il y a quelques jours à peine, le congrès annuel des HLM à Strasbourg, les bailleurs sociaux avec lesquels nous menons nos travaux, tout comme aussi d'ailleurs nous le faisons avec les promoteurs privés, les bailleurs sociaux risquent bien d'être mis à genoux. Comment, en effet, imaginer une telle remise en question du modèle de logement HLM qui ne prend en compte aucune spécificité, ni des organismes, ni des territoires ? La double peine imposée aux bailleurs sociaux, par une baisse des loyers en contrepartie d'une baisse des APL, non ce n'est pas une bonne idée. Vous dites : "Ça peut être une bonne idée". Non, ce n'est pas une bonne idée ! Il y aura d'autre part, vous l'avez dit, un impact extrêmement fort sur la capacité de financement de la construction des logements sociaux, ceci n'est pas admissible. Si ces annonces étaient confirmées, elles pourraient même remettre en question, Monsieur le président, notre capacité à mettre en œuvre le PLUi-H et notre ambition quant à la construction de logements sociaux. À l'heure où, nous le savons, certains maires de notre métropole s'interrogent peut-être encore sur la pertinence, voire l'intérêt de porter si haut notre effort de construction de logements sociaux, c'est un signal très alarmant qui est donné par le gouvernement. Monsieur le président de Toulouse Métropole, puisque vous nous le dites souvent, vous êtes aussi président de France Urbaine, moi je veux vous interpeller sur tous ces sujets. Sur ces sujets, sur ces annonces gouvernementales lourdes de conséquences pour nos territoires et nos collectivités. Je ne reviens pas sur le probable renoncement de la LGV. Nous verrons bien comment cela se termine. Mais je veux vous demander, Monsieur le président, que comptez-vous faire pour porter la voix des maires

de la Métropole avec vigilance et pugnacité ? Vous le dites souvent, il y a des sujets qui appellent au consensus. Et bien, voilà autant de sujets qui devraient nous unir pour les dénoncer bien plus haut, bien plus fort que ce que je viens d'entendre et surtout publiquement. Comment allez-vous relayer nos voix dans les plus hautes instances et comment comptez-vous, Monsieur le président, participer à faire plier le gouvernement sur ces annonces qui pourraient avoir un impact important sur le bon fonctionnement de nos collectivités et menacer peut-être même jusqu'à l'existence de nos services publics ?

M MOUDENC

Je vois que vous souhaitez que mes pouvoirs grandissent.

M. PÉRÉ

Monsieur le président, chers collègues, je vais revenir sur trois points. D'abord revenir sur une polémique qui a eu lieu cet été, pour expliquer la position de notre groupe. Pour ceux qui ne le sauraient pas, il y a eu une proposition du président MOUDENC, consistant à cosigner une lettre adressée à l'ensemble des concitoyens de la Métropole. Cette lettre était organisée en deux parties, une première partie qui faisait un bilan des actions, des projets de la Métropole, une deuxième partie étant plus ciblée sur chacune des 37 communes. Il était proposé que ce courrier soit cosigné, Président et Maire. Les maires de mon groupe ont refusé de le cosigner, pour des raisons que je souhaiterais expliquer ici, puisqu'elles me semblent intéressantes pour nourrir le débat. D'abord sur la forme. Effectivement, lister un certain nombre de réalisations, sans qu'à travers ce courrier puissent apparaître les lignes de fracture et les débats et les oppositions qui ont eu lieu ici dans cette salle, me semble difficile. Je prendrai peut-être l'exemple, évidemment, de l'augmentation fiscale, mais également, sur le courrier qui était proposé par exemple pour les Unionnais, il y avait une mention du boulevard urbain nord, pour une dizaine de mots et une dizaine de mots sur la troisième ligne de métro. Or, sur ces deux sujets-là, nous avons des désaccords. Ce n'est pas grave, la démocratie, c'est justement la capacité à gérer les désaccords et les oppositions. Nous avons des désaccords et ces désaccords n'apparaissent pas, dans un courrier qu'on nous demande de cosigner. C'est quand même difficile de cosigner un courrier dans lequel on se félicite, par exemple, du BUN, alors que pour notre part, nous sommes un certain nombre de maires du nord-est à affirmer encore qu'il faut que ce BUN aille plus loin que là où il s'arrête aujourd'hui. De même sur le métro, j'ai déjà eu l'occasion de le dire à ce micro. Le déficit démocratique d'une métropole, je reviendrai dessus plus tard, c'est qu'aujourd'hui, seuls les Toulousains, lors de l'élection municipale de 2014, ont eu à se prononcer pour ou contre, entre autres, la réalisation d'une troisième ligne de métro. Je rappelle que l'organisation actuelle des métropoles n'a pas permis, à quand même 300 ou 350 000 habitants de la Métropole, de savoir même qu'il existait un enjeu sur une troisième ligne de métro, puisqu'on ne les a pas consultés. Aucune autre ville, hors Toulouse, n'a jamais entendu parler du métro, je reviendrai dessus. Je note aussi d'ailleurs, ce qui me conforte dans certaines idées qui ont été évoquées ici, que dans le bilan que Monsieur le maire de Toulouse fait de ses trois ans, le métro, la réalisation de la troisième ligne de métro qui sera financée par la Métropole, occupe une double-page, alors qu'effectivement, dans les courriers qui sont proposés aux alentours de Toulouse, dans les 36 autres communes, elle ne représente que quelques mots. Donc, on voit bien que là, il y a matière à débat. Ça, c'est la forme. Sur le fond, et ça me semble sûrement beaucoup plus important, ce que nous avons dit, c'est que le président MOUDENC n'est pas responsable devant tous les métropolitains, les électeurs métropolitains, puisqu'il n'a pas été élu par les électeurs métropolitains. En cela, nous avons contesté l'idée de faire un bilan. Quand on fait un bilan écrit à des électeurs, c'est qu'on s'est présenté devant eux à un moment. Or, ce n'est pas le cas, puisque c'est une élection en deuxième niveau, par ricochet, sans que les enjeux métropolitains soient jamais évoqués dans les campagnes électorales. Nous ne sommes pas une collectivité territoriale. Nous sommes un EPCI. La constitution reconnaît trois collectivités territoriales dans son article 72, les régions, les départements, les communes. Donc, nous ne sommes pas une collectivité territoriale, c'est important à intégrer aujourd'hui. Il y a un déficit démocratique, puisqu'il n'y a pas d'élection au suffrage universel de cette assemblée, ne serait-ce que partiellement. Je liste un certain nombre de points pour montrer que nous sommes dans une zone grise, que les métropoles aujourd'hui sont dans une zone grise. Il n'y a pas d'élection au suffrage universel. Les maires que nous sommes, quand ils ont été élus le 30 mars 2014, n'étaient pas maires. C'est-à-dire

que quand on a été envoyés pour siéger ici, nous n'avions pas encore été élus maires, cela a été fait après, le 4 ou 5 avril. Au moment de l'élection municipale, nous n'étions pas maires. Certains ont contourné ce problème. À Nice, le président ESTROSI a créé un conseil des maires à côté de la Métropole et il a dit : "Aucun projet structurant pour la Métropole ne passera s'il n'est pas approuvé par ce conseil des maires de façon à donner aux termes EPCI, Établissement Public de Coopération Intercommunale, tout son sens". Nous sommes ici pour optimiser la coopération entre les communes. Je parlais du déficit démocratique ; nous sommes certainement la seule organisation qui peut prélever un impôt, sans avoir été élus sur un programme. Il n'y a pas eu de campagne, il n'y a pas eu de programme, il n'y a pas eu d'élections au suffrage universel. Je pense que le département, la région ou la mairie, eux, ont eu à proposer des programmes, à les mettre en débat avant que l'élection ne se tienne. Donc, pour conclure sur ce point, je crois qu'il y a un réel problème. J'en ai parlé avec le président MOUDENC, il nous en a parlé plus précisément souvent ici. Tant qu'il n'y a pas une réflexion sur une élection au suffrage universel de cette assemblée, tant qu'il n'y a pas confrontation de programmes, de visions pour l'action d'une métropole, nous sommes dans une zone grise et nous sommes en grand déficit démocratique.

Le second point, ça a été aussi dit, concerne la LGV. On reste toujours dans l'expectative concernant la LGV, combien de temps cela va durer ? Je sais qu'il y a des batailles qui sont menées pour que ce renoncement de l'État ne devienne pas réalité. Cependant, j'attire l'attention sur le projet AFNT, Aménagements Ferroviaires du Nord Toulousain, qui est totalement corrélé à l'arrivée de la LGV. C'est ce qu'on nous répète depuis des années ici, notamment la création de gares, de haltes ferroviaires dans le nord toulousain pour utiliser à plein les capacités ferroviaires. Si on reste dans l'inconnu sur cette LGV pendant encore des années, le projet AFNT, qui intéresse les transports du quotidien, ne sera pas réalisé en tant que tel. Or, pour notre part, nous défendons, vous le savez, la création d'une halte ferroviaire à Lespinasse, et une optimisation de l'utilisation de ce réseau ferré.

Troisième point, le projet TESO, dont on a déjà parlé. Malheureusement je ne le connais pas par cœur mais n'y a-t-il pas une composante LGV dans ce projet ? Je crois me souvenir qu'il y a un étage réservé à la réception ou à l'arrivée de la ligne LGV. Est-ce que le projet TESO est modifié ? On parle de plusieurs centaines de millions d'euros. Est-ce que ce projet est modifié, ou non, par l'arrivée de la LGV à venir ?

Je m'appuie également sur les propos du président MOUDENC, qui a signalé que pour la ligne RER du Grand Paris Express, on parle d'une dérive financière. Alors que le projet était estimé à 26,6 milliards d'euros, on parle désormais de 35 milliards d'euros. Un dérapage financier conséquent de 32 %. Je voudrais quand même rappeler que les ingénieurs qui se sont « trompés », parce qu'il y a une grande densité urbaine là où passe ce RER, sont des gens qui ont les mêmes méthodes, les mêmes raisonnements, les mêmes formations que les ingénieurs qui travaillent ici. Or ici, on est à 2,4 milliards pour la troisième ligne de métro. Ici aussi, on va traverser des zones à grande densité urbaine. Faire une erreur de 30 % sur l'estimation d'un projet, 30 % de 2,4 milliards, si je me trompe pas, ça fait 840 millions. C'est une somme importante et, à mon avis, il faut la prendre en compte dans nos raisonnements.

Enfin, sur les APL, sujet abordé par Madame TRAVAL-MICHELET. Une baisse des APL de 50 à 80 euros est programmée pour les habitants de logements sociaux. Je rappelle que la politique du logement en France, c'est 42 milliards d'euros. Toute la politique du logement pèse 42 milliards d'euros sur le budget de l'État, qui est divisé en deux parties. L'aide à la pierre pour les constructeurs privés et sociaux, en gros 24 milliards. Et 18 milliards pour l'aide aux personnes. Je constate que ce gouvernement s'est attaqué à la partie qui concernent le logement social, donc les gens qui n'ont pas d'argent et les organismes sociaux qui se battent pour offrir des logements de qualité. Il y avait d'autres possibilités. La loi, le montage PINEL coûte des milliards d'euros aussi à notre collectivité. Mais on ne s'y est pas attaqué, on s'est attaqué à cette frange de l'activité qui concerne précisément les gens qui sont en difficulté. C'est pour nous absolument scandaleux, absolument révoltant de savoir, de discuter avec des organismes sociaux et de savoir que c'est 1,5 milliard d'euros qu'ils ne percevront plus. 1,5 milliard d'euros, ça représente 10 % de l'ensemble des loyers qu'ils perçoivent chaque année. Avec une baisse de 10 % de leurs ressources, ils parlent eux-mêmes d'une baisse de production, d'une baisse de qualité dans la production, d'un arrêt de la rénovation, donc de nombreuses difficultés pour les bailleurs sociaux. Le résultat de tout cela, pour nous, c'est un résultat pratique. Ce qui se passe, c'est que quand on favorise la défiscalisation, on se retrouve avec des programmes dont 80 % sont

vendus sous forme de défiscalisation. Ça veut dire qu'il y a un propriétaire, quelque part en France, qui achète, qui parfois ne visite même pas, qui met un locataire dedans qui reste quelques années, ou moins. D'où une mauvaise prise en compte des parties communes, parce qu'il n'est que de passage ; d'où une dérive très bien décrite par des architectes urbanistes philosophes, qui nous parlent de cette spirale que peuvent subir des résidences dans lesquelles il n'y a pas assez de propriétaires occupants. C'est un réel souci pour nous. Ce 1,5 milliard prélevé sur la politique de logement social est donc véritablement un scandale. On comprend quand même, parce qu'il faut le dire, que quand il faut faire 3 milliards de cadeau sur l'ISF, on va chercher l'argent où on peut, en l'occurrence on va chercher auprès de ceux qui n'ont pas d'argent et chez les bailleurs sociaux.

M. LACAZE

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, à nouveau et peut-être en liaison avec les intervenants précédents, Monsieur MOUDENC, vous vous étiez défini vous-même, avec un jeu de mots, « républicain constructif ». Je pense que le gouvernement et le Président de la République viennent de faire la démonstration de leur mépris des territoires et des élus territoriaux. Et vous manquez sacrément de colère. Vous êtes peut-être macroniste, ou macrono-compatible ? Vous allez définir une orientation, peut-être qu'un jour vous direz : "J'ai augmenté les impôts à la Métropole et à Toulouse parce que je savais que la TVA disparaîtrait." Vous avez vous-même engagé un plan très dur pour les Toulousains, pour la Métropole, de restrictions des services publics, nous l'avons souvent ici dénoncé. Monsieur MOUDENC, vous êtes minoritaire ici dans cette salle. Je veux dire que la majorité des élus que nous sommes ne sont pas macrono- compatibles.

M. MOUDENC

Vous êtes majoritaires, vous ?

M. LACAZE

Je pense qu'il y a une majorité d'élus ici qui ne sont pas contents des décisions de ce gouvernement et nous vous demandons de nous représenter. Vous avez su le faire sur certains dossiers, vous le savez, nous partageons votre opinion sur la LGV. Pétitions, affichages à la mairie, prises de positions, vous venez de le faire. Reprise des propositions du groupe communiste selon le vœu de février, sur les financements possibles, notamment au travers des zones commerciales, ça a été évoqué par Régis GODE, mais ce sont des propositions qui avaient déjà été travaillées par des élus communistes, notamment en région parisienne. Donc vous savez, quand il le faut, écouter les propositions du groupe communiste ou les reprendre. Je vous ai trouvé extrêmement mou sur la critique gouvernementale. Un peu plus, disons-le, qu'en juin. Mais, il y a de la colère dans cette salle, il y a de la colère dans le département de Haute-Garonne, sur les décisions du gouvernement. Toulouse, la Métropole, deuxième ville universitaire, agglomération universitaire, pour laquelle nous refusons la baisse des APL de 5 euros. Ça a été dit, il y a la grogne des bailleurs sociaux. Quelle position prenons-nous aujourd'hui, Monsieur MOUDENC ? Vous pourriez proposer d'adopter une motion sur ces questions-là, pas simplement nous dire que vous avez alerté le gouvernement, que vous ne partagez pas. Je vous connais, vous pouvez être en colère, vous pouvez exprimer ce mécontentement. Regardons la majorité de cette salle. Il y a une opposition aux choix portés par le Président de la République, ça vous a été dit par plusieurs intervenants, c'est partagé même dans votre majorité. Ce qui est proposé dans le PLUi-H, vous le savez vous-même, nous ne pouvons peut-être pas le mettre en œuvre, si M. MACRON maintient ses dispositions. Sur la troisième ligne de métro, sur le projet TESO qui est lié à la LGV, vous dépendez maintenant du bon vouloir du Président de la République, qui d'ailleurs ne s'en cache pas. Il met sous contrainte les collectivités locales, en demandant plus d'efforts. Ne soyez pas le meilleur élève de France du président MACRON. Ce titre-là, vous n'avez pas à le recevoir. Vous avez traité vous-même l'État de « mauvais élève », sur les dépenses. Vous avez été bon élève, Monsieur MOUDENC, mais parfois, voyez, ce n'est pas récompensé. À un moment donné, je crois qu'il faut dire stop. Vous n'avez pas eu un mot, c'est vrai, sur le fait que les présidents de région ont quitté des instances de votre famille politique. Dans votre famille politique, d'autres sont Premier ministre ou ministre de l'Économie. Donc vous avez des amis importants dans ce gouvernement. Je crois pourtant que ce gouvernement a décidé de combattre les élus locaux. Et face à cela, Monsieur MOUDENC, je crois qu'il faut une réaction plus forte ; vous êtes en-dessous de la réaction, pour les étudiants

toulousains, pour tous les besoins que nous avons. La métropole toulousaine, vous l'avez dit, connaît une démographie importante. Mais je crois qu'il faut nous situer dans le mouvement général de contestation, qui touche les départements, qui touche les régions, qui touche les communes. Il faut aujourd'hui alerter le gouvernement sur les mauvais choix qu'il fait. Et, dans ce sens, je crois que l'heure est à la mobilisation.

L'heure est à la mobilisation, nous le disons, nous, contre la loi travail avec un certain nombre de salariés, maintenant avec plusieurs confédérations syndicales. L'heure est à la mobilisation dans le service public, il y aura une journée d'action et de grève importante le 10 octobre, on ne peut pas faire comme si tout cela n'existait pas. Il faut saluer les mobilisations des fonctionnaires dans leur ensemble et notamment des fonctionnaires territoriaux, parce qu'à terme, ce sont bien les services publics qui seront contraints.

Deuxièmement, vous aviez évoqué l'idée, votre accord avec la proposition que nous faisons, lors de notre dernier Conseil métropolitain, d'effectivement refaire une conférence financière ou regarder les différents projets à l'aune des décisions gouvernementales. Je crois que vous aviez exprimé : "*Monsieur LACAZE, vous avez raison mais attendons de savoir ce que va réellement faire le gouvernement.*" Vous l'avez vous-même cité, on a le projet de loi de finances sous les yeux. Il est extrêmement préoccupant, donc je crois que d'ici la fin de l'année, peut-être avec les présidents de groupes mais plutôt l'ensemble des conseillers métropolitains, il serait important que nous regardions ce qu'impliquent les mesures gouvernementales. Moi je souhaite une motion au cours de ce Conseil. Et nous la voterons, Monsieur MOUDENC. Une motion qui alerte sur les logements sociaux, qui alerte sur les contraintes budgétaires qui vont être imposées, vous l'avez dit dans vos propos liminaires, avec, je vous le dis sans mauvaise foi, avec trop peu de force. Je crois que vous pouvez parler beaucoup plus fort, comme la campagne que vous avez lancée pour la LGV ! Défendons les territoires, la Métropole peut lancer une campagne de ce type. Car la troisième ligne de métro, le PLUi-H qui va être voté, l'aménagement de la gare Matabiau, tous ces grands projets-là, seront remis en cause, en partie.

Vous avez conclu votre intervention dans un hommage à Bernard KELLER ; il sait que nous partageons votre avis sur son travail à la mairie de Blagnac. Mais dans votre propos également, juste avant, vous indiquez que les métropoles ne peuvent pas être des îlots de richesses dans des territoires désertifiés ou économiquement plus en difficulté. Tout cela est vrai, Monsieur MOUDENC. Je vous le redemande parce que nous n'avons jamais abouti, je vous fais une proposition concrète qui a déjà été évoquée ici. Je veux parler d'un travail en direct avec le Comminges sur la filière bois. Vous dites vous-même dans vos conclusions tout à l'heure qu'il faut veiller à travailler aux coopérations, à un ensemble de mesures pour que la Métropole travaille avec différents territoires. Je ne défends pas particulièrement le Comminges mais c'est un territoire important de notre département et il y a des possibilités sur cette question-là.

Dernier point, je m'associe, je pense que l'ensemble des élus aussi et là, il y a une très large majorité, une unanimité sur les propos que Karine TRAVAL-MICHELET a eu raison de rappeler, parce qu'il ne faut jamais oublier de condamner les actes de terrorisme, et s'associer bien sûr à la douleur des victimes.

M. BRIAND

Monsieur le président, quelques observations rapides parce qu'effectivement, beaucoup de dossiers ont été évoqués, beaucoup de dossiers d'actualité pour notre métropole et un certain nombre de questions qui relèvent plutôt du débat national. C'est vrai, Monsieur GODEC, l'enquête sur le PDU est une enquête extrêmement importante. Mais il ne faut pas oublier non plus qu'elle s'inscrit dans le prolongement du débat public qu'il y a eu dans le cadre de ces deux démarches, des dizaines et des dizaines de réunions organisées sur le territoire de Toulouse Métropole par Monsieur Jean-Michel LATTES. C'est vrai également, que si vous n'avez pas bien perçu l'ampleur de la communication, c'est que vous étiez assez régulièrement absent de toutes ces réunions publiques où un certain nombre de personnes sont venues prendre la parole, évoquer un certain nombre de points et on l'a vu à travers le débat public, beaucoup d'observations ont été prises en compte pour être intégrées dans la démarche d'approbation du PDU. L'enquête publique se poursuit, elle se poursuit avec des réunions, je vous invite à y participer. Jean-Michel LATTES m'a confirmé encore hier qu'il y avait assez peu, dans les élus de l'opposition de Toulouse Métropole, de présence sur ces réunions, sur les ateliers, mais le

travail de concertation va se poursuivre et je vous invite à y contribuer largement. Vous avez également évoqué comme d'autres la question de la LGV. Mais vous, plus particulièrement sur un point qui est assez cocasse, celui du scénario de financement. Vous nous reprochez de ne pas avoir exposé au sein de la Métropole ce scénario de financement qui, je le rappelle, a fait l'objet d'une démarche conjointe de la région Occitanie et de la région Aquitaine dans le cadre d'une convention spécifique à laquelle les grandes métropoles sont associées car elles ne sont pas maîtres d'ouvrage. Naturellement, le travail est en partenariat avec les deux régions mais ce sont les régions qui sont directement responsables et qui ont piloté cette étude sur les modalités de financement. Je crois même me souvenir qu'au sein de la région Occitanie, votre mouvement appartient à la majorité et que vous avez une vigie attentive de la concertation interne, Monsieur ONESTA, qui ne manquera pas de pouvoir vous communiquer tous les éléments nécessaires. Là encore, je crois que la critique est facile mais qu'il est utile d'abord de la faire en autocritique. Quant au point que vous avez évoqué sur les AFNT, il est évident que sur notre territoire, ces aménagements sont nécessaires aux trains du quotidien, à la capacité de développer les fréquences sur, notamment, l'accès au secteur nord. La difficulté, c'est qu'aussi bien l'AFNT que le financement de la LGV posent une difficulté pour l'État. Et donc, on ne peut pas dissocier les deux dossiers. Il y a un travail à faire qui est un travail de conviction et Jean-Luc MOUDENC a rappelé les contraintes vis-à-vis de l'État, vis-à-vis de la SNCF, vis-à-vis des administrations centrales. C'est un travail qui doit être conjoint pour faire en sorte que notre territoire soit pris en compte à la hauteur de la population qu'il représente. Et là, je parle de l'ensemble des deux régions pour permettre à tout le Grand Sud-Ouest de bénéficier des investissements qui sont nécessaires, dans un cadre qui s'inscrit effectivement dans une réflexion visant à alléger le poids sur les finances publiques, ce qui est tout à fait utile. Vous avez enfin évoqué la question du logement social sur le secteur TESO et de la tour Occitanie. Rassurez-vous, si vous prenez tous les éléments sur le secteur TESO, le logement social sera à la hauteur. TESO sera au rendez-vous du logement social pour assurer dans ce secteur un développement équilibré entre le logement, le commerce, le bureau car c'est aussi un quartier qui a une vocation de centre d'affaires. Le projet de tour Occitanie est un élément au demeurant emblématique mais limité dans son ampleur et qui s'inscrit dans une logique économique tout à fait particulière. Et donc il ne faut pas, je crois, avoir une vision minimaliste ou trop concentrée de la problématique de la politique de l'habitat, nous le savons et nous le verrons dans le cadre du PLUi-H, c'est bien une vision de l'ensemble de la Métropole, de l'ensemble du projet TESO qui doit être prise en compte.

Marc PÉRÉ, quant à lui, a évoqué la question du logement social avec un point particulier sur l'équilibre entre l'occupant propriétaire et l'occupant locataire. Je rappelle que, en ce qui concerne l'office public d'habitat, Toulouse Métropole Habitat, il y a déjà une politique de cession patrimoniale partielle, justement pour s'intégrer dans cette logique. Et nous sommes extrêmement sensibles aux mesures gouvernementales et aux débats qui sont actuellement en cours, comme l'a rappelé Jean-Luc MOUDENC, pour faire en sorte que le modèle économique de l'habitat social français ne soit pas déséquilibré. Probablement, il y a des efforts à faire, notamment sur la question des surloyers, la question de la rotation dans le parc social pour faire en sorte que des gens qui peuvent aller vers le parc privé ne restent pas au-delà du raisonnable dans le logement social en occupant des logements qui sont utiles à d'autres. Nous sommes tout à fait attentifs à ce que les conditions financières qui permettent aujourd'hui, notamment à Toulouse Métropole Habitat, de mettre en œuvre un programme de constructions ambitieux, ne soient pas remises en cause. Il n'y a de ce point de vue-là aucune complaisance de notre part mais la volonté d'un dialogue constructif avec le gouvernement pour faire en sorte que des mesures, si elles doivent être prises, soient équilibrées et raisonnables. Et qu'elles n'aient pas pour conséquence concrète d'aboutir à un résultat contraire à ce qui est la volonté de tous, je crois, d'augmenter la construction et tout particulièrement la construction dans l'habitat social. Marc PÉRÉ a également évoqué la question de la LGV, de l'AFNT, de TESO, en s'interrogeant sur le fait de savoir si TESO n'avait pas un lien tellement imbriqué avec l'arrivée de la LGV, que cette question devait conditionner sa mise en œuvre. La LGV est un élément essentiel de TESO. Mais TESO, c'est un ensemble d'éléments parmi lesquels il y a ce qu'on appelle le PEM, le Pôle d'Échanges Multimodal, dans lequel s'intègre l'arrivée de la LGV mais ça n'est pas l'opération TESO en elle-même. L'opération TESO, c'est d'abord une opération de requalification de l'ensemble du secteur de la gare Matabiau avec la vocation de répondre aux besoins de centre d'affaires, de rénovation urbaine et de mixité de l'habitat, qui est souvent constatée dans les secteurs de la gare. L'arrivée et le projet de

la LGV, en toute hypothèse, avec déjà la section Tours-Bordeaux, est un élément qui contribue au développement de la fréquentation ferroviaire sur Toulouse et qui doit être accompagné par la collectivité d'un projet maîtrisé, d'un projet sur lequel il conviendra d'être attentifs quant au calendrier de réalisation, pour faire en sorte d'être en phase mais sans devoir attendre les décisions sur la LGV, parce que le besoin est aujourd'hui évident dans ce quartier. Le besoin est évident en termes d'anticipation, d'aménagement, quand on sait le temps nécessaire à ces opérations d'aménagement. Je suis convaincu que la LGV sera au rendez-vous, parce que les discussions qui ont été menées et l'action qui est engagée par Jean-Luc MOUDENC avec le président de la Métropole de Bordeaux, avec les présidents des deux régions, est une action qui précisément, s'inscrit dans la logique du gouvernement.

Enfin, Marc PÉRÉ a commencé son intervention par une critique assez étonnante de sa part. Il a évoqué la lettre qui doit être diffusée dans les communes extérieures à Toulouse et dans laquelle sont mis en avant la vie quotidienne et le quotidien que Toulouse Métropole assure pour le compte des populations. Pourquoi ? Parce qu'on le voit et on le sait bien, la perception par nos concitoyens de Toulouse Métropole est une perception complexe qui n'est pas encore réalisée. Et je m'étonne que celui qui n'a jamais à la bouche que l'expression "faire métropole" vienne aujourd'hui nous livrer une vision de la métropole qui est celle d'un SIVOM. Celle d'un SIVOM dans lequel seules les communes existent et dans laquelle la Métropole n'aurait pas la faculté de s'adresser à la population pour exprimer et expliquer ce qui fait son quotidien, là où elle est en capacité à essayer d'améliorer la vie quotidienne de nos concitoyens, en considérant que seul le maire serait légitime. Mais, cher Marc PÉRÉ, il faut pas oublier une chose. Et d'ailleurs, ça a été rappelé. Le maire n'est lui-même pas élu au suffrage universel direct, il est élu sur une liste et c'est le conseil municipal qui procède à l'élection du maire. Je pourrais très bien dire, avec une facilité intellectuelle déconcertante, que si le scrutin universel direct n'existe pas encore, les élus communautaires étaient fléchés et chacun savait que si telle ou telle liste municipale et notamment, compte tenu de son poids démographique, si c'était telle ou telle liste à Toulouse qui était élue, il y avait de fortes chances que le président de la Métropole soit celui qui conduisait la liste. De la même manière que dans les communes, il y a de fortes chances que le maire soit celui qui figure en tête de liste présentée qui recueille le plus de voix.

Bien sûr, le suffrage universel direct, s'il devait être mis en œuvre, mais nous ne savons pas si ce sera le cas, réglera cette question de légitimité. Mais est-ce que demain, parce que le président ou la présidente de Toulouse Métropole serait élu(e) directement sur un scrutin unique, la légitimité des maires et des communes serait remise en cause ? Je ne le crois pas. Et de la même manière, je ne crois pas que l'absence aujourd'hui d'un scrutin universel direct mette en cause la légitimité du président de Toulouse Métropole, qui exerce de multiples compétences dans la vie quotidienne et dans la préparation de l'avenir pour nos concitoyens. Qu'il n'ait pas cette légitimité à s'adresser en ce milieu de mandat pour expliquer les actions, pour "faire métropole" véritablement et expliquer que la Métropole porte les enjeux de notre territoire, naturellement en relation avec les maires. Et je terminerai sur ce propos, lorsqu'est évoqué l'exemple de Nice. Je rappelle qu'il y a la conférence métropolitaine et que c'est précisément pour associer l'ensemble des maires, qu'ils soient au sein du conseil ou pas, pour avoir une instance de dialogue entre la Métropole et les communes, que cette conférence métropolitaine se réunit régulièrement.

Enfin, à Pierre LACAZE et à Karine TRAVAL-MICHELET. Je vois qu'on a, après les dernières élections, un mouvement de recentrage sur les fondamentaux. Quand on est en difficulté, chacun de nous l'est d'une manière ou d'une autre, on a évidemment tendance à revenir sur ce qui fait l'identité historique. Mais là, c'est pas "retour vers le futur", c'est "retour vers Épinay". C'est le congrès de Tours aussi un peu, c'est un bond en arrière assez colossal qui consiste à regarder sur sa droite et sur sa gauche en se disant : "Ouh là là, ça bouge beaucoup, il faut vite qu'on soit à nouveau audibles sur certaines valeurs qui font notre identité". Mais, si je comprends qu'il y ait une attaque extrêmement virulente à l'égard du gouvernement pour surtout préserver ce qui reste de l'électorat communiste face à la montée des Insoumis ou ce qu'il reste de l'électorat socialiste qui, entre 2012 et 2017, est passé, au deuxième tour des législatives, de 40 % au niveau national à 6 %, c'est sûr qu'il faut revenir à l'essentiel. L'essentiel, c'est la critique. Mais, cette critique, si elle est légitime, ne doit pas pour autant être orientée vers le mauvais interlocuteur. Car nous ne sommes pas le porte-parole du gouvernement dans cette enceinte. Nous sommes à la tête de collectivités, dans une volonté, comme l'a très bien exprimé Jean-Luc MOUDENC, de discuter avec un gouvernement qui a la légitimité également à

porter la politique nationale. Qui a, qui plus est, sur un certain nombre de sujets, clairement exprimé sa position avant les élections, à la différence d'un certain Monsieur HOLLANDE qui, lui, avait radicalement changé. Ce gouvernement a annoncé 10 milliards, puis 13 milliards d'efforts en tendance pour les collectivités. Mais le précédent avait dit : "Je maintiendrai les dotations" pour ensuite imposer 11 milliards de baisse sur les dotations. Donc, très honnêtement, je dois le reconnaître, je préfère l'attitude de ce gouvernement à l'attitude du précédent. Ça ne veut pas dire que nous l'approuvons. Ça ne veut pas dire que nous nous y opposons. Ça ne veut pas dire que nous serons macron-compatibles ou macron-incompatibles. Nous serons précis. Nous serons attentifs à ce que toutes les mesures, qu'il s'agisse du logement social, qu'il s'agisse des efforts pour les collectivités en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement, soient équilibrées et cohérentes. Que l'État fasse lui-même des efforts quand il nous demande de les faire. Que l'État ne nous impose pas un encadrement des dépenses de fonctionnement en nous imposant des dépenses réglementaires supplémentaires. Que l'État ne vienne pas annihiler les contributions, la capacité financière du logement social quand il nous impose de produire, ce que nous considérons comme nécessaire, du logement social. Que l'État ne vienne pas réduire les effectifs de sécurité lorsque nous savons qu'il y a un besoin dans ce domaine. Nous serons donc simplement, comme nous l'avons toujours souhaité, cohérents. Cohérents dans le dialogue, cohérents pour faire en sorte de porter les attentes et les ambitions de la population. Voilà, je n'irai pas plus loin, j'ai été très long mais je dois dire, pour répondre à Monsieur LACAZE, que parfois il faut une réaction forte, non pas à la filière bois mais à la langue de bois.

Mme TRAVAL-MICHELET

Un mot juste pour dire, Monsieur BRIAND, soyez satisfait qu'il y ait encore une gauche pour avoir une droite. Parce que bientôt, il n'y aura même plus de droite. Recentrez-vous, vous aussi, mais sur votre droite, ça fera du bien à tout le monde, je pense.

M. MOUDENC

J'ai cru comprendre, au Sénat, tout de même, que ce n'était pas ce que vous disiez.

M. PÉRÉ

Il y a quand même une difficulté, parce que nous on arrive, au petit matin. On se promène. On discute. On fait nos petites déclarations, en propos liminaires. On les travaille. On les prépare. Et puis on entend du bruit là-haut, dans les collines on a l'impression qu'il y a un tireur d'élite qui est planqué. Qui prend, à la fin, toutes nos déclarations une par une et y met une petite cartouche. Mais j'aimerais bien que le président du groupe Les Républicains, ou Métropole d'Avenir ici, fasse des déclarations, non pas contre celles qui viennent d'être faites mais qu'il assume les siennes ou qu'il fasse des propositions. On ne peut pas nous, se promener comme ça au petit matin et être soumis à un tireur d'élite qui est planqué là-haut dans les bois.

Deuxième chose, cher Sacha BRIAND, vous n'avez pas écouté ce que j'ai dit. Je dis simplement et je le redis, qu'il y a un déficit démocratique dans les métropoles. C'est-à-dire que, certes, le maire n'est pas élu directement, mais que je sache, dans toutes les villes il y a des programmes municipaux qui s'affrontent. C'est là-dessus qu'on débat. Je doute que dans une seule commune ici, il y ait eu des débats sur les programmes métropolitains. Je doute qu'à aucun moment, la question de mettre 2,4 milliards d'euros, payés à moitié par les non Toulousains, sur le métro, ait été débattue, ou ait fait l'objet d'échanges entre différentes listes. Il s'agit de cela, simplement. Il ne faut pas caricaturer mes propos. Je le redis, il y a un déficit démocratique, il n'y a pas d'élection au suffrage universel. C'est comme ça. C'est une élection au deuxième niveau et c'est quelque chose qu'il faut changer dans le futur si on veut pouvoir relégitimer totalement notre assemblée vis-à-vis des citoyens.

M. MOUDENC

Bien. J'ai écouté, avec beaucoup d'attention, les déclarations des orateurs qui ne se situent pas dans la majorité que j'anime ici. En les écoutant, j'ai distingué des propos qui, tantôt, relevaient de critiques sincères, de propositions, pourquoi pas intéressantes, tantôt de postures totalement politiciennes, lourdes d'arrière-pensées, notamment vis-à-vis du gouvernement. Mais je crois que chacun a reconnu ces postures, à travers tel ou tel propos. Je vais répondre d'abord à un certain nombre de points particuliers. Je confirme à Marc PÉRÉ que le projet TESO ne sera pas modifié selon l'arrivée ou pas

du TGV, puisque nous voulons avant tout créer un nouveau quartier, une ambition urbaine, une ambition économique. Nous voulons créer un nouveau poumon de développement économique, au centre, au cœur de notre agglomération. Bien évidemment, tout ce qui est prévu, tout ce qui est conçu, est compatible et intègre l'arrivée du TGV. Mais tous les partenaires, il y a maintenant trois ans, nous avons pris une position très claire et unanime, à savoir que nous allons avancer dans ce projet nonobstant le calendrier et la problématique du financement de la LGV. Par conséquent, effectivement, les atermoiements du gouvernement actuel sur le dossier de la LGV n'impactent en rien la dynamique du projet économique et urbain concerné.

Je veux répondre à Monsieur LACAZE sur un certain nombre de points. C'est la première fois que je l'entends affirmer, de manière extrêmement baroque, mais l'imagination n'est pas interdite dans les débats, que l'augmentation des impôts, c'est parce que je savais que la TVA disparaîtrait. C'est ce que vous avez dit. La TVA, elle n'est pas annoncée comme devant disparaître et je vous rappelle la cause de la majoration fiscale. Il s'agissait de compenser la perte de recettes provoquée par la baisse autoritaire des dotations décidées par l'ancien gouvernement, à l'arrivée au pouvoir duquel vous aviez contribué en 2012. Voilà. Et d'ailleurs, aujourd'hui, j'en dirais deux mots, c'est extrêmement étrange d'entendre critiquer les rapports de travail pas faciles avec le gouvernement actuel et oublier par une sorte d'amnésie collective, pas uniquement la vôtre, Monsieur LACAZE, mais également celle d'autres orateurs, oublier cette période où pendant trois ans, on ne nous a pas demandé notre avis. On ne nous a pas demandé de contractualiser. On nous a imposé des pertes sèches de recettes comme jamais aucun gouvernement n'avait osé le faire. Mais, apparemment, l'amnésie frappe déjà un certain nombre de membres de cette assemblée. Vous avez affirmé, de manière totalement baroque également, que la troisième ligne de métro se verrait remise en cause par l'actuel gouvernement. Ecoutez, s'il y a un point sur lequel je ne suis pas inquiet, c'est celui-là. Pour une raison simple qui vous a peut-être échappé et que je vais donc rappeler, c'est qu'au titre de la troisième ligne de métro, nous allons demander au gouvernement, comme prévu dans le plan de financement, une participation financière, au titre de l'investissement. Cela ne vous a pas échappé, il a été présenté la semaine dernière, que le gouvernement a prévu un plan de soutien à l'investissement qui intègre plusieurs objectifs, de manière sélective, notamment la mobilité. Dans le dossier du TGV, un argument du gouvernement avec lequel nous ne sommes pas d'accord, consiste à opposer la mobilité du quotidien à la grande vitesse. Il y a dans l'argumentation gouvernementale cette mise en avant de la mobilité du quotidien. Comme j'ai souvent l'occasion de le dire depuis que j'entends cela, la mobilité du quotidien, il n'y a pas besoin du gouvernement pour nous convaincre, ça fait quarante ans que nous en faisons. Et justement, le plan mobilité 2020-2025-2030 qui est en train d'être adopté, c'est 3,8 milliards de mobilité du quotidien. Et justement, nous allons pouvoir élargir à des financements de l'État qui sont plus encourageants que précédemment. Parce qu'on a le droit de parler des mauvaises nouvelles du gouvernement et de taper sur le gouvernement quand on n'est pas d'accord avec lui, il y a aucun problème, on le fait tous. Simplement, il faut quand même aussi avoir l'honnêteté de reconnaître que lorsqu'il y a des avancées, ces avancées existent. En matière de soutien à l'investissement local, souvenez-vous de ce qui a été fait par l'ancienne majorité, cruellement désavouée dans les urnes de mai et de juin dernier. Il y a eu 1 milliard de soutien à l'investissement local en 2016 et 1 milliard de soutien à l'investissement local en 2017. Bref, 2 milliards de mesures de soutien particulières. Le gouvernement actuel, par la voix de Monsieur PISANI-FERRY, que j'ai rencontré il y a quinze jours pour lui parler de nos projets, et donc je rassure tous ceux qui s'interrogent pour savoir si je porte ou pas les projets de la Métropole... Oui bien évidemment je les porte. Ils posent la question mais je sais au fond qu'ils ont la réponse donc je la leur ressers. Le gouvernement actuel donc, a décidé de consacrer 2 milliards par an pendant cinq ans soit 10 milliards de soutien à l'investissement local. Donc on passe de 2 milliards à 10 milliards. C'est justement dans cette opportunité-là, dans ce cadre-là, que nous aurons à présenter la troisième ligne de métro. Quatrième point que je veux relever, Monsieur LACAZE, vous avez fait une suggestion au sujet de la filière bois et la volonté de travailler avec le Comminges. Là-dessus, nous pouvons tout à fait converger et je vous engage, pourquoi pas, à jouer un rôle dans ce domaine. Effectivement, je le pense, plus nous multiplierons les coopérations concrètes avec les territoires de la périphérie et de la ruralité, mieux la Métropole sera dans le rôle qui est le sien, qui est sans doute d'avoir un dynamisme propre important, mais aussi de savoir diffuser ce dynamisme pour en faire profiter d'autres territoires que le territoire métropolitain stricto sensu.

Monsieur GODEC, vous avez contesté ce que vous appelez la « dérogation au logement social » pour la Tour d'Occitanie. Permettez-moi de vous dire la réalité des enjeux. Parce que vous avez oublié le fait que nous délibérions également sur le traité de concession Toulouse Euro-Sud-Ouest. Il est prévu, dans la Tour d'Occitanie, une centaine de logements. Si on appliquait la loi des 25 %, nous aurions donc 25 logements sociaux. Vous regrettez donc qu'il n'y ait pas 25 logements sociaux. Je vous invite à prendre un peu de hauteur dans votre raisonnement et de voir la globalité du projet. La globalité du projet, c'est un nouveau quartier qui ne sera pas qu'un quartier d'affaires, qui ne sera pas un quartier économique, qui sera un quartier mixant les deux fonctions, économie et habitat. Dans le nouveau quartier, il y aura 2 000 logements. Sur ces 2 000 logements, le maire de Toulouse que je suis vous affirme que nous appliquerons le taux de 35 % de logement social prévu dans le PLUi-H. Autrement dit, vous vous souciez qu'il n'y ait pas 25 logements, moi je me soucie qu'il y en ait 700. Voilà. Donc je crois que là-dessus, il faut aussi prendre l'exacte mesure des enjeux. Il n'est pas question de faire un quartier spécialisé, un quartier de ségrégation qui serait pour certains et qui en excluraient d'autres. Au contraire, moi je souhaite que ce soit un quartier modèle, équilibre entre économie et habitat et au sein de l'habitat, équilibre entre le locatif, l'accession à la propriété, le social, le très social. Je suis sûr qu'on peut faire un très beau projet urbain qui sera un projet exemplaire, répondant aux objectifs d'intérêt public que nous défendons tous par ailleurs. Vous vous prononcez, s'agissant de la LGV, sans surprise, contre le projet actuel et pour la modernisation de la voie existante. Moi, je vous rappelle pourquoi nous ne sommes pas favorables à la modernisation de la voie existante. D'abord parce que c'est un budget qui représenterait 40 % du budget de la LGV elle-même, donc un budget considérable pour une amélioration qui serait bien évidemment moindre en gain de parcours. Mais je vous laisse surtout imaginer ce qui se passerait pendant ce chantier, qui serait un chantier de travaux lourds, c'est-à-dire que, dans la mesure où on les ferait sur la voie existante, on perturberait pendant plusieurs années le trafic ferroviaire de cette voie. Donc, en réalité, en défendant la LGV sur une voie spécifique, on rend possibles les améliorations sur la voie existante, que, vous le savez, la SNCF et la Région qui est très engagée sur la politique ferroviaire, envisagent et sur lesquelles elles travaillent. Par conséquent, je crois que là aussi, il faut être extrêmement pragmatiques plutôt que d'être dans la théorie. Je veux répondre également sur votre considération sur le plan mobilité. Vous avez dit que je n'en ai pas parlé, parce que je ne peux pas parler de tous les sujets. Je vous donne quand même une bonne nouvelle qui est arrivée hier. Le SICOVAL, avec qui on a eu des débats assez musclés sur cette question, a donné hier son avis sur le projet mobilité. Il y a eu précisément soixante voix pour et deux voix contre. Par conséquent, ce projet que vous critiquez, c'est un projet qui est devenu extrêmement consensuel, y compris auprès de territoires qui, à un moment, ont été dans un débat extrêmement fort avec nous. Ensuite, lorsque vous déplorez qu'il n'y ait pas, sur certains paramètres environnementaux, des résultats aussi satisfaisants que vous le souhaiteriez, je vous rejoins. J'aimerais moi aussi qu'on ait des résultats plus favorables, mais vous savez parfaitement ce à quoi tout cela est dû. Cela est dû à l'ampleur exceptionnelle de la croissance de notre agglomération et non pas à un manque de volonté politique ou d'investissement.

Je veux répondre à Marc PÉRÉ pour lui dire que je suis en total désaccord avec lui, à partir d'un constat qui nous est commun, à savoir qu'il y a un déficit démocratique qui sera comblé ou pas, un jour, par la loi. Je note que l'ancien gouvernement avait prévu de le faire et n'a pas été au rendez-vous des calendriers qu'il avait lui-même indiqués, repoussant tout cela à 2019. Oui ou non, restera-t-on au scrutin fléché ou bien y aura-t-il un scrutin spécifique, qui effectivement comblerait le déficit démocratique que vous soulignez ? Je ne sais pas quelles sont les intentions du gouvernement actuel qui ne s'est pas prononcé là-dessus et j'espère qu'à la prochaine conférence nationale des territoires en décembre, il nous éclairera davantage sur ses intentions. Pour autant, je ne peux pas accepter l'idée selon laquelle, sous prétexte que le président de la Métropole n'a pas été élu par chacun des citoyens vivant dans les 37 communes, il faudrait alors s'interdire de communiquer, s'interdire de rendre des comptes, s'interdire d'informer les gens, s'interdire d'expliquer ce à quoi sert une métropole. Je me déplace, vous le savez puisque je suis allé dans votre commune, je me déplace régulièrement dans chacune des communes. Et dans chacune des communes où je vais, je fais toujours le même constat et en général le maire de la commune le fait avec moi, comme quoi les gens ne savent pas ce à quoi sert la Métropole. Ils ne savent pas ce qu'elle fait exactement. Et, qui, sinon le président, a des devoirs plus forts que n'importe quel autre élu métropolitain pour justement s'investir dans l'explication, dans l'information et dans la pédagogie ? Et tous les maires, qui m'ont accueilli très gentiment dans leur

commune, savent que je le fais sans esprit polémique et avec une volonté avant tout d'information. Donc, au contraire, je crois qu'il faut accentuer l'information et ce n'est pas parce que je n'ai pas été choisi par les habitants des 37 communes que je devrais me replier sur le donjon toulousain et à ce moment-là ne communiquer qu'après des Toulousains. Du reste, si je faisais cela, je crois qu'il y aurait une autre critique qui surgirait, comme quoi je n'ai, en matière de fonction métropolitaine, qu'un regard et qu'un intérêt toulousains. Et puis, tout de même, réfléchissons un peu. Le président du Conseil départemental est élu dans un canton. Il n'aurait pas légitimité pour s'adresser à tous les Haut-Garonnais sous prétexte qu'il n'a été choisi que dans son canton ? Anne Hidalgo à Paris, parce que le scrutin de Paris est différent du nôtre, parce qu'elle n'est élue que dans un arrondissement, elle n'aurait pas légitimité à s'adresser à tous les Parisiens ? Non, je pense qu'à un moment, il faut être sérieux. Et ce que j'ai souhaité, à travers cette lettre, Sacha BRIAND l'a très bien expliqué, c'est donner succinctement, c'est pour ça que le fait de ne pas développer les grands projets était volontaire, un rappel sur le rôle de la Métropole, sur les grands projets. Mais surtout, dire aux gens en quoi la Métropole chez eux était utile, concrètement. Donner une dimension de proximité. Et c'est la raison pour laquelle j'ai souhaité, effectivement, alors que j'aurais pu concevoir ce courrier comme étant un courrier que j'aurais fait tout seul, j'aurais eu parfaite légitimité pour le faire, j'ai souhaité associer les maires. Parce que nous savons bien que sur ces réalisations de proximité, c'est une collaboration, c'est un travail commun, c'est une coproduction entre la Métropole et la commune. Deux tiers des maires ont accepté très naturellement de cosigner cette lettre. Ils ont légitimement suggéré des modifications que moi-même je leur avais donné la possibilité de faire. Toutes les modifications ont été prises en compte. Et à partir de là, nous allons informer en novembre nos concitoyens des communes concernées, étant entendu que là où les maires n'ont pas souhaité signer, j'ai également respecté totalement leur point de vue. Et à ce moment-là, je signerai seul une lettre qui ne comportera pas un mot polémique à l'égard des communes en question. Voilà, je suis dans cette disposition d'esprit qui consiste à faire connaître la Métropole. La Métropole a pris une importance considérable. Le budget de la Métropole est supérieur au budget communal, les compétences sont considérables, c'est notre rôle à tous de les faire connaître.

Pour terminer, s'agissant des rapports avec le gouvernement et s'agissant de ce que j'ai pu dire, on trouve que je ne suis pas assez négatif. Je vais vous dire une chose. Je considère que les attitudes politiciennes classiques ont été désavouées largement par les Français, tant de droite que de gauche. Et je considère que les attitudes systématiques ne sont plus de mise, que les gens veulent des résultats, ils veulent du pragmatisme. Par conséquent, n'en déplaise à ceux qui ont formulé des regrets, la ligne de conduite qui est la mienne à l'égard du gouvernement ne changera pas, elle sera de dire : "Je travaille avec le gouvernement et j'essaie d'obtenir pour nos collectivités le maximum de choses". Quand le gouvernement prend des décisions positives, je le dis. Quand le gouvernement prend des orientations négatives, je les dénonce. Je préfère donc me situer sur le fond sur chacune des questions plutôt que d'adopter une attitude politique de principe, soit dans le sens de la complaisance, soit dans le sens de la critique. Je sais que dans cette assemblée, je suis peut-être minoritaire effectivement je ne sais pas, peut-être. En tout cas, je sais que tout le monde ne me suivra pas sur cette attitude-là. Mais elle aurait été la même quelle que soit la couleur du gouvernement. Si les Français avaient choisi un gouvernement d'une autre couleur, j'aurais eu la même attitude. Et je me souviens d'ailleurs et il s'en souvient puisqu'il est là, que Pierre COHEN, un jour, en conseil municipal, parlant de Gérard COLLOMB et de Bernard CAZENEUVE m'a dit : "Votre ami Gérard CAZENEUVE, votre ami Gérard COLLOMB", à l'époque du gouvernement socialiste. Parce que, tout simplement, même si j'étais en désaccord avec François HOLLANDE puis Manuel VALLS, j'ai essayé, là aussi, de tirer le meilleur parti pour notre territoire. Affirmant mes désaccords quand j'avais des désaccords et au contraire, reconnaissant des avancées quand il y avait avancées, notamment quand on a signé ici le pacte État-métropoles. Voilà. Cette attitude effectivement, n'est pas l'attitude classique. Elle mécontente un certain nombre de représentants étiquetés de gauche, qui se sont exprimés. Elle ne plaît pas à certains militants de droite qui ne sont pas là, qui sont peut-être représentés et qui me le disent. Peu importe. Moi, je suis dans mes convictions et avant d'aider le gouvernement ou de le combattre, je veux surtout défendre Toulouse Métropole et les habitants. Voilà, c'est ma ligne de conduite.

Lorsqu'il s'agit de contractualiser avec l'État, je m'étonne de certaines critiques que j'ai entendues, chère Karine TRAVAL-MICHELET. Puisque je reprends ici le rapport Martin MALVY, Alain LAMBERT d'avril 2014. Qu'est-ce que je lis dans le rapport ? C'était la proposition que faisaient

Martin MALVY et Alain LAMBERT. Ils disaient : "*Une démarche contractuelle pourrait être proposée ; compte tenu du nombre et de l'hétérogénéité de taille des collectivités, une approche différenciée s'impose. Le pacte ne concernerait que les régions, les départements et les principales agglomérations, pacte de confiance et de stabilité. L'incitation financière serait ajoutée ou retirée sur le versement suivant de la DGF, en fonction de l'examen annuel des engagements.*" Bref, la méthode que le gouvernement met en œuvre, même si je vous ai dit que j'étais extrêmement vigilant, voire même méfiant sur certains points, sur le fond, c'est la méthode du rapport MALVY LAMBERT, qu'à l'époque, je n'ai entendu aucun de vous critiquer.

Avant d'entamer l'ordre du jour, je vous informe du retrait de la délibération suivante :

11.2 Aires d'accueil des gens du voyage : adhésion au SMAGV31-MANEO et modalités de transfert de la gestion et de l'entretien des 18 aires d'accueil de Toulouse Métropole -DEL- 17-0937

1 Approbation du procès-verbal du Conseil du 29 juin 2017

Le procès-verbal du Conseil du 29 juin 2017 est soumis par le Président à l'approbation du Conseil.

⇒ **Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.**

2 Compte rendu des décisions du Bureau du 15 juin 2017

Le compte rendu des décisions du Bureau du 15 juin 2017 est soumis par le Président à l'approbation du Conseil.

⇒ **Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.**

3 Compte rendu des décisions prises par le Président

Le compte rendu des décisions prises par le Président est soumis à l'approbation du Conseil.

⇒ **Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.**

4 Ressources humaines

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je mets les délibérations aux voix.

DEL-17-0913 - Théâtre et Orchestre du Capitole: modalités d'indemnisation des frais de déplacement des musiciens pour la tournée en Argentine, Uruguay et Brésil du 20 octobre au 2 novembre 2017 et rectificatif du pays d'escale lors de la Tournée en Asie du 20 avril au 04 mai 2017

⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]**

DEL-17-0843 - Prise en compte de l'évolution de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique dans la fixation des indemnités des conseillers métropolitains

⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]**

5 Administration

M. MOUDENC

Trois votes doivent avoir lieu à scrutin secret uninominal.

Election d'un membre du Bureau

Le nombre de membres du Bureau a été fixé par le Conseil à 68. Suite à la démission de Madame Corinne VIGNON-ESTEBAN de son poste de conseillère métropolitaine, il convient de procéder à l'élection d'un membre du Bureau, en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'élection d'un membre du Bureau se déroule à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. Je déclare candidate au poste de membre du Bureau :

- Madame Claudette FAGET

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Aucune autre candidature n'est enregistrée.

Election d'un représentant au SMEAT

Le nombre de représentants de Toulouse Métropole au sein du SMEAT est de 46. Suite à la démission de Madame Corinne VIGNON-ESTEBAN de son poste de conseillère métropolitaine, il convient de procéder à l'élection d'un représentant au SMEAT. L'élection se déroule à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. Je déclare candidat au poste de représentant au SMEAT :

- Madame Claudette FAGET

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Aucune autre candidature n'est enregistrée.

Election d'un représentant au SDEHG :

Lors des séances du 23 février 2017 et du 29 juin 2017, le Conseil de la Métropole a élu ses 78 représentants au sein du SDEHG. Suite à une erreur matérielle, le nom de M. ANDRE Christian a été mentionné deux fois. Il convient donc de procéder à une régularisation et à une nouvelle élection pour 1 représentant.

Cette élection doit avoir lieu à scrutin secret uninominal à la majorité absolue pour les 2 premiers tours.

Je déclare candidat au poste de représentant au SDEHG :

- Monsieur Thierry IMART

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Aucune autre candidature n'est enregistrée.

Je propose de passer au vote sur ces 3 élections. Avant de faire procéder à l'appel nominal, je vous informe des détails organisationnels suivants :

Pour chaque élection, un bulletin uninominal et un bulletin vierge sont mis à disposition des votants. Vous devez glisser un seul bulletin dans l'enveloppe, dans l'isoloir prévu à cet effet et signer la feuille d'émargement après avoir voté.

Les scrutateurs sont les suivants ; je leur demande de bien vouloir rejoindre leur table de vote dès l'annonce de leur nom :

- Table n°1 – Election d'un membre du BUREAU : Antoine MAURICE et Jean-Louis REULAND
- Table n° 2 – Election d'un représentant au SDEHG : Monique DURRIEU et Danielle PEREZ
- Table n° 3 – Election d'un représentant au SMEAT : Béatrice URSULE et Romain CUJIVES

Je demande à Charlotte BOUDARD-PIERRON de procéder à l'appel nominal.

Appel nominal des votants.

Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Les résultats seront donnés ultérieurement, après dépouillement. L'examen des points suivants (Administration) peut commencer pendant le vote.

Pour la délibération 5.6, il convient de procéder à des ajustements de représentations, adoptées lors de Conseils antérieurs et à de nouvelles désignations. Les candidatures sont les suivantes :

Commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle :

Titulaire : ESCUDIER Julie / Suppléant : ROUGE Daniel

INSA, Institut National des Sciences Appliquées de Toulouse :

Titulaire : FAGET Claudette / Suppléant : ESNAULT Emilien

Jurys de concours de la Région Occitanie, relatifs au projet de l'Ecole Nationale d'Architecture de Toulouse :

Madame Annette LAIGNEAU

Conseil d'administration du Pôle de Compétitivité Derbi (Développement des énergies renouvelables dans le bâtiment et l'industrie) :

Titulaire : SUSSET Martine / Suppléante : TOUTUT-PICARD Elisabeth

AMORCE - association nationale oeuvrant en matière de politiques Energie-climat des territoires et de gestion territoriale des déchets :

Titulaire : TOUTUT-PICARD Elisabeth / Suppléante : SUSSET Martine

Une autre désignation est également prévue sur la délibération 13.3 relative au Programme de valorisation du maraîchage des quinze sols, présentée ultérieurement. La candidature est la suivante :

Commission Communale d'Aménagement Foncier :

François LEPINEUX

Enfin, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un suppléant au Conseil d'administration de l'EPFL, toujours suite à la démission de Mme Corinne VIGNON-ESTEBAN. Madame Claudette FAGET est la candidate, suppléante au titulaire Sophie LAMANT.

Je mettrai aux voix ces délibérations avec ces candidatures.

MM. AUJOLAT et TRAUTMANN présentent les autres dossiers du chapitre Administration ayant fait l'objet d'une demande d'intervention.

M. LACAZE

Monsieur le président, mesdames et messieurs les élus. Nous demandons un peu plus d'informations et nous annonçons un positionnement d'abstention du groupe sur la 5.8 - Institution d'un "Groupe" et approbation du projet de charte de gouvernance entre Toulouse Métropole et ses partenaires opérateurs. Si je comprends bien, avec le fait que nous partageons l'idée qu'il faut avoir une très grande maîtrise publique de l'ensemble des acteurs économiques, il n'y a pas, dans ce groupe, que des acteurs économiques liés à la Métropole, et nous savons que même si vous n'êtes pas dogmatique, Monsieur le président, l'idée de gestion en régie ne recueille pas toujours votre aval, je vois mal à quoi est destiné ce « groupe ». D'abord, comment va-t-il fonctionner ? Je vais avoir une question précise, est-ce que

c'est une réunion de l'ensemble des conseils d'administration une fois par an, est-ce que c'est une réunion, autour du DGS, ou des présidents de ces différentes structures ? Je trouve qu'on crée là, peut-être pas une usine à gaz, mais on regroupe des acteurs très différents, alors qu'il s'agit souvent de service public. Nous nous abstenons sur cette délibération, je trouve qu'elle n'est pas détaillée dans sa composition finale et même si on comprend bien la logique de maîtrise que vous souhaitez avoir sur l'ensemble de ces acteurs, le rythme de ces réunions n'est pas détaillé non plus.

M. GODEC

Une intervention aussi sur la délibération 5.8 et sur la création de ce « groupe ». Nous pouvons facilement partager les objectifs annoncés, notamment le recours plus important à des opérateurs publics pour nos projets. A ce propos, d'ailleurs, nous aurions pu souhaiter que la SMAT soit maintenue dans son objectif de gérer le stationnement et soit ainsi candidate à la gestion des parkings à l'échelle de la Métropole ; nous aurions pu souhaiter qu'Oppidea continue d'être notre opérateur public d'aménagement de référence, notamment dans le cadre du dossier CEAT à Jolimont, où vous n'avez pas souhaité qu'elle candidate, où il y aura donc un opérateur privé. Nous sommes pour le renforcement du partenariat. Par contre, nous considérons que dans le document qui est proposé au vote, le chapitre Transparence nous semble largement insuffisant. En réalité, si on comprend bien ce qui est proposé dans la charte, la transparence de l'information n'est évoquée qu'au niveau des directeurs des services de Toulouse Métropole et des opérateurs dans lesquels nous siégeons. Nous avons une définition de la transparence qui est plus importante, et nous sommes intéressés à ce que cette charte évolue positivement dans la transparence en direction du public. Ce sont des opérateurs publics ou semi-publics qui prennent des décisions, au nom du mandat qui nous est confié en tant qu'élus. Il est donc logique que leurs délibérations, par exemple, soient transmises au public. Aujourd'hui ce n'est pas le cas. Elles ne sont d'ailleurs pas transmises aux élus de l'assemblée. La charte prévoit qu'elles soient transmises aux élus qui nous représentent dans ces assemblées. Nous voudrions faire évoluer ce chapitre, sur la transparence, afin que toutes les données publiques qui concernent ces opérateurs soient rendues publiques, dans la logique d'ailleurs du portail open data, de l'ouverture des données publiques, et que tous les citoyens puissent les consulter et être informés de l'activité quotidienne de ces opérateurs publics.

Mme TRAVAIL-MICHELET

Dans le même esprit, nous aimerions avoir un peu plus d'informations. On comprend bien quelle est l'idée, à savoir un meilleur dialogue entre des structures qui fonctionnent à côté de la Métropole, mais pour autant dans lesquelles certains élus représentent, dans les conseils d'administration, la Métropole. Mais pourrait-on avoir, Monsieur le président, un peu plus de détails sur les élus ou organismes qui devraient prendre part à cette charte et sur les modalités, notamment d'intégration dans un processus d'élaboration de protocole d'orientation partagée. On comprend l'esprit. On a du mal à définir précisément le détail des modalités d'organisation d'un groupe pour approuver cette charte de gouvernance entre Toulouse Métropole et ses partenaires opérateurs.

M. COHEN

Oui, je m'associe à tout ce qui a été demandé concernant plus de transparence, en particulier vis-à-vis de l'ensemble des élus de la Métropole. Je pense qu'il y a nécessité, vu le nombre de structures, d'avoir une visibilité et une mise en cohérence des politiques publiques. Mais je voudrais vous demander comment vous faites, par rapport à des organismes qui sont assez différents en termes de périmètre et de gouvernance. Il y a certaines structures qui sont entièrement sous la responsabilité de la Métropole, d'autres où la Métropole a une majorité, d'autres où ce n'est pas le cas, comme par exemple l'AUAT où c'est vraiment une coopération entre intercommunalités et autres collectivités. Donc cette charte, qui a vocation à être un outil de meilleure gouvernance, de meilleure visibilité et de meilleure cohérence de la Métropole, et en particulier de son président et de son DGS, comment est-elle vécue et comment elle sera « proposée » aux structures où des partenaires sont parties prenantes et *a priori* extérieurs à cette charte qui ne concerne que la Métropole évidemment.

M. MOUDENC

Il s'agit d'une initiative qui est très largement informelle, il faut d'abord que chacun le sache. Partant d'un constat qu'au fil du temps la Métropole, ce qui est aujourd'hui la Métropole, avec, derrière toutes

ces structures, des histoires très diverses et variées, la Métropole déploie son action dans un domaine spécialisé, d'une manière ou d'une autre, et cela aujourd'hui se traduit par une certaine hétérogénéité. Le but premier de ce qu'on appelle un groupe, c'est effectivement faire en sorte qu'il y ait un rendez-vous régulier entre le président de la Métropole et les présidents de chacune de ces structures, une à deux fois par an. De même, qu'il y ait des rendez-vous réguliers entre le directeur général des services de la Métropole et les directeurs généraux de chacune de ces structures. Le but premier, c'est véritablement de la souplesse, de l'échange d'informations, et des réflexions, des mises en cohérence. On est sur des structures, Pierre COHEN l'a souligné à juste titre, qui sont de nature extrêmement variée et dans lesquelles le poids de la Métropole n'est pas identique. Donc il s'agit de commencer quelque chose pour donner plus de cohérence. On est la quatrième collectivité à initier ce type de démarche. Paris, Brest, Strasbourg l'ont initiée. Après, sur les questions de transparence, chacun de ces organismes obéit à des règles qui existent déjà, à des règles propres en matière de transparence. Bien évidemment, ces règles-là, elles continuent à s'appliquer, mais les modalités ne sont pas identiques d'un organisme à l'autre. Donc il ne s'agit pas d'uniformiser ni sur ce terrain, ni sur d'autres thématiques, le fonctionnement de ces organismes. Il s'agit de donner plus de cohérence et de faire en sorte que les échanges d'informations soient beaucoup plus réguliers, beaucoup plus soutenus, et surtout partagés. L'originalité de cette démarche c'est que jusqu'ici la Métropole avait un rapport en quelque sorte bilatéral avec chacun de ces organismes. Là, l'idée c'est d'être ensemble et de partager des problèmes communs.

M. BRIANÇON

Une question très rapide sur la 5.10 - Approbation de la dissolution anticipée de la Société d'économie mixte d'exploitation des spectacles de Toulouse (SEMEST) et de l'acquisition de la part sociale de la SEMEST détenue par l'Office de Tourisme de Toulouse. Nous allons procéder à la dissolution de la société d'économie mixte qui n'est plus en situation d'opérabilité. Il y avait des engagements contractuels liés à la reprise du personnel. Je voulais savoir quelle en était exactement la situation, si on pouvait nous faire un point là-dessus.

M. TRAUTMANN

Oui, pour la reprise du personnel, il n'y a pas de difficulté pour la quasi-totalité des personnels. Il y a effectivement une difficulté pour le directeur, où il y a une procédure de conciliation qui est en cours et dont on verra l'issue.

DEL-17-0857 - Composition des commissions (6)

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

DEL-17-0859 - Désignation d'un représentant à l'EPFL (suppléant)

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

DEL-17-0844 - Désignation de représentants de Toulouse Métropole au sein de sociétés, établissements publics, associations et organismes divers (19)

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

DEL-17-1000 - Soutien de Toulouse Métropole aux sinistrés de l'ouragan Irma

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

DEL-17-0951 - Institution d'un "Groupe" et approbation du projet de charte de gouvernance entre Toulouse Métropole et ses partenaires opérateurs

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [113 VOIX]*

ABSTENTION [19 VOIX] (MMES HARDY, BLEUSE, CROQUETTE, DE COMARMOND, DURRIEU, TOUCHEFEU, VERNIOL, MM. BRIANCON, SANCHEZ, JIMENA, CARREIRAS, LACAZE, COHEN, CUJIVES, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY, TOMASI.)

DEL-17-0798 - Loi de modernisation de l'action publique territoriale et de l'affirmation des Métropoles (MAPTAM) - Maison située 34, chemin de Niboul, Commune de Toulouse - Pôle Territorial Nord : transfert des équipements nécessaires à l'exercice des compétences
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

DEL-17-0824 - Approbation de la dissolution anticipée de la Société d'économie mixte d'exploitation des spectacles de Toulouse (SEMEST) et de l'acquisition de la part sociale de la SEMEST détenue par l'Office de Tourisme de Toulouse
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

DEL-17-0941 - Approbation de la dissolution anticipée de la Société d'Economie Mixte du Marché d'Intérêt National de Toulouse métropole (MINTM)
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

M. MOUDENC

J'annonce le résultat des élections qui ont eu lieu :

DEL-17-0856 - Election d'un membre du Bureau

Premier tour de scrutin. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
Sur 131 votants, sont dénombrés 12 bulletins blancs ou nuls. Pour 119 suffrages exprimés, la majorité absolue est de 61. Claudette FAGET ayant obtenu 119 voix, est élue membre du Bureau.

DEL-17-0858 - Election d'un représentant au SMEAT

Premier tour de scrutin. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
Sur 132 votants, sont dénombrés 10 bulletins blancs ou nuls. Pour 122 suffrages exprimés, la majorité absolue est de 62. Claudette FAGET ayant obtenu 122 voix, est élue représentante de Toulouse Métropole au SMEAT.

DEL-17-0853 - Election d'un représentant au SDEHG

Premier tour de scrutin. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
Sur 131 votants, sont dénombrés 10 bulletins blancs ou nuls. Pour 121 suffrages exprimés, la majorité absolue est de 62. Thierry IMART ayant obtenu 121 voix, est élu représentant de Toulouse Métropole au SDEHG.

6 Finances

M. BRIAND présente les points inscrits à l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une demande d'intervention.

Dix délibérations. La première, c'est la dotation de solidarité communautaire, avec une proposition, qui a été vue en Commission des finances, d'abonder cette dotation de 1,5 million d'euros au bénéfice des communes. Et je rappelle qu'il n'y a pas beaucoup de recettes qui évoluent avec une telle proportion dans les comptes communaux. Mise en place pour la deuxième année consécutive, une dotation de garantie pour faire en sorte qu'aucune commune, et je crois que cinq communes étaient concernées, n'ait de montant en baisse par rapport à l'année précédente.

Ensuite vous avez les décisions modificatives au budget principal et aux budgets annexes. Comme souvent, il s'agit d'adaptations, c'est-à-dire qu'on recale le calendrier de réalisation des opérations d'investissement à la réalité des consommations de crédit, pour faire en sorte d'avoir un impact le plus limité possible. Au cas particulier, on a des DM globalement stables, avec toutefois une précision sur le budget principal. On en a parlé là aussi en commission des finances, on prend en compte une nouvelle pratique en matière de provision. Donc on constate des provisions qui sont importantes sur le plan fi-

nancier, mais il ne s'agit pas de dépenses qui sont à constater aujourd'hui. Simplement, il y aura des reprises de provision, alors que jusqu'à présent, on attendait que les créances ou les dettes soient constatées pour les intégrer. Donc il y a des volumes importants, mais qui ne sont pas des volumes réellement engagés à ce stade, bien au contraire. Et ça n'aura pas, par rapport aux années habituelles en termes de risque de contentieux ou d'annulation de titre, il n'y aura pas nécessairement d'évolution sur les volumes constatés au final.

Enfin, la révision des autorisations de programme et crédits de paiement pour l'exercice et des autorisations d'engagement, c'est la conséquence des décisions modificatives où on constate que sur tel projet on est en avance, donc on ajoute des crédits, sur tel autre on est un peu en retard, donc on enlève les crédits, on les remettra sur les exercices suivants.

M. CARLES

Monsieur le président, je voudrais intervenir sur la 6.1 relative à la dotation de solidarité communautaire. D'abord bien sûr, pour me féliciter de cette augmentation d'1,5 million, qui permet en effet qu'aucune commune ne voie sa dotation baisser. C'est le fruit d'un travail collectif, puisque dans le cadre du groupe finances on avait effectivement fixé ces règles-là. Je crois que sur ces questions-là, il ne faut surtout pas hésiter à recourir à ce groupe finances, parce que c'est là effectivement qu'on trouve des solutions comme celle qui, aujourd'hui, me semble-t-il, va apporter satisfaction à l'ensemble des maires, puisque nous n'aurons pas de baisse de dotation de solidarité communautaire.

M. LACAZE

Monsieur le président, mesdames et messieurs les élus, nous nous abstiendrons sur la 6.2 et 6.10, en cohérence avec notre vote contre le budget actuel.

M. LÉPINEUX

Monsieur le président, chers collègues élus, je souhaite aussi féliciter la commission qui a permis de conserver cette dotation de solidarité communautaire. Par contre, juste un point technique. Nous aimerions, ça a été posé en commission, avoir le détail du calcul de cette dotation, qui manque encore aujourd'hui. Pour les non initiés, une commune peut se voir diminuer sa DSC en raison de l'inflation fiscale des communes de la Métropole ou des communes de la même strate. Donc c'est important pour nous de pouvoir anticiper, parce que sur ce coup-là, effectivement, il y a eu un effort de fait, mais il faut envisager aussi et anticiper les années qui vont arriver, dans un contexte que l'on connaît tous, très tendu en termes de finances. Donc juste une demande, une question technique sur ce point-là, qui a déjà été posée lors de la commission.

Mme TRAVAL-MICHELET

Je souhaite vous signaler, Monsieur le président, qu'en cohérence avec nos votes sur le budget, nous nous abstiendrons sur l'ensemble des décisions modificatives.

M. BRIAND

Sur la DSC et la remarque de François LÉPINEUX, j'ai déjà eu, je crois, l'occasion de le dire, il y a eu un contact entre secrétariats pour proposer un rendez-vous qui permette de rentrer dans le détail. Naturellement, je me tiens à la disposition de toutes les communes qui ont des interrogations spécifiques sur les mécanismes de la DSC, que nous avons vus l'année dernière en détail dans la commission des finances. Si vous reprenez d'ailleurs le support de l'année dernière, cette année il allait directement à l'essentiel, mais dans le support de présentation de la DSC 2016, il y avait l'explication de tous les mécanismes qui contribuent au calcul de chaque dotation. Naturellement, que tous ceux qui sont intéressés n'hésitent pas à m'envoyer un mail. On pourra faire une réunion, soit individuelle, soit en groupe, en fonction des situations.

DEL-17-0887 - Dotation de Solidarité Communautaire 2017

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]

DEL-17-0879 - Décision modificative n° 3 - Budget Principal - Exercice 2017

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [89 VOIX]ABSTENTION [43 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, BLEUSE, CROQUETTE, DE COMARMOND, DURRIEU, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. BRIANCON, ANDRE, SANCHEZ, LAURENT, JIMENA, SIMION, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE MICHEL, LACAZE, RODRIGUES, COHEN, CUJIVES, MAURICE, GRIMAUD, DELPECH, SEBI, GODEC, FRANCES, BARES-CRESCENCE, FOURMY, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)*

DEL-17-0880 - Décision modificative n° 3 - Budget Assainissement - Exercice 2017

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [89 VOIX]ABSTENTION [43 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, BLEUSE, CROQUETTE, DE COMARMOND, DURRIEU, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. BRIANCON, ANDRE, SANCHEZ, LAURENT, JIMENA, SIMION, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE MICHEL, LACAZE, RODRIGUES, COHEN, CUJIVES, MAURICE, GRIMAUD, DELPECH, SEBI, GODEC, FRANCES, BARES-CRESCENCE, FOURMY, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)*

DEL-17-0881 - Décision modificative n° 3 - Budget Eau Potable - Exercice 2017

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [89 VOIX]ABSTENTION [43 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, BLEUSE, CROQUETTE, DE COMARMOND, DURRIEU, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. BRIANCON, ANDRE, SANCHEZ, LAURENT, JIMENA, SIMION, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE MICHEL, LACAZE, RODRIGUES, COHEN, CUJIVES, MAURICE, GRIMAUD, DELPECH, SEBI, GODEC, FRANCES, BARES-CRESCENCE, FOURMY, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)*

DEL-17-0882 - Décision modificative n° 2 - Budget Orchestre et Théâtre - Exercice 2017

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [89 VOIX]ABSTENTION [43 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, BLEUSE, CROQUETTE, DE COMARMOND, DURRIEU, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. BRIANCON, ANDRE, SANCHEZ, LAURENT, JIMENA, SIMION, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE MICHEL, LACAZE, RODRIGUES, COHEN, CUJIVES, MAURICE, GRIMAUD, DELPECH, SEBI, GODEC, FRANCES, BARES-CRESCENCE, FOURMY, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)*

DEL-17-0884 - Décision modificative n° 2 - Budget IMT - Exercice 2017

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [89 VOIX]ABSTENTION [43 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, BLEUSE, CROQUETTE, DE COMARMOND, DURRIEU, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. BRIANCON, ANDRE, SANCHEZ, LAURENT, JIMENA, SIMION, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE MICHEL, LACAZE, RODRIGUES, COHEN, CUJIVES, MAURICE, GRIMAUD, DELPECH, SEBI, GODEC, FRANCES, BARES-CRESCENCE, FOURMY, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)*

DEL-17-0883 - Décision modificative n° 2 - Budget Activités Immobilières - Exercice 2017

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [89 VOIX] ABSTENTION [43 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, BLEUSE, CROQUETTE, DE COMARMOND, DURRIEU, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. BRIANCON, ANDRE, SANCHEZ, LAURENT, JIMENA, SIMION, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE MICHEL, LACAZE, RODRIGUES, COHEN, CUJIVES, MAURICE, GRIMAUD, DELPECH, SEBI, GODEC, FRANCES, BARES-CRESCENCE, FOURMY, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)*

DEL-17-0943 - Décision modificative n°2 - Budget Lasbordes - Exercice 2017

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [89 VOIX] ABSTENTION [43 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, BLEUSE, CROQUETTE, DE COMARMOND, DURRIEU, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. BRIANCON, ANDRE, SANCHEZ, LAURENT, JIMENA, SIMION, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE MICHEL, LACAZE, RODRIGUES, COHEN, CUJIVES, MAURICE, GRIMAUD, DELPECH, SEBI, GODEC, FRANCES, BARES-CRESCENCE, FOURMY, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)*

DEL-17-0885 - Révision des autorisations de programme/Crédits de paiement (3) - Exercice 2017

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [89 VOIX] ABSTENTION [43 VOIX] (MMES CALVET, MAUREL, TRAVAL-MICHELET, PEREZ, HARDY, MOURGUE, FOLTRAN, MAALEM, BLEUSE, CROQUETTE, DE COMARMOND, DURRIEU, TOUCHEFEU, VEZIAN, VERNIOL, ABBAL, BUYS, BERGES, MM. BRIANCON, ANDRE, SANCHEZ, LAURENT, JIMENA, SIMION, CARREIRAS, ALVINERIE, ROUGE MICHEL, LACAZE, RODRIGUES, COHEN, CUJIVES, MAURICE, GRIMAUD, DELPECH, SEBI, GODEC, FRANCES, BARES-CRESCENCE, FOURMY, RAYNAL, TOMASI, COQUART, MERIC.)*

DEL-17-0886 - Révision des autorisations d'engagement/Crédits de paiement (1) - Exercice 2017

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTÉE [132 VOIX]*

7 Prospective, Contractualisation et Programmations métropolitaines

M. BRIAND présente le point inscrit à l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une demande d'intervention. Il s'agit de la 7.2, c'est l'opération d'extension des locaux de l'Université de Toulouse Capitole, et l'adoption de la convention financière qui fait suite à une délibération précédente. Le 29 juin dernier, nous avons attribué une subvention de 3,8 millions pour l'opération d'extension des locaux, notamment sur la cité administrative et son parking. Et là c'est la convention qui vient dire dans quelles conditions cette subvention va être versée, notamment en fixant un montant de 50 % par an sur deux exercices.

M. CARREIRAS

Nous voterons cette délibération. Simplement, pour faire quelques remarques sur la formulation, la manière dont elle est rédigée, puisque ce qui est proposé là c'est le versement de 3,8 millions en vertu d'un schéma directeur, dit la délibération, prévu en 2011, qui prévoyait donc que l'Université de Toulouse 1, dédiée à l'IEP des surfaces, avec un déménagement à la Manufacture des tabacs. J'ai l'impression que dans cette explication, il manque une étape, l'étape consistant à rappeler quand même que s'il y a 3,8 millions aujourd'hui sur la table, c'est parce qu'une décision a été prise d'annuler un autre schéma directeur qui est intervenu après 2011, qui était l'installation de Sciences Politiques sur l'ancien bâtiment d'EDF, quai Saint-Pierre, avec un projet de 6 000 mètres carrés. Donc l'actuel projet c'est une

révision à la baisse des surfaces liées à cette décision, qui ne relève pas de la responsabilité de l'université, mais de la vôtre, Monsieur le maire-président. Et je trouve que dans la formulation de la délibération, il eût été utile de dire que tout cela résulte d'une décision que vous avez prise, qui fait qu'aujourd'hui, un engagement a dû être pris auprès de l'université pour pallier cette absence de déménagement et donc trouver une autre solution, encore une fois, pour une surface moindre, même si bien sûr je me félicite que Toulouse Métropole contribue au rayonnement de notre université avec une réponse à ses besoins.

M. BRIAND

Ces observations ont déjà été formulées en juin dernier, la délibération d'aujourd'hui ne porte que sur les conditions d'attribution, je ne crois donc pas utile de revenir là-dessus.

M. MOUDENC

Bis repetita. Ter repetita.

DEL-17-0945 - CPER 2015-2020 - Programme d'investissement des Instituts de Langlade-Oncopole (PIIL) : adoption d'une convention financière avec l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (Inserm)
 ⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]**

DEL-17-0946 - Opération d'extension des locaux de l'UT1 : adoption d'une convention financière avec l'Université de Toulouse Capitole
 ⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [110 VOIX]**
CONTRE [10 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, JIMENA, LACAZE, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)
ABSTENTION [10 VOIX] (MMES MAUREL, HARDY, DE COMARMOND, TOUCHEFEU, VERNIOL, MM. BRIANCON, CARREIRAS, COHEN, CUJIVES, SEBI.)
NON PARTICIPATION AU VOTE [2 VOIX] (MM. CHOLLET, BOYER.)

8 Développement économique et Emploi

Les Vice-Présidents présentent les dossiers ayant fait l'objet d'une demande d'intervention.

Mme FAURE

Pour la 8.1, il s'agit de l'application de la dérogation au repos dominical dans le commerce de détail prévu à l'article L3132-26 du code du travail. Comme l'année dernière, Toulouse Métropole s'appuie sur l'accord issu du Conseil Départemental du Commerce, qui a permis de dégager un consensus entre organisations d'employeurs et de salariés, sur la base de 7 dimanches annuels pour 34 des 37 communes de la Métropole sollicitées, les communes de Brax, de Drémil-Lafage et de l'Union ne souhaitant pas autoriser plus de cinq dimanches.

Les délibérations 8.10 et 8.11 concernent l'attribution de subventions. La 8.10 prévoit l'attribution d'une subvention dans le cadre de la manifestation Aquiflor 2017. Il a été demandé, en Commission Développement économique et emploi, pour les prochains Conseils de Métropole, de détailler les critères d'attribution des subventions pour chacune des manifestations au regard du cadre de référence adopté lors du dernier Conseil de Métropole. J'en ai pris l'engagement. La demande d'intervention concerne probablement ce point. Pour la 8.11, il s'agit de l'attribution de subvention, dans le cadre des forums d'emploi. Le forum de l'emploi de Saint-Orens-de-Gameville, qui se tient aujourd'hui, a beaucoup de succès. On a eu 100 exposants contre 70 l'an dernier. Quand j'en suis partie, une centaine de demandeurs d'emploi s'étaient déjà présentés. Ces trois forums de l'emploi sont organisés sur les communes de Fenouillet, Colomiers et Saint-Orens-de-Gameville. Là aussi, le questionnaire concerne le choix de ces trois communes. Je rappelle que nous avons décidé de ne subventionner que trois forums de l'emploi, et que nous avons donné notre accord pour que ces forums tournent sur

différentes communes du territoire, d'une année sur l'autre. En ce qui concerne les communes voisines de Saint-Orens-de-Gameville, c'est-à-dire Balma et Quint-Fonsegrives, largement interrogées, elles n'ont pas souhaité entrer dans cette rotation et ont préféré tenir un forum de l'emploi chaque année. C'est ce que j'ai indiqué aussi en commission.

Mme ROUILLON VALDIGUIÉ

Pour la 8.17, il s'agit d'une demande de renouvellement du classement de la ville de Toulouse en station de tourisme. La dénomination de la Ville de Toulouse en tant que commune touristique a été renouvelée par un arrêté préfectoral en date du 15 septembre 2017.

Il convient désormais que la Ville puisse obtenir le renouvellement de son classement en tant que station de tourisme, c'est l'objet de cette délibération.

M. CHOLLET

La 8.6 concerne la deuxième édition de la Toulouse Onco Week (TOW). C'est la deuxième édition d'un événement scientifique international, d'essence locale, qui associe le GIP IUCT (Institut Universitaire du Cancer de Toulouse), Toulouse Métropole, le Centre de Recherche en Cancérologie de Toulouse, le Pôle de compétitivité Cancer-Bio-Santé et la Ligue contre le cancer.

Pour cet événement, dont le budget prévisionnel s'élève à hauteur de 436 000 euros, il est proposé d'attribuer une subvention de 10 000 euros. J'insiste sur la haute qualité scientifique et fédérative de cette manifestation. Elle a été, pour sa première édition, il y a deux ans maintenant, un très gros succès.

Mme DURRIEU

Je souhaite intervenir sur la délibération 8.1, d'application de la dérogation au repos dominical dans le commerce de détail prévu à l'article L3132-26 du code du travail. Le groupe Communiste désapprouve fortement l'ouverture des commerces le dimanche ou les jours fériés, nous voterons donc contre cette délibération. Cette délibération augmente encore le nombre de dimanches ouverts, puisque nous étions partis il y a plusieurs années sur cinq et que nous sommes aujourd'hui à sept. Cette inflation nous paraît importante, chaque dimanche supplémentaire représentant « un coup de canif » aux réglementations et aux garde-fous, par rapport au travail des salariés et à la vie des familles. S'agissant de l'accord donné par le Conseil Départemental du commerce, je tiens à préciser que ce Conseil n'a pas obtenu l'unanimité des organisations représentatives des salariés et des employeurs autour de ce nombre de sept dimanches. Nous ne sommes pas du tout favorables à ces ouvertures le dimanche, d'autant que cela va dans le sens des grosses chaînes et des gros commerces, et non pas des commerces de proximité. Nous pensons aux petits commerces de centre-ville, mais aussi aux commerces de quartiers, qui sont beaucoup soumis à la désertification et aux contraintes des grandes chaînes, qui exercent sur eux une concurrence considérable. La dérogation au repos dominical ne va faire qu'accentuer cette concurrence. Par ailleurs, cela va dans le sens de la déstructuration de la vie de famille, le dimanche devant être consacré à autre chose qu'au commerce. Je pense qu'on ne va pas dans le bon sens en augmentant le nombre de dimanche ouverts.

Mme SIMON-LABRIC

Sur la 8.11, concernant l'attribution de subventions à des forums d'emploi, j'ai entendu les précisions données, mais s'agissant de ce forum « tournant » pourrait-t-on connaître les villes pressenties pour 2018 ? Des villes peuvent-elles candidater ?

Mme FAURE

C'est une bonne question. Les villes peuvent candidater. L'engagement qu'on a pris, à l'échelon de Toulouse Métropole, c'est de ne pas en faire plus de trois et d'essayer de couvrir tout le territoire. On va essayer d'avoir une commune dans l'ouest, une dans le nord et une dans l'est. Mais vous pouvez candidater.

M. MAURICE

Je voudrais intervenir sur la délibération 8.1, pour rappeler la position des élus écologistes de ne pas aller au-delà de ce qui est déjà imposé par la loi, à savoir les cinq dimanches d'ouverture. Nous rejoignons de ce point de vue les communes de Brax, Drémil-Lafage et l'Union qui ont fait ce choix.

Nous aurions souhaité que la Métropole prenne cette position également. Aussi, nous voterons contre cette délibération.

Ensuite, mon intervention portera sur les délibérations 8.6 à 8.10, d'attribution de subventions pour des manifestations. Ces délibérations, vous le savez, font régulièrement débat. Il y avait eu un vœu de notre groupe en faveur d'une clarification des critères d'attribution des subventions de Toulouse Métropole, amendé et adopté par notre assemblée. Suite à ce vœu, on a eu, au précédent Conseil, la présentation d'une délibération fixant un cadre de référence. Cette délibération était destinée à poser des principes, pour l'avenir, de détermination, d'objectif, d'évaluation de budgets associés aux différents événements. J'ai eu l'occasion de le dire en Commission, je trouve que nous ne sommes pas encore au niveau des intentions affichées dans cette délibération. On nous présente encore des subventions relativement importantes, avec des niveaux de subventionnement différents. Souvent, on a simplement quelques lignes d'exposé et derrière on donne 3 000 euros, 10 000 euros... Nous devrions avoir davantage d'éléments d'appréciation des attributions de subventions que nous faisons. Monsieur CHOLLET est intervenu pour amener des éléments, pour appuyer une subvention, c'est très bien mais tous ces éléments, pourquoi ne les a-t-on pas dans les dossiers pour en évaluer la pertinence ?

Ensuite, il y a d'autres questionnements, comme pourquoi attribuer une subvention pour Octobre Rose dans le cadre du développement économique et emploi ? C'est quand même assez étonnant ! C'est une politique qui relève plutôt de la santé publique. Cet événement vise à sensibiliser au dépistage du cancer du sein, c'est donc extrêmement important. En quoi cette subvention relève-t-elle du développement économique et de l'emploi ? D'ailleurs, c'est même un brin choquant. La santé publique n'est pas un enjeu économique, mais bien un enjeu de santé ! Elle relève plutôt, par exemple, de la commission Cohésion sociale. Donc nous partageons le bien fondé de cette attribution, mais pourquoi cela passe-t-il par cette commission ?

Pour nous, une des subventions proposées est carrément choquante, il s'agit de la 8.9, un soutien au congrès annuel de l'Association Générale des Producteurs de Maïs. L'agriculture, nous en sommes les premiers convaincus, est un champ de développement économique et on doit avoir une politique métropolitaine sur l'agriculture. On le défend, on le soutient à tous les niveaux. On aimerait d'ailleurs qu'il y ait une réelle politique alimentaire sur notre territoire. Mais là, soyons clairs, il ne s'agit pas du tout de soutenir l'agriculture périurbaine à travers cet événement. C'est un élément extrêmement politique. Ce soutien constitue clairement un soutien à une agriculture contre laquelle nous nous battons et contre laquelle nous devrions nous battre, au niveau local, dans l'évolution de l'agriculture. On soutient, à travers cet événement, une association qui promeut un modèle agricole à bout de souffle, contre lequel nous devons lutter aujourd'hui.

Voilà pourquoi il est difficile de se positionner. Nous allons faire le choix d'une abstention sur l'ensemble de ces subventions, pour marquer notre souhait de travailler ces questions de méthode, pour soutenir les différentes filières et pour clarifier des objectifs politiques que nous nous donnons collectivement.

M. LÉPINEUX

Les subventions dont on parle s'élèvent à 10 000 euros, 15 000 euros, 20 000 euros ... Juste une réaction concernant une aide que l'on a décidé d'attribuer sur un projet R&D Continental Digital Services, le projet eHorizon, pour lequel on parlait de 4 millions d'euros et pour lequel on avait délibéré le 13 avril 2017. Je souhaiterais, dans la continuité de tous ces discours concernant la transparence sur l'usage de l'argent public, notamment sur les questions économiques, qu'un groupe d'élus suive ce projet. On parle quand même de 4 millions d'euros ! J'émet donc le souhait qu'un groupe d'élus puisse suivre les jalonnements de ce projet et les conditions d'attribution de cette aide. C'est vraiment notre rôle d'élus, de suivre ce type de projet.

Mme FAURE

Je commencerai donc par cette dernière demande, on va y répondre bien sûr favorablement. Nous verrons l'opportunité de réunir plusieurs fois un groupe de travail, a minima on en fera un fondateur. Marc BEL, Directeur Général délégué au Développement économique, y présentera beaucoup plus dans le détail cette délibération, qu'au demeurant nous trouvons pertinente. On va travailler sur des indicateurs de suivi par rapport aux emplois créés. Cette réunion pourrait intervenir courant novembre par exemple, et puis on verra ensuite avec quelle fréquence se tiendront les réunions. Ces 4 millions

d'euros d'argent public, je rappelle que nous sommes aux côtés de la Région et de l'État. Toulouse Métropole n'a pas décidé toute seule de mettre 4 millions d'euros sur ce projet. On n'y serait pas autorisé, si ce n'était pas dans le cadre d'un contrat qui nous lie à l'État et à la Région. Mais donc, je réponds favorablement, et je demande aux élus intéressés de le signaler à Marc BEL. Il organisera cette première réunion.

Pour toutes les délibérations touchant aux manifestations, j'avais reconnu et je reconnais encore aujourd'hui que, bien qu'ayant délibéré sur des critères, la motivation des montants donnés ne rappelle pas ces critères. Je comprends que vous n'adhériez pas à la délibération d'attribution d'une subvention au congrès annuel de l'Association Générale des Producteurs de Maïs, mais nous avons décidé de leur attribuer une subvention parce qu'ils entrent parfaitement dans le cadre des critères retenus. On est sur un congrès scientifique et économique, plus de 500 professionnels seront présents, il se déroule sur deux jours, et on est dans une région qui est extrêmement agricole, avec de nombreux producteurs de maïs. Je comprends que vous vous y opposiez ; je le respecte, mais dans notre rôle d'accueil de ce congrès, au même titre que nous accueillons des congrès dans d'autres disciplines, nous avons fait le choix de proposer de les soutenir à hauteur de 3 000 euros. Bien que ces subventions aient existé par le passé, je vous confirme qu'on les remet en cause, qu'on les fait passer par le filtre des critères, et on aboutit à ces délibérations. Sur la forme, je demande à Marc BEL et son équipe de bien vouloir, dans l'exposé des délibérations, rappeler les critères qui ont été étudiés et de motiver l'attribution.

Je pense que Jean-Jacques BOLZAN peut éclairer de façon pertinente la délibération 8.1 sur le repos dominical.

M. BOLZAN

Concernant la dérogation au repos dominical, il y a effectivement cet accord donné par le Conseil Départemental du commerce qui dure depuis 25 ans et qui permet d'avoir une vision globale sur le département, et non pas commune par commune. La loi, votée lors de la précédente mandature, indique simplement qu'on peut aller jusqu'à 12 dimanches travaillés. Ces 12 dimanches ne s'appliquent pas qu'aux grandes surfaces. Ils s'appliquent aussi aux commerçants indépendants, auxquels tous les maires sont attachés, parce que c'est ce qui fait la vie des communes et des quartiers. Dans certains endroits, on a trouvé un modus vivendi de sept dimanches, qui a pour la première fois été voté par une seconde organisation syndicale, la CFDT. Il y a la CFE-CGC et CFDT. En ce qui concerne la CGT, je ne sais pas si elle le votera un jour, quoiqu'elle reconnaisse le bien-fondé de la mesure. On n'est pas sur 12 dimanches, il faut donc arriver à trouver le juste équilibre, mais sur le fond, les représentants de la CGT ne sont pas contre. Ils ont du mal à signer, mais je crois qu'un jour on va y arriver, c'est notre espoir. Je crois que là, avec cette mesure de sept dimanches, ça permet d'avoir une communication et une vision globale sur l'ensemble du département, pas uniquement une vision métropolitaine. Il n'y a pas eu d'inflation par rapport à l'an dernier. On s'était posé la question d'une augmentation, puisque la loi dit qu'on peut aller jusqu'à 12. Mais on avait convenu que sept, c'était le maximum qu'on pouvait maintenir au Conseil Départemental du commerce. On l'a tenu l'an dernier, on le tient cette année. Je pense qu'on le tiendra pour 2019, puisque là, on a voté des dimanches pour 2018. Sept, c'est le juste milieu, sur lequel on a pu se mettre d'accord avec les commerçants de proximité. Je le répète, on les défend aussi, comme les grandes surfaces. Sept, ce n'est pas insurmontable et c'est aujourd'hui l'équilibre qu'on a pu trouver au sein de cette instance, qu'il faut surtout préserver, à mon avis.

DEL-17-0509 - Commerce - Dispositif de dérogation au repos dominical dans le commerce de détail prévu par l'article L3132-26 du Code du Travail : position de Toulouse Métropole

⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [114 VOIX]**

CONTRE [18 VOIX] (MMES HARDY, BLEUSE, CROQUETTE, DE COMARMOND, DURRIEU, TOUCHEFEU, VERNIOL, MM. BRIANCON, SANCHEZ, JIMENA, CARREIRAS, LACAZE, COHEN, CUJIVES, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

DEL-17-0863 - Europe : adhésion à l'Association des Cimetières Significatifs en Europe (ASCE) et paiement de la cotisation

⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]**

- DEL-17-0915 - Europe - Colloque "Mémoire, Émigration, Immigration, Intégration"-06, 07 et 08 octobre 2017 : attribution d'une subvention au comité de jumelage de Saint-Alban**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*
- DEL-17-0867 - Innovation - Convention cadre conclue avec l'Incubateur Régional : adoption de l'avenant n°15 et attribution d'une subvention**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (MME FAURE.)
- DEL-17-0904 - Autonomie - Déploiement du dispositif Fragilité (D2PA) : appel à candidature**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*
- DEL-17-0850 - Manifestations - "Toulouse Onco Week 2018" : attribution d'une subvention à l'Institut Universitaire du Cancer de Toulouse (IUCT)**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*
ABSTENTION [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)
- DEL-17-0868 - Manifestations - "Octobre Rose" 2017 : attribution d'une subvention à l'Association DOC 31**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*
ABSTENTION [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)
- DEL-17-0869 - Manifestations - "Embedded Real Time and Systems 2018": attribution d'une subvention à la Société de l'Electricité et de l'Electronique**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*
ABSTENTION [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)
- DEL-17-0917 - Manifestations - Congrès annuel de l'Association Générale des Producteurs de Maïs : attribution d'une subvention**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*
CONTRE [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)
ABSTENTION [4 VOIX] (MME SIMON-LABRIC, MM. LEPINEUX, PERE, SANCE.)
- DEL-17-0948 - Manifestations - "Aquiflor 2017" : attribution d'une subvention à l'association Aquiflor**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*
ABSTENTION [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)
- DEL-17-0870 - Emploi - "Forums Emploi" 2017: soutiens de Toulouse Métropole à Colomiers, Fenouillet et Saint-Orens-de-Gameville**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*
- DEL-17-0871 - Emploi - Club d'entreprises Face Grand Toulouse : attribution d'une subvention (programme d'actions 2017)**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*
- DEL-17-0872 - Emploi - Union Sociale pour l'Habitat : attribution d'une subvention (programme d'actions 2017)**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*
NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (M. BIASOTTO.)

DEL-17-0860 - Economie sociale et solidaire - "4ème édition de la coupe de France de l'entrepreneuriat social étudiant" : adoption d'une convention de partenariat avec l'association "Make Sens"

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

DEL-17-0854 - Economie Sociale et Solidaire - Organisation du "village solidaire de l'Université Jean Jaurès" : adoption d'une convention partenariale avec l'Université, la Région Occitanie et la Fondation Vinci

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

DEL-17-0949 - Toulouse Aerospace - Approbation de la participation financière de Toulouse Métropole à la charge foncière de la Maison de la formation "Jacqueline Auriol" (annule et remplace la délibération DEL 15-314 du 25 juin 2015)

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [124 VOIX]*

NON PARTICIPATION AU VOTE [8 VOIX] (MME LAIGNEAU, MM. CARLES, AUJOLAT, ALVINERIE, PLANTADE, LAGLEIZE, ESNAULT, DEL BORRELLO.)

DEL-17-0940 - Demande de renouvellement du classement de la Ville de Toulouse en station de tourisme

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

9 Habitat

M. MOUDENC

Y a t-il des demandes d'intervention ? Je mets la délibération aux voix.

DEL-17-0756 - Label " Ma Copro Bouge " : modalités d'attribution et montant du prix 2017

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

.....
Suspension de séance à 12h45

.....
Reprise de séance à 13h45

M. MOUDENC

Mes chers collègues, je vous propose de reprendre nos travaux, en abordant les points relatifs à l'urbanisme.

10 Urbanisme et Projets urbains

Mme LAIGNEAU présente les points inscrits à l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une demande d'intervention.

Les deux délibérations à présenter concernent le Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H). La première délibération porte sur le bilan de la concertation et la deuxième sur l'arrêt du PLUi-H. Vous le savez, depuis la délibération de prescription du PLUi-H du 9 avril 2015, ce document a fait l'objet d'une large concertation avec l'ensemble des habitantes et des habitants, des professionnels, des associations, avec comme objectif de débattre avec eux. Il y a donc eu un certain nombre de réunions publiques, près de cinq séries de réunions publiques à l'échelle métropolitaine, des réunions communales, des ateliers thématiques qui ont été mis en place avec des publics ciblés ou des professionnels. Il y a eu également un dispositif important d'information du public, avec des pages internet dédiées sur le site de la Métropole, un dossier de concertation dans chacune des communes et dans les maisons de la citoyenneté, des ateliers de concertation, des panneaux

d'exposition, des clips vidéo, et ensuite, pour récolter les expressions, un registre dématérialisé et des registres papier ont été mis en place dans toutes les communes, les mairies de quartier et les maisons de citoyenneté de la ville de Toulouse. Un bilan de cette concertation a été établi à partir des 1 850 observations recueillies, entre le 9 avril 2015 et le 31 mai 2017. On peut retenir trois sujets importants dans ces observations. Le premier concerne l'habitat et l'urbanisme, avec, bien sûr, des demandes de particuliers pour rendre constructibles leurs parcelles, des demandes de densification raisonnée, des inquiétudes sur les projets immobiliers, la répartition de logements sociaux, le développement de l'habitat participatif, des hauteurs, les retraits des constructions. Bref, il s'agit de tout ce qui habituellement nous conduit à éventuellement modifier ou à expliquer, lorsqu'on rencontre le public. Un deuxième sujet important, c'est l'environnement, le patrimoine bâti naturel, avec des demandes de préservation des espaces naturels, des espaces agricoles, le développement de la nature en ville, la création d'espaces verts, la suppression d'espaces boisés classés (EBC), le maintien de l'activité agricole, le recours aux énergies renouvelables, la protection des éléments architecturaux remarquables. Un troisième sujet important concerne les déplacements, les mobilités et le stationnement. Vous imaginez bien que cela revient en permanence. Améliorer les déplacements en cohérence avec l'urbanisation, développer des mobilités douces et bien sûr augmenter l'offre de stationnement. Le bilan de la concertation a analysé les différentes contributions et il a été transmis à tous les conseillers métropolitains, en annexe de la délibération. Ces contributions, vous le voyez, touchent des thèmes essentiels qui ont été les sujets de prédilection de la construction de notre PLUi-H. Elles ont permis de nourrir notre projet, de le préciser, de le faire évaluer. Pour être respectueux de tout ce qui a été dit, nous avons effectué un zonage des secteurs en fonction de la forme urbaine existante et de leur potentiel d'évolution. La production de logements intègre, vous le savez, le Programme d'Orientations et d'Actions (POA). Elle est répartie en fonction de la capacité de chacune des communes à accueillir dans de bonnes conditions de desserte et de services les nouvelles populations. Le paysage et la trame verte et bleue ont été définis comme des enjeux prioritaires. Ainsi, les demandes individuelles d'urbanisation, qui ont fait l'objet de demandes de la part des habitants, ont été refusées partout où ça remettait en cause le projet global de préservation des zones agricoles et des espaces naturels. Un inventaire du patrimoine bâti a été effectué, il est riche et répond aux attentes de la population en termes de préservation du patrimoine. Quant au règlement écrit, j'ai eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, il favorise un urbanisme de projet plutôt qu'un urbanisme purement réglementaire. Ce règlement offre une palette d'outils pour la préservation de l'environnement, de la nature en ville : les espaces inconstructibles pour continuité écologique, la palette végétale, la protection des îlots de fraîcheur avec des bandes constructibles, le Coefficient de Surface Éco-aménageable ... Donc vous le voyez, au regard de cette concertation, des contributions recueillies et des réponses apportées, nous pouvons dire que les moyens de concertation mis en œuvre ont respecté la délibération de prescription. Ils ont permis l'information, l'expression du public, pendant une durée suffisante. Toutes les observations ont été prises en considération pour élaborer le projet de PLUi-H. C'est la raison pour laquelle je vous propose d'approuver le bilan de la concertation du PLUi-H tel que présenté.

Je poursuis sur la délibération 9.2, toujours sur le PLUi-H. Prescrit en 2015, ce PLUi-H est un document métropolitain construit avec vous, en collaboration avec l'ensemble des communes membres de la Métropole. Je rappellerai très brièvement la richesse et la quantité de réunions, de séminaires et d'ateliers que nous avons eus. Entre les réunions individuelles et celles avec l'ensemble des élus, ce sont près de 100 réunions qui ont été organisées, pour dialoguer et arriver à un projet qui est celui de notre PLUi-H. Nous avons donc eu des groupes de travail technique, des réunions avec les services de chacune des communes, cinq conférences métropolitaines, quatre comités de pilotage, 15 comités de pilotage restreints, donc un gros travail fourni par les élus, des séminaires, des ateliers de travail et des rencontres individuelles avec chaque élu. Et là je salue le travail énorme qui a été mené par tout le monde et tous les élus pour arriver à construire avec pragmatisme et intelligence un projet commun. Même si la loi ne le prévoyait pas, nous avons souhaité, à la demande du Président, que chaque commune, avant l'arrêt du PLUi-H, puisse donner un avis sur le PLUi-H. Je vais vous en donner le résultat. Sur les 37 communes consultées, une ne s'est pas prononcée, 36 ont donné un avis favorable ; ce qui est très important et très encourageant. 26 communes ont émis des réserves, qui pour la plupart étaient d'ordre purement technique. Et pour les autres réserves, le comité de pilotage, qui a suivi cette consultation, a pu en lever un certain nombre. Je voudrais vous rappeler un épisode intervenu au moment où le comité de pilotage s'est réuni. L'État nous a fait part d'un décret, qui déclassait la Métropole toulou-

saine de « Métropole tendue » à « Métropole non tendue ». Comme nous avons un certain dynamisme dans la construction du logement social, l'État a modifié ses critères de définition des zones tendues et non tendues, si bien que la Métropole toulousaine s'est retrouvée avec un dispositif, une dérogation qui permettait, pour la période de rattrapage à venir, c'est-à-dire jusqu'à 2019, de n'assurer que 20 % de logement social. Cette disposition a fortement ébranlé la totalité des élus de la Métropole, parce que nous n'avions pas d'explication. Était-ce 20 % pour trois ans ? 20 % au-delà ? 20 % en 2025 ? Nous étions dans la difficulté pour y répondre et anticiper ; nous avons donc questionné l'État. Le Président a écrit plusieurs courriers au Préfet et même au Ministre, et nous avons eu une réponse du Préfet qui nous a expliqué que les 20 % ne concernaient que la période de rattrapage et que l'objectif de la loi était inchangé, c'était 25 % à l'horizon 2025. Et même, en laissant entendre que dans l'intérêt de tous, il valait mieux continuer à construire ce que nous avons envisagé de construire, plutôt que de prendre le risque, parce qu'il y a une période de souplesse provisoire, de se retrouver dans une situation encore plus compliquée par la suite. C'est la raison pour laquelle nous sommes confortés dans la production de 35 % de logement social, telle qu'elle avait été définie. Cependant, nous avons dû mal libeller nos textes ou nos informations, et je pense qu'il y a eu une incompréhension au niveau des 35 % de logement social. Bien évidemment, il s'agit de 35 % à l'échelle métropolitaine, mais aussi à l'échelle de chacune des communes de la Métropole, puisque, rappelez-vous, nous avons réparti la production de logements sur l'ensemble du territoire en fonction de la capacité de chaque commune à accueillir dans de bonnes conditions. L'objectif de 35 % était un objectif du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), objectif métropolitain, qui reste inchangé, et également à l'échelle de chacune des communes. Cependant, nous avons modifié ou apporté une précision dans notre règlement, pour permettre de moduler cette production de logement social selon les quartiers. Le PLU de Toulouse actuellement dispose de plusieurs zones dans lesquelles on prévoit un pourcentage de construction de logements sociaux parce qu'il y a un déficit de logements sociaux dans la zone concernée. Par contre, il y a d'autres secteurs où on aura moins de logements sociaux, parce que le quartier dispose déjà d'un grand nombre de logements sociaux, ceci pour équilibrer à l'échelle de la commune et de favoriser une meilleure mixité. C'est cette précision qui a été introduite. Je vous lis la modification qui a été portée sur le pourcentage de logements sociaux : « *Le taux imposé par le secteur à pourcentage de logements sociaux* », je vous rappelle, c'est le déclic à partir duquel on impose du logement social, en diffus, « *pourra être adapté pour tenir compte de la proportion du logement locatif social existant et projeté dans l'environnement du projet, dans un objectif d'équilibre et de mixité sociale* ». Il nous a semblé qu'il était préférable de l'écrire de manière à ce que ce soit bien entendu et bien compris de la part de l'ensemble des élus de la Métropole. Une autre modification a été souhaitée par une commune, qui concerne la modification du secteur à pourcentage de logements. La Ville de Toulouse est à 2 000 mètres carrés, Blagnac est à 2 000 mètres carrés pour déclencher le logement social, et la commune de Balma a souhaité également modifier son seuil de déclenchement du logement social. En réponse, nous avons également travaillé sur les aspects de mobilité, avec le SMTC, qui a fourni à chacune des communes une feuille de route de la desserte de la commune en transports en commun. Un travail important a été mené, à la demande du président. Nous avons eu également un partenariat important avec les personnes publiques associées et les communes limitrophes, puisque nous avons organisé un certain nombre de réunions, avec les professionnels de l'immobilier, la Chambre d'agriculture, le SMEAT, et l'État, avec qui nous avons eu un partenariat vraiment très important.

Je voudrais maintenant vous rappeler quelles sont les pièces constitutives du PLUi-H. C'est d'abord un rapport de présentation, je n'y reviendrai pas. C'est un PADD, dont je vous rappelle, dans les très grandes lignes, les grands axes définis. Le premier axe, c'était d'améliorer le fonctionnement du territoire face au défi de la gestion des ressources, avec la trame verte et bleue, les objectifs de préservation de zones agricoles, la reconstruction de la ville sur elle-même, etc. Le deuxième axe, c'était de rapprocher les habitants de ces besoins, les rapprocher des centralités, des axes structurants de transports en commun. Et le troisième axe, c'était la cohésion et lien social, donc avec les 35 %, l'objectif métropolitain de 35 % de logements sociaux. Une autre pièce importante du PLUi-H, ce sont les pièces réglementaires qui, comme je l'évoquais tout à l'heure, ont comme fil conducteur les formes urbaines. C'est donc à partir des formes urbaines que nous avons défini un règlement qui, je le rappelle, entend favoriser un urbanisme de projet, et non pas un urbanisme réglementaire. Il y a un certain nombre d'annexes également, des orientations d'aménagement et de programmation (OAP), 138 à l'échelle de la Métropole. Les OAP sont des territoires de projet et avec des règles de projet qui ont été concertées et accep-

tées. Donc 138 OAP communales et 4 OAP intercommunales. Ensuite, le Programme d'Orientations et d'Actions (POA), qui se traduit par une feuille de route pour chacune des communes, de production du logement tout court, mais également de logement social. J'ai oublié de dire tout à l'heure qu'était inscrit dans le PADD, « inscrit dans le marbre », l'accompagnement de la croissance toulousaine, avec une production de logements de 7 000 logements, entre 6 500 et 7 500 logements par an. Et dans le POA, nous avons traduit cette feuille de route par 3 500 logements par an sur Toulouse et 3 500 logements par an sur le reste des communes de la Métropole. Je vous rappelle que pour chacune des communes, nous avons fait une étude foncière assez poussée, pour aboutir à une feuille de route très précise de la production de logement et notamment de logement social qui lui sera associée.

Comment avons-nous traduit dans le PLUi-H les traductions des orientations de PADD ? Je ne vais pas le détailler, mais tous les éléments du PLUi-H sont conformes aux orientations du PADD. Nous avons analysé, par une démarche itérative, tout le long de la procédure, les incidences du projet du PLUi-H sur l'environnement, puisque le PLUi-H est soumis à une évaluation environnementale. Je ne vais pas le détailler, mais je vous demande de me croire, puisque nous avons veillé à ce que tous les éléments, au cours de l'élaboration de ce PLUi-H, soient respectueux de tout ce qui concerne le développement durable et l'environnement.

En conclusion, je peux dire que le projet de PLUi-H s'inscrit tout à fait dans les objectifs définis par la prescription du PLUi-H. Il répond aussi aux objectifs que nous nous étions fixés en matière de limite de l'extension urbaine et de la consommation d'espaces agricoles. Il répond au PADD, qui est le projet politique de notre PLUi-H, et correspond à tous les outils qui contribuent à réduire l'incidence du PLUi-H sur l'environnement. Dans ces conditions, je vous propose d'arrêter le projet de PLUi-H tel qu'il vous a été présenté.

M. GODEC

Merci, Madame LAIGNEAU, pour cette présentation. L'arrêt du PLUi-H est, sans conteste, un temps politique majeur. D'abord le temps politique qu'on peut tous constater et on peut, je crois, tous s'en réjouir, c'est le temps de la construction d'un document unique d'urbanisation à l'échelle de l'ensemble de la Métropole, de ses 37 communes, un document qui sera associé, dorénavant, pour la partie habitat, avec le PLH qui est intégré dans ce document. Et je parle aussi d'un temps politique majeur en rappelant que ça a été un vrai combat politique pour arriver à cette loi et à son application sur l'ensemble des territoires, des métropoles, des intercommunalités. Je crois qu'on peut remercier le précédent gouvernement, je crois que vous le ferez avec nous, Monsieur le président, et notamment sa ministre Cécile DUFLOT, d'avoir su tenir tête à certaines opinions qui étaient plutôt pour restreindre l'ambition des documents d'urbanisme à l'échelle municipale. Je crois que pour une agglomération comme la nôtre, c'est intéressant et c'est important de pouvoir raisonner et d'avoir des documents de régulation à l'échelle métropolitaine. C'est un temps politique important, parce que nous parlons d'urbanisme, nous parlons de transports, nous parlons de la cohérence de l'un avec l'autre, qui sont les éléments majeurs et particuliers du territoire de la Métropole toulousaine. Parce que si la Métropole est attractive, elle est aussi fragilisée, dans son attractivité économique, par ce tendon d'Achille qu'est la problématique de l'urbanisme et du transport. Les habitants de l'agglomération le voient tous les jours, notamment à travers les trajets domicile-travail. Nous avons donc un outil pour intervenir à ce niveau-là, à travers le PLUi-H. Cette problématique est importante, on peut l'appeler « la mère des politiques », parce qu'au-delà du volet économique, elle couvre aussi des volets comme ceux de la santé. La problématique de la qualité de l'air, que nous évoquions tout à l'heure, doit être abordée par le prisme « urbanisme-transports », tout comme évidemment la problématique du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET). A quoi sert d'édicter des objectifs dans un Pcaet, s'il n'y a pas des outils politiques majeurs pour intervenir ? Le PLUi-H est évidemment l'un de ceux-là. C'est aussi un élément important par sa dominante logement, la partie POA de ce document, pour garantir un logement pour tous, répondre à la crise du logement et mettre fin à des zones de ségrégation sociale, comme il peut en exister encore aujourd'hui dans notre Métropole. Nous sommes donc très attentifs aux discussions qui ont eu lieu ; je crois Madame LAIGNEAU, que vous pourrez confirmer que nous avons été très assidus aux réunions de travail sur le sujet, comme nous l'avons été d'ailleurs sur le dossier du transport. Et nous avons eu l'occasion d'émettre un certain nombre de réserves dans le cadre du débat municipal, puisque nous avons été consultés au conseil municipal de Toulouse au moment du « PLUi-H minute ». Et nous avons mis en avant une contradiction forte sur la thématique urbanisme-transports, contradiction avec le Plan

d'aménagement et de développement durable, le PADD, que vous avez cité tout à l'heure, notamment dans les vrais objectifs de production de logements. Vous avez évoqué des objectifs de 50 % sur la Ville de Toulouse et de 50 % sur les autres communes, ce qui revient à peu près à 3 500 logements produits par an sur le territoire de la Ville de Toulouse et 3 500 en dehors de la Ville de Toulouse. Pourquoi pas ? « 50-50 », c'est un chiffre qui pourrait mettre tout le monde d'accord. Oui, mais il faut les comparer aux chiffres de production actuelle et si l'on regarde les chiffres de la période 2008-2013, la Ville de Toulouse est au-delà de ces objectifs. La Ville de Toulouse a produit plus de 4 100 logements par an sur la période 2008 à 2013 ou 2015. On peut d'ailleurs le voir dans le document « Toulouse Métropole en chiffres ». Il y a donc, en réalité, une diminution de la contribution de la part de la Ville de Toulouse à la feuille de route métropolitaine. Et pourquoi pas ? Mais ça se traduit aussi par une augmentation de la contribution des autres villes. Et c'est là qu'à notre avis, il y a un problème de cohérence, puisqu'on renforce l'effort des villes périphériques quand, dans le même temps, on renforce l'investissement en matière de transport sur la ville-centre. On ne comprend pas que dans le même temps politique, le PLUi-H diminue les objectifs de construction sur la Ville de Toulouse alors que le plan mobilité, actuellement soumis à enquête publique, concentre les investissements sur la ville-centre, par rapport au PDU qui est en vigueur actuellement, Monsieur le président, vous ne pourrez pas me démentir là-dessus.

M. MOUDENC

Ce que vous dites sur le PDU est faux. Mais on vous répondra.

M. GODEC

Le PDU actuellement en vigueur, celui que vous avez trouvé, Monsieur MOUDENC, en arrivant aux responsabilités, permettait de mener l'investissement pour desservir les villes périphériques. Parlons, au hasard, de l'ouest toulousain et des aménagements qualitatifs pour desservir en bus Linéo, ou comme nous le disions à l'époque, en « bus à haut niveau de service ». La capacité, c'était 30 000 voyageurs par jour, alors que le PDU soumis à enquête publique, lui, parle de combien ? 8 000, 10 000 voyageurs par jour. Nous ne sommes pas du tout sur le même niveau d'ambition pour les villes périphériques. Il faudrait donc mettre en cohérence ces deux éléments. C'est ce qui a été dit par tous les experts. C'est ce que l'on retrouve dans les expertises complémentaires, produites dans le cadre du débat public sur la troisième ligne de métro, expertises complémentaires dont vous vous êtes félicités des résultats, puisqu'ils démontraient la faisabilité économique de la troisième ligne de métro, en tout cas son potentiel d'attractivité, à condition, disaient les rapporteurs en réalité, à la condition unique que les constructions soient réalisées le long de ces 28 kilomètres de tracé. Les 150 000 habitants supplémentaires le long des 28 kilomètres de tracé, évoqués dans le cadre du débat public et qui sont toujours des éléments importants, sont nécessaires à la réussite de cette troisième ligne de métro. Mais vis-à-vis de ce rendez-vous, celui du PLUi-H, est-ce que la majorité conduite par Monsieur MOUDENC mettra 150 000 habitants supplémentaires sur les 28 kilomètres du métro ? Ça nous semblait absolument énorme comme potentiel de constructibilité supplémentaire. Et bien non, et c'est là que nous avons un certain nombre de surprises. J'ai évoqué la feuille de route communale, mais surtout, il n'y a pas d'augmentation de la constructibilité le long du tracé de la troisième ligne de métro, dans le PLUi-H qui est soumis au débat. C'est complètement contradictoire. On n'a cessé de nous dire que ces deux éléments devaient être raccordés, qu'ils le seraient forcément puisqu'ils étaient sur le même temps, l'année 2017-2018. En 2018, il y aura l'enquête publique sur le PLUi-H. Mais vous avez trouvé une astuce en disant : « le PLUi-H, lui, c'est sur la période jusqu'à 2025. La troisième ligne de métro sera effective en 2024, donc on verra plus tard ». Mais ça ne fonctionne pas, cet artifice. On ne peut pas dire aux habitants : « L'augmentation de la constructibilité le long du tracé du métro viendra éventuellement plus tard, à partir de 2025 ». Le PLUi-H soumis au débat aujourd'hui et à enquête publique bientôt, s'appliquerait en 2019. Dès lors, les permis de construire instruits à ce moment vont concerner des livraisons de logements prévues pour 2023-2024, exactement la même temporalité que celle envisagée pour la construction de la troisième ligne de métro. Donc l'augmentation de la constructibilité devrait être effective rapidement, si on était cohérent avec les objectifs de la troisième ligne de métro. Et là nous ne comprenons plus la logique qui est la vôtre.

Sur les autres éléments du PLUi-H, nous aurions aimé, mais nous le verrons plus tard à l'occasion du débat public, qu'il y ait plus de précisions sur les typologies de logement social. Vous avez évoqué le

souhait de répondre aux 25 % de logements sociaux à l'horizon 2025. Heureusement qu'il y est, cet objectif ! Il ne pourrait pas en être autrement, sans quoi le PLUi-H serait déclaré illégal. Mais la question, c'est : « A quel endroit on construit les logements sociaux et quels types de logements sociaux on construit ? ». Vous savez qu'il existe différentes catégories de logements sociaux et qu'on ne peut pas tous les aborder de la même façon. Il faudrait que les feuilles de route puissent préciser les typologies de logements sociaux qui sont mentionnés.

Je reviens sur les servitudes de mixité sociale que vous avez évoquées tout à l'heure, Madame LAIGNEAU, pour m'étonner. On a eu l'occasion d'en discuter à l'échelle municipale toulousaine et nous avons regretté cette augmentation de niveau auquel la servitude de mixité sociale s'applique. Je m'étonne que dans le cadre de la concertation il y ait eu encore des modifications sur cet aspect-là, et que la Ville de Balma, par exemple, vous l'avez citée, ait augmenté le seuil de déclenchement des obligations de construction des logements sociaux, alors que la Ville de Balma est loin d'être sûre d'arriver aux 25 % de logements sociaux à l'horizon 2025. Donc là-dessus, nous avons l'impression que finalement, la servitude de mixité sociale n'est pas utilisée telle qu'elle pourrait l'être pour tenir ses objectifs. Enfin, nous regrettons que vous n'ayez pas saisi l'occasion du PLUi-H pour favoriser la protection, voire l'évolution, des espaces végétalisés à l'échelle de la Métropole. Sur la protection des zones agricoles évidemment, il y a des éléments au niveau du SCoT qui nous y obligent, mais cela concerne aussi la biodiversité du quotidien, pas simplement les grands poumons verts. Des zones qui existent déjà méritent d'être mieux protégées. Nous n'avons pas un inventaire suffisamment précis des espaces boisés classés à ce jour à l'échelle de la Métropole, et ce temps aurait mérité une amélioration sur ce point. Nous avons besoin du végétal en ville, nous avons besoin de plus de végétaux. Il y a des améliorations réglementaires qui seront mises en œuvre, mais nous pensons qu'il aurait fallu un temps plus important, un travail plus fourni sur ce dossier-là pour répondre à cette problématique de la biodiversité en ville.

Mme CROQUETTE

Monsieur le président, chers collègues. En partie, je suis grandement d'accord avec l'intervention de Régis GODEC, notamment quand il développe l'inadéquation « transport-logement ». Nous nous y rattachons totalement. Mais j'apporte quelques précisions supplémentaires, pour vous indiquer qu'effectivement, sur le quantitatif et la production de logements, on sera en deçà de ce qui a existé précédemment. En 2008, sur la Ville de Toulouse, et s'agissant uniquement du logement social, nous étions à 17 % ; de mémoire nous avons fini à 20,3 en 2014. Nous avons largement rattrapé le manque de logement social à l'époque sur la Ville de Toulouse. Pour revenir sur un aspect de répartition, en quantitatif, on est en deçà des objectifs précédents, et sur la répartition en 50-50 avec les villes autres que Toulouse, effectivement, les problèmes de transport vont être exacerbés, puisque l'offre de services de transport concernant l'ensemble de ces villes, en tout cas pour la plupart, ne sera pas en mesure de satisfaire le niveau de production de logements. Il y aura certainement des embouteillages accrus si l'offre de services n'est pas bonne. On sait très bien ici, tout le monde sait que la livraison des logements et les projets urbains vont plus vite que la réalisation des transports, et que la coordination est rarement au rendez-vous, mais avec cette répartition, je pense que cette tendance risque d'augmenter. Je voulais enfin souligner une contradiction supplémentaire, au vu de l'actualité. On peut en effet se demander comment les organismes HLM vont atteindre ces objectifs au vu de la situation financière dans laquelle ils vont se trouver. Nous en avons débattu ce matin. On est donc confrontés, en plus des aspects qualitatifs, des dessertes de transport-logement, en plus des réalisations quantitatives que je viens d'indiquer, à un nouveau problème. On peut donc douter malheureusement qu'on atteigne ces objectifs.

M. CARLES

Je pense qu'au moment où l'on élabore ce PLUi-H, il n'est pas inintéressant de « mettre un œil dans le rétroviseur ». Au fond, nous déplorons tous le problème de la mobilité et nous avons effectivement un décalage entre la temporalité de réalisation des infrastructures et superstructures de déplacements et la dynamique de logements, qui accompagne la croissance économique qui caractérise notre territoire. Au fond, nous payons aujourd'hui le manque de vision, d'anticipation qui a caractérisé notre territoire au milieu des années 70-80 et il est compliqué de rattraper 30 ans d'inertie. Dans ces années-là, on aurait parfaitement pu mettre en place des systèmes de transport collectif dynamiques, mais ça n'a pas été

fait. Aujourd'hui, face à ce constat, il faut tenir bon sur les questions de mobilité. Je crois aussi qu'en matière de logement, ça a été une des réflexions, il faut veiller à l'équilibre de nos territoires. Il ne faudrait pas, à nouveau, concentrer du logement dans les secteurs où les problèmes de mobilité se posent, notamment à proximité des zones d'activité. Je crois qu'il faut poursuivre dans ce sens, sur la recherche d'équilibre de ces implantations, de ces constructions de logements sur l'ensemble de notre métropole pour, précisément, comme le dit assez souvent Marc PÉRE, « faire métropole ». Faire métropole, c'est aussi avoir un équilibre de la répartition des populations sur l'ensemble du territoire et le PLUi-H doit être l'occasion de nous encourager à réaliser cet équilibre. Cela a été fait et je dois à mon tour saluer le travail d'élaboration de ce PLUi-H qui a été mené, aussi bien du côté de Karine TRAVAL-MICHELET que d'Annette LAIGNEAU et de toutes celles et tous ceux qui ont participé aux différents ateliers. Il y a eu une réflexion, une prise en compte d'un certain nombre de critères, et je crois que ce qui doit nous guider, c'est ce souci d'équilibre de la construction de logements sur l'ensemble de nos territoires, parce qu'autrement, nous ne résoudrons pas les problèmes de mobilité si nous ne créons pas ces équilibres-là.

Mme TRAVAL-MICHELET

Je veux à la fois m'exprimer en qualité de vice-présidente en charge des questions d'habitat, et aussi en tant que maire d'une des 37 communes, quand bien même nous travaillons sur un document de dimension intercommunale, ça n'a échappé à personne. Chacune et chacun s'est néanmoins concentré et se retrouve encore et toujours, les suffrages sont ainsi faits, face à ses concitoyennes et ses concitoyens pour expliquer son territoire et essayer d'amener en effet les administré-e-s à se situer dans cette nouvelle dimension intercommunale. Elle offre d'ailleurs bien des avantages de ce point de vue, notamment pour considérer les zones qu'il est intéressant aujourd'hui d'urbaniser, dans cette cohérence urbanisme-transports, mais aussi celles qu'il est intéressant de protéger, celles qui offrent des espaces agricoles ou de nature qu'il convient de protéger. La contrepartie de cet effort, que nous consentons ensemble, c'est malgré tout, bel et bien, d'assumer aussi sur des territoires plus urbains cette urbanité et peut-être cette densité un peu plus forte, en cohérence d'ailleurs avec des schémas de transport plus denses à cet endroit-là, ce qui permet ailleurs en effet de maintenir ou de protéger des secteurs de nature ou des secteurs agricoles. C'est un équilibre un peu complexe, que parfois d'ailleurs nos concitoyennes et concitoyens ont du mal à appréhender. J'entends souvent cette réflexion dans ma commune, où en effet, ces espaces agricoles qui étaient présents il y a encore une dizaine d'années ne le sont plus. Mais c'est bien un des enjeux du PLUi-H que de regarder, de « dézoomer » pour regarder à une échelle plus importante, et savoir protéger aujourd'hui nos territoires agricoles. Éviter aussi la construction de routes extrêmement coûteuses pour l'environnement, et davantage concentrer nos efforts sur des territoires plus urbains. Je pense que de ce point de vue-là, c'est vertueux et c'est aussi un des axes choisis dans notre PADD. Néanmoins, c'est une culture qu'il nous faut acquérir, qui est un peu longue encore à venir pour nos administrés.

Sur ce nouveau PLUi-H, évidemment, un des enjeux forts était d'intégrer, je dirais « enfin », le « H » dans le « U », et c'est aussi un enjeu extrêmement important, en lien, tout le monde l'a souligné, avec la loi qui impose désormais, et c'est bienheureux, ces fameux 25 % à l'horizon de 2025. C'est dans ce cadre réglementaire et légal que nous avons travaillé, en pouvant enfin se doter d'outils réglementaires dans le document d'urbanisme qui éviterait, qui évitera, comme cela a pu être le cas par le passé, que chacun fasse finalement un peu ce qu'il veut. Or, aujourd'hui, les éléments de nos ambitions seront bien inscrits dans le POA, soit l'ancien PLH, mais ils seront surtout traduits réglementairement pour chacune des communes, et c'est important. Je ne veux pas revenir, Madame LAIGNEAU le fera, sur la question des accords de répartition, notamment, 50 % pour Toulouse et 50 % pour les autres communes de la métropole. C'est une discussion qui a été importante. Je veux, pour ma part, bien sûr, saluer le travail qui a été conduit, mené sur ces derniers mois par l'ensemble des élus. Évidemment, tous les sujets qui ont été évoqués ont pu être abordés et le document présenté aujourd'hui tente d'y répondre. Mais il est vrai aussi que chacun s'est un peu concentré sur sa commune, et que le focus un peu plus large est toujours difficile à appréhender. Il est vrai aussi que nous avons travaillé, je ne dirais pas à marche forcée, mais en tout cas assez rapidement. Et donc nous allons être, avec en plus l'enjeu d'une modification complète du zonage, puisqu'on passe à un système d'étiquettes, qui risque d'être un peu complexe à instruire et à appréhender. Ce PLUi-H est frappé, en tout cas, de belles et grandes ambitions, notamment les 25 % de logements sociaux à l'horizon 2025. Pour atteindre l'objectif, il faudra

faire partout 35 % de logements sociaux. Le POA décline également la nature même de ces logements sociaux, avec des pourcentages différents selon les types, c'est important. Cela découle également de nos discussions avec l'État. De ce point de vue-là, on est sur la bonne voie. Reste maintenant à mettre en œuvre, et cette mise en œuvre, évidemment, nous interroge, comme nous le disions ce matin même, puisque la réforme du logement pourrait constituer un véritable frein à ces projets ambitieux. Et nous pouvons, nous devons demander au gouvernement de revoir sa copie, parce que les bailleurs sociaux pourraient ne pas nous suivre, et mettre ainsi en péril par ricochet l'ensemble du document d'urbanisme. Nous en avons discuté ce matin, mais l'aurions-nous fait il y a un mois ? L'alerte n'aurait peut-être pas été aussi forte. Aujourd'hui, elle est importante.

M. COHEN

Je ne voudrais pas plomber l'ambiance, mais il faut savoir quand même que ce document nous est contraint. Nous avons l'obligation, par la loi, de revisiter les PLU pour en faire un PLUi-H. Je crois que c'est majeur, même si l'ensemble de la France n'est pas soumis à cette nécessité d'avoir un peu plus de cohérence sur des sujets aussi essentiels que l'habitat, le logement social et toutes les notions qui constituent les cités et les territoires. Il vrai qu'au fur et à mesure des lois, ça progresse, mais on voit quand même qu'on est encore très en retard sur cette notion d'intercommunalité, sur cette obligation pour les communautés urbaines devenues métropoles. Cela montre que l'exercice est nécessaire. Evidemment, on peut être indulgent par rapport à la méthode, parce que c'est le premier exercice. Cependant, je voudrais émettre un certain nombre d'avis. Le premier, c'est que le PADD, comme toujours, est un document généreux, ambitieux, avec toutes les vertus et les valeurs qui font que, quand on n'est pas contraint ; quand on n'est pas décidé à mettre en œuvre, on peut tous s'y retrouver. C'est aussi ce qui nous a fait voter le PADD tous ensemble. Aujourd'hui, est-ce que le PLUi-H que vous nous présentez est à la hauteur ? C'est évident que, quoi qu'il arrive, il ne sera jamais à la hauteur du PADD. Mais quand même, je relève quelques lacunes, notamment sur cette volonté d'atteindre les 25 % de logements sociaux, en réponse à la loi. Manifestement, les discours ne sont pas les mêmes dans toutes les communes. Et on voit bien, même si c'est, je vous l'accorde, un épiphénomène, à travers la tour d'Occitanie et le fait qu'on n'y mette pas de logement social. J'ai peur qu'on ait comme ça parfois quelques contraintes venant de l'extérieur qui prennent comme variable d'ajustement le logement social. La deuxième lacune concerne la cohérence urbanisme-transport, et j'insiste parce que vous avez repris Régis GODEC, mais je pense qu'il a raison. Il a raison parce que c'est une politique qui existe depuis des décennies. Vous l'assumez et vous l'expliquez. Donc ce n'est pas un problème de remise en cause, ce sont deux politiques assumées. Le prochain PDU est, dans son financement, essentiellement axé sur la partie toulousaine. Et la troisième ligne de métro, c'est pratiquement 60 % ou 70 % du financement global du PDU et la ligne se situe à 80 ou 85 % sur le territoire toulousain. C'est un choix et ce n'est pas l'objet qui nous occupe aujourd'hui. Mais Régis GODEC a raison de rappeler que normalement, la déclaration de générosité et d'ambition du PADD impose de lier la densité à la mobilité. Or, pour prendre l'exemple de la troisième ligne, si l'on regarde son tracé, il y a des secteurs qui sont déjà denses et ce, pour une raison simple : sur les 15 dernières années, ce sont des endroits où a été mise en œuvre la plus grande constructibilité depuis 30 ou 40 ans, à Toulouse, à Colomiers ou à Blagnac. Si on regarde le tracé actuel, et si on enlève la partie économique où il y aura un peu de logements, comme par exemple à Montaudran, cela veut dire que la densification principale aurait dû s'installer sur d'autres parties. Vous ne l'avez pas prévu mais de toutes façons, vous n'auriez pas pu, parce que ce n'est pas possible. Je ne vois pas comment vous pouvez accueillir 150 000 habitants dans ce corridor. Il y a donc bien une distorsion entre le PDU et ce PLUi-H.

Deuxièmement, je veux revenir sur quelque chose de plus insidieux, c'est la façon dont vous menez les projets urbains. On a tous la volonté de mixité, on veut tous une ville avec de la qualité urbaine, mais il y a quand même un certain nombre de projets, en particulier d'OAP, qui sont pilotées, pour ne pas être sévère, par de l'opportunisme. Je prends l'exemple de l'urbanisation du secteur de Larrey. Vous commencez par évoquer un projet avec une première délibération qui prévoit 150 logements. Une deuxième suit, où émerge une OAP avec presque 1000 logements. Les populations sont effarées et s'ensuit une pétition qui traduit une véritable inquiétude. Et l'OAP, qui était dans le document minute il y a deux ou trois mois à Toulouse, disparaît. Dans ce sens-là, c'est bien, mais j'aimerais quand même avoir quelques explications. Les bruits que j'entends m'inquiètent. Sur Latécoère, on a déjà eu ce débat et nous vous avons rejoints sur un projet urbain, mais on sentait bien quand même que la pression

était donnée par l'entreprise Latécoère qui avait la volonté de faire quelque chose qui correspondait, je présume, à ses intérêts. Mais c'est leur problème, pas le nôtre. Or, aujourd'hui, l'OAP disparaît, mais j'entends dire que le projet urbain avance quand même à toute vitesse... au point qu'on parle de permis, sans aucune concertation ou autre chose. C'est en tout cas ce que j'entends dire.

Troisième exemple, le projet Freescale. Là aussi, on aurait pu avoir une ambition. Je trouve normal que le SCoT dise qu'on a trop de zones économiques et qu'il y a besoin d'en faire évoluer un certain nombre vers des zones habitat, sans quoi il y aurait presque 100 ans de terrains pour l'économique. Je suis donc convaincu que la démarche du SCoT est juste. Mais il n'empêche qu'à cet endroit-là, dans une zone où il y a peut-être et certainement une ambition économique, je trouve qu'on cède vite à des vertus très intéressées de la part des propriétaires.

Le dernier exemple, la place de l'Europe. Je comprends qu'il peut être intéressant pour un service, pour des personnels, pour la commune, voire même pour la Métropole de proposer une sorte d'échange. Le problème, c'est que l'échange, qui peut être vertueux, mérite discussion, d'autant plus s'il devient un projet qui impacte un projet urbain. Même s'il est vrai qu'à cet endroit-là, il a été trop longtemps délaissé, mis entre guillemets et déserté, peut-on pour autant arriver, « à marche forcée », avec un projet à vocation essentiellement privée ? A travers tous ces exemples, cela montre que vous n'êtes pas à la hauteur, avec la critique que j'entends continuellement depuis trois ans auprès des habitants, puisque chaque fois qu'un projet pose problème, ce n'est pas votre faute mais c'est la faute du « PLU Cohen » ! Je peux vous dire, Monsieur le président, que pendant cinq ans, j'ai eu en héritage le « PLU Moudenc ». Parfois, je l'ai payé. Parfois, ça a été très dur à expliquer, mais jamais vous ne m'avez entendu dire que c'était la faute de mes prédécesseurs si des projets pouvaient pousser n'importe où comme des champignons, à cause du PLU précédent. Un dispositif comme celui-là est très ancré sur les fondamentaux de ce qu'est le devenir de la ville ; je trouve que vous en faites un pilotage trop marqué par des intérêts qui ne répondent pas obligatoirement à l'intérêt général. Très souvent, vous savez le faire, il suffisait de vous écouter hier matin, votre excuse est de dire que c'est toujours la faute aux autres et jamais la vôtre. Donc évidemment, en ce qui nous concerne, les Toulousains, nous voterons contre ce PLUi-H.

Mme RUSSO

Je ne vais pas vous parler du PLUi-H métropolitain, je trouve qu'il faut surtout remercier les services de Toulouse Métropole, ainsi que les élus qui, en trois ans, ont fait quand même un PLUi-H qui n'est pas mal du tout. Et comme tout le monde sait, les PLUi-H sont révisables et modifiés. Je voudrais remercier infiniment les services de Toulouse Métropole, notamment Madame MAYET et Monsieur DUPUIS de l'Auat ; Monsieur GOSSET de Toulouse Métropole, qui ont été très à l'écoute de la commune de DREMIL LAFAGE et avec qui, vraiment, on a fait un travail phénoménal, constructif et où l'intérêt général a primé. Je voudrais également remercier Madame la vice-présidente Annette LAIGNEAU, qui a été toujours à l'écoute. Chaque fois que j'ai demandé un rendez-vous, elle m'a reçue et je voulais la remercier pour le PLUi-H et pour la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, sur Dremil-Lafage qui, sans son aide, n'aurait pu aboutir, alors que j'avais parfaitement raison sur cette modification.

M. LÉPINEUX

Monsieur le président, chers collègues, je vais m'exprimer en tant que maire d'une petite commune située sur la deuxième couronne, mais aussi en tant que vice-président de la Commission développement durable et aussi au nom de notre groupe Métropole Citoyenne. On se doit déjà de reconnaître qu'un travail conséquent a été mené. Le travail collectif, à travers les séminaires, les rencontres, on en a parlé. Je pense que c'est vraiment un engagement des maires, mais également des élus en charge de l'urbanisme et de la voirie. Un travail important a été réalisé. Le soutien de la part des agents territoriaux a également été noté et je m'associe à ces remerciements. Soulignons aussi le travail mené en amont sur le PLH, sous l'impulsion de Karine TRAVAIL-MICHELET, avec la feuille de route concernant la réalisation sur cette période mais aussi la projection sur la période à venir, le rappel de la réglementation fixant le seuil des 25 % de logements sociaux, l'importance d'exprimer l'opportunité qu'apportent ces logements sociaux pour assurer la mixité sociale, l'intergénérationnel, les parcours résidentiels. Toutes ces questions-là, on y est confronté tous les jours, en tant qu'élus, avec nos concitoyens. Avec cet objectif important des 35 % en production à réaliser au sein de nos communes. L'accompa-

nement des communes, j'en ai parlé et finalement, nous avons des résultats concrets à travers le Programme d'Orientations et d'Actions, le fameux POA, qui nous fixe les feuilles de route, mais également avec les Orientations d'Aménagement et de Programmation qui définissent les cas d'urbanisation plus précis sur des zones stratégiques. Sur ces points-là, on a pu s'exprimer au niveau des communes et je peux affirmer ma satisfaction. Pour autant, est-ce que ce travail aurait pu être plus ambitieux ? Est-ce qu'on aurait pu aller plus loin ? À défaut d'atteindre l'excellence, quels sont les points perfectibles qui auraient pu faire l'objet d'approfondissements ? Déjà, concernant les diagnostics et préconisations, j'aurais personnellement souhaité que nous prenions plus en compte les recommandations du Conseil de développement (Codev), qui dispose d'une expertise unique, qui est reconnue, mais que nous ne valorisons pas assez. Je peux citer par exemple les questions relatives à la cohérence habitat – transports, dont on a parlé, sans oublier la cohérence de la collaboration entre les communes. On se doit de constater que nous avons superposé les projets communaux et que la continuité du développement urbain a parfois été évoquée mais, de mon point de vue, aurait mérité d'être plus travaillée. Ce qui est vrai sur tout le territoire, y compris sur le mien. Je peux donc aussi me dire que je suis responsable, mais j'ai entendu d'autres collègues, Dominique COQUART par exemple, évoquer ce point sur son territoire. Concernant le travail entre intercommunalités, nous avons le schéma de cohérence territoriale qui est le document « chapeau ». Dans les faits, il y a encore une très grande marge de progression pour une meilleure coopération. Si je prends l'intercommunalité de la Save au Touch avec qui nous partageons le territoire de l'ouest et les problématiques des transports, de la voirie, de l'aménagement, des aménagements commerciaux, cette intercommunalité n'a pas engagé de travail de PLUi-H puisque la loi ne l'y oblige pas. Pierre COHEN l'a mentionné tout à l'heure. Donc on se retrouve avec des incohérences en termes de développement. Je peux prendre l'exemple du fameux centre commercial qui n'a pas été reconnu d'intérêt public, à côté de notre territoire, mais qui pourrait déverser 20 000 véhicules par jour sur ce secteur. Concernant la prise en compte des espaces agricoles, j'aurais préféré qu'on soit plus ambitieux. Le socle du PADD, du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, précisait l'objectif suivant : maîtriser la consommation des terres agricoles cultivées en inversant la tendance à prélèvement urbain majoritaire, 60 % sur l'espace agricole. Sur les chiffres, la consommation des espaces agricoles du scénario 1 que nous avons retenu correspond globalement à ce que nous avons fait entre 2010 et 2013. Effectivement, c'est en baisse par rapport à ce que nous avons fait entre 2007 et 2013. J'aurais préféré opter pour le scénario 2, voire le 3, pour aller sur des espaces de consommation inférieurs à 90 hectares par an sur les espaces agricoles. Pourquoi c'est si important ? Tout simplement parce que nous sommes confrontés à des défis environnementaux. Le climat de Séville, dont on entend parler régulièrement, qui va nous toucher d'ici 40, 50 ou 60 ans, la capacité aussi de produire du maraîchage et l'enjeu que représente la dépendance de notre métropole sur l'approvisionnement extérieur qui nous fragilise. Je nous invite, sur l'aspect agricole, sur la mise en place des outils permettant de sanctuariser des zones agricoles protégées, de travailler sur des logiques géographiques, notamment sur les bassins versants comme l'Hers, la Garonne, mais aussi de saisir toutes les opportunités communales pour accompagner les porteurs de projets. Et là, je renvoie au projet agricole que nous souhaitons amorcer avec des mesures concrètes.

Concernant la cohérence urbanisation-transports, j'ai personnellement de fortes inquiétudes, d'ailleurs partagées par de nombreux maires et élus de la deuxième ou de la troisième couronne, notamment du nord, de l'ouest mais aussi du sud. Nous sommes confrontés aux embouteillages permanents. On a parlé effectivement de manque de vision, de manque d'anticipation. Aujourd'hui, nous sommes en place en tant qu'élus et nous avons donc à gérer la situation, mais il n'empêche que la part d'investissement d'une troisième ligne de métro annoncée à 2,4 milliards d'euros, on en a parlé ce matin, va certainement aller beaucoup plus loin que ça. On a entendu cet été que pour Colomiers, et tant mieux pour Colomiers, le tronçon sera souterrain. C'est 3,8 milliards d'euros du PDU, c'est énorme ! Je conviens que le réseau Linéo se développe, je pense aux lignes 2 et 3 et je remercie Jean-Michel LATTES pour cet effort, mais je pense qu'on devra faire plus, notamment avec les bus en sites propres qui auraient du sens, y compris sur la ligne nord de Toulouse, pour renforcer l'attractivité et la capacité.

Il faut aussi nous interroger sur quelque chose qu'on n'a pas développé, les modes doux. 50 % des trajets sont inférieurs à trois kilomètres et nous avons des technologies qui se développent. Nous avons aussi des métropoles qui ouvrent la voie. Je pense par exemple à Nantes, qui vise 15 % de déplacements en part modale, en mode doux, ou d'autres comme Copenhague, qui sont au-delà de 50 %.

En conclusion, je retiendrai du positif, indéniablement, parce que c'est un travail collectif, mais aussi des réserves importantes si je me réfère aux points liés aux transports et aux espaces agricoles. C'est un travail à poursuivre, déjà, dans le débat du PDU qui va suivre et ensuite, pour nous préparer au prochain PLUi-H qui, de mon point de vue, devra être plus ambitieux qu'une simple révision.

Mme LAIGNEAU

En préambule, je voulais remercier Madame RUSSO pour ses propos, parce que c'est tellement rare que je les ai pris vraiment avec grand plaisir et je l'en remercie. Je voulais ensuite rebondir sur ce qu'a dit Monsieur CARLES et rappeler que le PLU sera sans doute imparfait. Et là, Pierre COHEN a bien dit qu'il fallait de l'indulgence. Il sera sans doute imparfait mais il est avant tout une recherche d'équilibre et de cohérence, c'est ce que nous avons recherché tout au long de l'élaboration de ce document. Entre nous, nous avons cherché avant tout un équilibre et faire en sorte que le document mette de la cohérence entre tous ces territoires. Je crois qu'il ne faut pas perdre de vue ce postulat et ce principe.

Pour répondre à Monsieur GODEC, la répartition de la production de logements et cet équilibre de 50% n'est pas récent. Je pense que ça n'est pas médire que de dire que c'était déjà dans le PLH, non pas celui en vigueur maintenant mais celui d'avant. C'est un fait. Donc cet équilibre entre la ville-centre et le reste du territoire, c'est un équilibre qui avait été déjà discuté, négocié et qui avait été acté. Je voudrais aussi préciser qu'au delà du chiffre de 50 % pour la ville-centre, 80 % de production de logements se fera sur la ville-centre et la première couronne. Ça change tout car il s'agit de la ville-centre et des communes limitrophes, qui sont bien desservies. Donc, ce n'est plus 50-50, c'est 80-20. C'est comme ça qu'il faut le présenter.

Ceci étant dit, je vais enchaîner sur une réponse à Madame CROQUETTE qui parle de la répartition, ça répond à sa préoccupation également. Cette répartition de la production, c'est-à-dire de la capacité à accueillir, répond à des critères objectifs. On n'accueille pas des populations dans n'importe quelles conditions et n'importe où. C'est donc en fonction de ces critères de capacité d'accueil, en termes de services, d'équipements structurants de services, que nous avons réparti cette production de logements. Et je répète, c'est 80 % de la production de logements qui se fait sur Toulouse et sa première couronne. Je voudrais revenir sur la troisième ligne de métro (TAE). Je ne vais pas rentrer dans le détail du PDU et mon collègue Jean-Michel LATTES pourra largement en parler, mais je voudrais quand même revenir sur cette notion de densité de population à proximité de la ligne TAE. Actuellement, elle n'existe pas, la ligne TAE. Et d'ailleurs, vous êtes en contradiction, Monsieur GODEC et Madame CROQUETTE. Madame CROQUETTE dit : « Il ne faut pas construire trop vite parce que les équipements n'y sont pas. » Et vous dites : « Au contraire, il faut construire tout de suite parce que les équipements vont arriver. ». Pour l'instant, la ligne TAE n'existe pas. Le tracé définitif et le positionnement des stations est en cours de finalisation et je vous rassure, nous allons travailler sur un projet urbain en liaison avec la ligne TAE, en liaison avec les stations. Lorsque nous l'aurons travaillé, négocié et affiné, nous pourrons, par une procédure spécifique, l'intégrer dans le PLUi-H. Et je vous rassure, un jour, le plus tôt possible, le projet urbain lié à TAE sera mis à l'ordre du jour et nous en débattons.

Je voudrais également vous rassurer sur les espaces boisés classés, les corridors écologiques. Vous avez beaucoup insisté, mais vous l'aviez fait déjà lors du passage de la présentation du PLUi-H en conseil municipal. Je vous rappelle que l'un des fondements qui structure notre projet, c'est la trame verte et bleue, les corridors écologiques, les espaces de biodiversité, les continuités écologiques. C'est même comme ça qu'on explique l'intérêt du PLUi-H, au-delà d'autres intérêts sur le développement urbain. Son intérêt, c'est justement de regarder, à une autre échelle que celle strictement communale, ces éléments de corridors écologiques, de continuités écologiques qui sont importants. A cette fin, nous avons mis en place différents outils dans le PLUi-H, telles que les servitudes de biodiversité pour tenir compte de ces espaces verts ou des espaces boisés classés. Nous avons aussi les traditionnels espaces boisés classés, que nous confortons bien évidemment à l'échelle de la métropole. Et nous avons introduit un outil innovant, le coefficient de surface éco-aménageable qui permet, à l'échelle d'une opération d'aménagement ou d'une parcelle, lorsqu'il n'est pas possible d'avoir des surfaces de pleine terre libres, d'imposer à un promoteur de faire soit des murs végétalisés, soit des terrasses végétalisées pour compenser le manque de verdure nécessaire dans le centre-ville. Donc nous avons mis en place un certain nombre d'outils techniques plutôt innovants en matière de préservation des espaces de nature.

Je voulais revenir sur les propos de Monsieur COHEN, essentiellement et avant tout toulousains, pour noter malgré tout leur incohérence ; je suis désolée. Vous contestez le fait que nous ne densifions pas,

nous ne construisons pas assez. C'est ce qu'a dit Monsieur GODEC précédemment, en comparant vos résultats en matière de production de logements entre 2008 et 2013. D'un côté, vous regrettez qu'on ne construise pas assez, et de l'autre côté, vous ne cessez de critiquer les opérations d'aménagement qui voient le jour, les OAP et projets de construction. Il me semble qu'il y a là un peu d'incohérence. Et je voudrais très rapidement vous répondre sur un ou deux points sans développer non plus parce que ça n'est pas le lieu. Vous parlez de Larrey. Vous savez dans quelles conditions le Centre Hospitalier Universitaire a souhaité vendre son foncier. Nous avons autorisé une première opération qui nous paraissait plutôt intéressante, mais ce n'était effectivement qu'une première opération. Et le CHU a souhaité porté une ambition un peu plus importante sur un territoire sur lequel, pour l'instant, la concertation n'a porté que sur une présentation du principe d'un projet, mais nous n'avons pas eu de réunion de concertation à proprement parler avec les habitants. Nous allons mettre en place des ateliers de travail pour définir ce que nous pouvons attendre du développement de ce territoire. Au passage, la collectivité possédait une parcelle importante qui était en zone constructible. Mais nous avons décidé, à la demande du maire, de la préserver en espace naturel. Un plan guide a effectivement été produit par le CHU, qui a travaillé préalablement, pour préciser ce qu'il pouvait attendre de la constructibilité de ces terrains, mais nous avons convenu que nous allions travailler ensemble pour valider une OAP avec la population. Nous n'en sommes pas là aujourd'hui. Le site de Latécoère, sur lequel vous parlez d'un permis de construire ? Je pense que vous serez d'accord avec moi sur le fait qu'on ne pouvait que permettre à Latécoère d'implanter son siège social sur sa parcelle. Le permis de construire dont vous parlez n'est rien d'autre que le siège social de Latécoère ; je vous l'assure, même s'il y a eu, c'est vrai, un autre projet auquel nous nous sommes opposés. Nous avons pensé que sur ce site, il était important, eu égard à l'histoire, de laisser s'implanter le site de Latécoère. Sur Freescale, je crois qu'on a déjà eu l'occasion d'en débattre et sur la place de l'Europe, vous aurez largement l'occasion d'en reparler, je pense, lorsqu'on vous présentera le projet.

Monsieur LÉPINEUX, vous regrettez qu'il n'y ait pas une ambition plus avancée sur la préservation des zones agricoles ou sur la consommation foncière. Je rappelle ce que j'ai dit en préambule, que le PLUi-H recherchait un équilibre et nous l'avons trouvé avec cette ambition. Nous sommes ambitieux sur la limitation de la consommation de l'espace agricole, mais nous avons, je le rappelle, une population qui arrive tous les ans et donc nous savons ce dont nous avons besoin. Si nous limitons et si nous imposons la reconstruction obligatoire de la ville sur elle-même, nous allons arriver effectivement à des densités qui seront contraires à ce que vous attendez, vous qui avez évoqué la qualité de vie à travers les espaces de nature. Donc je pense que nous avons trouvé un bon équilibre et ces 10 % sur lesquels nous nous sommes engagés, c'est ambitieux et cela va même au-delà des préconisations du SCoT. Il ne faut donc pas rougir de l'ambition que nous portons. Elle existe. Elle est réelle. Nous sommes aussi attentifs que vous sur ces enjeux de préservation des terres agricoles. C'est pourquoi nous avons travaillé avec la chambre d'agriculture pour définir les territoires agricoles qui avaient une valeur économique et une importance pour l'économie de l'agriculture. Dans notre projet, nous faisons en sorte de préserver l'agriculture de proximité et favoriser les cycles courts. On en est tous très conscients de ces enjeux et je voulais donc vous rassurer. Vous avez parlé également des modes doux. Dans toutes les opérations d'aménagement, nous essayons de privilégier les modes de circulation qui permettent de faire en sorte que les habitants vivent mieux dans leurs quartiers.

M. LATTES

Le sujet du PDU n'est pas central dans le PLUi-H, néanmoins, je vais reprendre quelques éléments évoqués par Monsieur GODEC. Le PDU que nous développons est le plus ambitieux de France. C'est reconnu dans beaucoup de dispositifs au niveau national. Vous avez dit : « Le BHNS aurait fait 30 000 passages. ». Il « aurait fait », peut-être, mais quand nous sommes arrivés en 2014, ce projet était au point mort ! Vous dites : « Votre projet est centré sur Toulouse. » Non, le tram que vous auriez prolongé jusqu'à la gare Matabiau était centré sur Toulouse. Par contre, notre projet ne concerne pas uniquement le centre de Toulouse. Vous dites que notre PDU révisé est moins ambitieux que celui de 2012. Les chiffres disent clairement l'inverse. Quelques éléments pour illustrer les choses. Le réseau Linéo, une fois terminé, impactera 19 communes, avec un service jour et nuit. C'est donc une amplitude beaucoup plus large que celle de la ville de Toulouse. La ligne A doublée. Pourquoi doublée ? Pour accueillir les personnes qui viennent de l'extérieur de Toulouse. Quand on analyse la fréquentation de la ligne A et son potentiel, on voit très bien qu'au-delà des Toulousains, ce sont très largement d'autres

personnes qui viennent se connecter au dispositif. Le grand projet ceinture sud, c'est une transversalité du même type que la transversalité nord que propose Toulouse Aerospace Express. On aura donc deux transversalités complémentaires, accompagnées bien entendu d'une réorganisation du réseau. Il y a eu, sur la révision du PDU, cinq réunions territoriales. Vous êtes venu sur celle de Toulouse et c'est très bien, les quatre autres ont eu lieu dans tous les territoires. Elles se sont très bien passées, parce que les gens venus à ces quatre réunions ont bien compris qu'ils étaient directement concernés par cette modification du PDU. Je ne vais pas rentrer dans le détail, mais le PDU, dans sa version 2012, c'était 35 millions de passagers. Pour nous, c'est 54 millions. Sur les habitants concernés par une proximité avec un transport lourd, on va passer de 31 % à 60 % en 2030. Bien entendu, on va bien au-delà de la ville de Toulouse. Sur les salariés concernés, on va passer de 35 % en 2016 à 70 % en 2030. Donc c'est bien un projet d'agglomération que nous développons, en liaison, bien entendu, avec d'autres problématiques comme celle de l'habitat, comme l'a dit ma collègue. Voilà ce que je voulais ajouter, étant entendu que ce sont des échanges que nous avons déjà eus et que nous aurons, je n'en doute pas, encore dans les mois qui viennent.

M. GODEC

Je ne reprendrai pas les éléments de Monsieur LATTES qui sont assez largement faux, dès lors qu'on considère de la même façon une offre de transport lourde et une offre Linéo, nous aurons le débat ailleurs. Mais je voulais corriger ce qui me semble être une incompréhension avec Madame LAIGNEAU, sur le sens de mon propos quant à la cohérence urbanisme-transports et l'augmentation éventuelle de la densité sur la ville de Toulouse. La proposition des écologistes n'est pas de construire plus sur Toulouse. Je crois que vous l'entendez, Monsieur MOUDENC, vous entendez bien ce propos. Nous ne demandons pas de construire plus sur la ville de Toulouse et de déroger aux 50-50. Nous interrogeons simplement la cohérence par rapport au Plan de déplacements. Comment peut-on dire, à la Ville de Toulouse : « D'abord, nous allons construire les infrastructures de transport, lourdes et qualitatives, et ensuite nous verrons sur l'urbanisation », quand dans le même temps, on dit, sur le nord toulousain : « Nous allons construire d'abord les logements et après, éventuellement, si l'on trouve l'argent, le boulevard urbain nord. Après, éventuellement, nous améliorerons l'offre Linéo » ? Car l'offre Linéo, par exemple sur le nord toulousain, n'est pas du tout qualitative. L'amélioration des temps de trajet, notamment, n'est pas du tout au rendez-vous et cette offre de services n'est absolument pas de nature à introduire de vrais bouleversements dans les modes de déplacement. Comment, dans l'ouest toulousain, peut-on dire : « Nous allons construire et introduire ce qu'on appelle le seuil minimal de densité » sur une infrastructure qui va accueillir peut-être 8000, 10 000 voyageurs par jour ? Un bus Linéo va passer, c'est vrai, sur des horaires amplifiés et on va augmenter la constructibilité, on va obliger un certain niveau de densité à cet endroit-là, de la même façon qu'on va obliger cette densité dans le centre de Toulouse, à quelques centaines de mètres d'une station de troisième ligne de métro. C'est cette différence que nous interrogeons et quand la Ville de Toulouse dit : « Sur le temps du PLUi-H, jusqu'à 2025, nous n'augmentons pas la densité le long du tracé du métro. Les futurs habitants viendront s'installer ailleurs, sur des fonciers disponibles dans d'autres communes ». En vérité, ils vont s'implanter sur le territoire de la métropole, à distance des infrastructures de transport en commun. Du coup, ils vont renforcer cette problématique spécifique et très lourde de la métropole toulousaine, celle de la cohérence urbanisme-transports et effectivement, ils participeront à l'augmentation des engorgements routiers et les problématiques domicile-travail n'en seront que renforcées. Comme l'a dit François LÉPINEUX, nous, élus en responsabilité, avons une responsabilité vis-à-vis des années à venir. Il ne suffit pas de déplorer qu'on n'ait pas fait suffisamment dans les années passées, surtout quand on est élu à la Ville de Toulouse depuis plus de 30 ans, je crois, Monsieur MOUDENC. Quand on doit assumer un mandat, on assume les décisions prises sur le PLUi-H qui sont extrêmement lourdes. Donc, ce que nous demandons c'est, finalement, que le Plan mobilité se mette en cohérence avec le PLUi-H et qu'on puisse construire, peut-être moins sur la ville de Toulouse, mais construire surtout mieux le long des axes de transport en commun.

M. TOMASI

Je voudrais qu'on évite un certain satisfecit. Madame LAIGNEAU, votre intervention était très intéressante mais quand vous dites que les logements sont construits, en particulier en première couronne « qui est bien desservie », nous devons mettre un bémol sur la formule « qui est bien desservie ». Au-

jour d'hui, dans le secteur sud-ouest que je connais bien, la première couronne est loin d'être bien desservie et les projets de rattrapage qui avaient été engagés ont été revus, comme vient de le dire Monsieur GODEC, a minima, par rapport à ce qui avait été précédemment conçu. D'un autre côté, je pense au projet de l'autre voie de Tournefeuille, celui de la RD 50, dont on ne voit toujours pas vers quoi il aboutira en termes de desserte. Donc quand vous dites que la densification se fait sur des endroits « déjà bien desservis », je veux rappeler qu'on commence enfin à donner un peu de desserte, en particulier nocturne, là où il n'y en avait pas et ce, malgré tous les efforts de nouvelles dessertes proposées lors du mandat précédent... C'est vrai qu'il y a eu une grande évolution sur le secteur de Tournefeuille, mais cette fois, il n'y a rien qui améliore sensiblement la desserte. Le Linéo étant une solution extrêmement minimaliste par rapport à ce qu'on avait envisagé. Donc, à partir de là, je voudrais qu'on soit un peu plus modeste dans le propos. La première couronne, à la limite, « qu'on essaie de mieux desservir », je veux bien, mais « qui est bien desservie », il y a matière à discuter.

Mme LAIGNEAU

Pour répondre à Monsieur GODEC, je dirai qu'actuellement, sur Toulouse et la métropole, avec les analyses foncières menées sur chacune des communes, nous sommes en capacité d'accueillir les populations nouvelles. C'est l'objectif que nous poursuivons. Nous devons accompagner la croissance métropolitaine, accompagner cette attractivité qui est d'environ 10 000 logements par an. Ce que nous proposons dans le PLUi-H permet d'absorber cette nouvelle population, à la fois sur Toulouse et hors Toulouse. Et ce n'est pas parce qu'on ne va pas densifier autour de la ligne TAE que cette population va partir ailleurs. Nous sommes actuellement en capacité de les accueillir dans de bonnes conditions. Quant au projet de territoire, si j'ai bien compris vos propos, vous ne cherchez pas à construire à tout prix mais à construire là où il faut. Mais cette logique est la même que celle mise en œuvre lorsque nous avons réparti la production de logements. Nous avons tenu compte de la desserte en transports en commun ou de la proximité des zones d'emploi, ce qui limite les déplacements domicile-travail, nous l'avons fait pour toutes les communes. Dans un important travail réalisé avec le SMTC, nous avons même défini les secteurs qui allaient être desservis à court, à moyen ou à plus long terme. Donc c'est en fonction de ces critères que l'on a déterminé la capacité d'accueil de ces populations et non pas au hasard. Donc partout, sur tout le territoire de la métropole, lorsque nous avons travaillé avec les élus et produit une analyse foncière, vous le voyez dans les feuilles de route de chacune des communes, ça correspond exactement à l'accueil des populations qu'elles sont en capacité d'accueillir tout de suite. Je réponds ensuite à Monsieur TOMASI, de Tournefeuille. J'ai parlé de 80 % de la production de logements à l'échelle de la ville plus la première couronne, mais la ville de Toulouse est à 3 500 logements, ce qui est logique et je ne m'en glorifie pas, alors que sur Tournefeuille, ce sont 290 habitants tous les ans. Ce ne sont pas du tout les mêmes proportions. 290 logements, c'est l'engagement de la commune au vu de ses capacités foncières, des opérations, des ZAC et des projets en cours sur Tournefeuille. Ce que nous avons fait dans ce PLUi-H, c'est simplement de nous organiser pour accueillir la population que nous devons accueillir tous les ans. Et je répète à Monsieur GODEC que nous travaillerons un projet urbain en lien avec la réalisation de la troisième ligne TAE, et ce projet urbain, une fois validé, pourra être intégré dans le PLUi-H par une déclaration de projet qui vaudra mise en compatibilité avec le PLUi-H. Et nous serons présents à ce moment, parce que c'est toujours difficile. La population, si elle arrive avant les transports, c'est un problème, mais si elle arrive après, c'est trop tard. Donc on essaie de faire au mieux, et ce sera pour 2025, puisque 2024, c'est l'échéance de la réalisation de la 3^{ème} ligne de métro. En 2024, nous serons en capacité d'accueillir une population supplémentaire, parce que nous aurons alors défini des OAP et des secteurs de mutation. Nous y avons déjà travaillé à l'échelle de la ville de Toulouse, puisque nous avons produit une analyse du territoire pour définir une typologie du territoire. Nous avons donc décelé des territoires en devenir, en renouvellement, et nous accompagnerons ce renouvellement urbain.

M. MOUDENC

Bien, je crois qu'on a débattu comme il fallait. Je remercie Annette LAIGNEAU de son investissement dans ce dossier extrêmement difficile, ainsi que les maires qui ont apporté leur contribution tout au long de ces deux ans et demi de travail. Merci à tous les élus, y compris les élus communaux non membres du Conseil de la Métropole mais qui, au titre de leur conseil municipal, ont participé aux tra-

vaux. Merci enfin et bien évidemment à toute l'équipe technique. Je demande maintenant à Annette LAIGNEAU de présenter le RLPi, à nouveau deux délibérations.

Mme LAIGNEAU

Le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) est un document qui planifie la répartition de la publicité et des enseignes à l'échelle de la métropole. Autrefois, il y avait des règlements municipaux de publicité. D'ailleurs, il y en avait ou il n'y en avait pas ! A l'échelle de la métropole, existaient 26 règlements de publicité. Dorénavant, un règlement unique existe pour l'ensemble de la métropole. De la même façon, nous avons essayé d'être cohérents sur la totalité de la métropole. Ce document a été prescrit en même temps que le PLUi-H, il suit en gros la même procédure, en parallèle. Prescription le 9 avril 2015 avec la mise en œuvre d'une concertation importante. La délibération 9.3 concerne l'arrêt du bilan de la concertation. Je ne vais pas détailler, mais c'étaient les mêmes règles d'information, les mêmes lieux de débat et les mêmes lieux d'expression que pour le PLUi-H. Nous avons eu 220 contributions et des sujets sont apparus comme étant les plus importants : la notion de patrimoine naturel, de patrimoine historique, le maintien du cadre de vie, le développement économique et l'emploi. Les observations concernées proviennent essentiellement des habitants et associations de protection de l'environnement, qui se sont exprimés sur ce sujet, avec une exigence en matière de protection de patrimoine, qu'il soit naturel, paysager ou architectural et sur les conditions de respect de la qualité de vie. Les professionnels, eux, insistaient beaucoup sur la préservation du dynamisme économique et commercial des acteurs locaux. Ce sont vraiment deux positions que l'on a retrouvées tout le long du RLPi, entre ceux qui veulent préserver l'espace et qui en fait veulent limiter la publicité, et ceux qui ont besoin, parce qu'il y a une réalité, un besoin économique, de pouvoir diffuser de l'information. Cette recherche d'équilibre entre les deux a marqué l'exercice que nous avons conduit tous ensemble, je le rappelle, puisque là aussi, c'est un travail de coconstruction à l'échelle de la métropole, avec tous les maires de la Métropole. C'est sur cet équilibre que nous avons beaucoup travaillé, en essayant de prendre en compte la majorité de ces observations, par l'interdiction ou la limitation de la publicité sur certains lieux particulièrement sensibles. Les espaces de nature, les secteurs patrimoniaux, où nous avons interdit la publicité. Nous avons aussi essayé de diminuer la densité publicitaire et nous avons proposé la réduction des formats. Nous avons encadré la publicité numérique par l'interdiction dans les zones les plus sensibles et une autorisation mesurée et encadrée dans les autres zones. En ce qui concerne le règlement des dispositifs publicitaires spécifiques, les bâches, publicités sur échafaudage, les chevalets, les publicités de petit format, nous avons défini des règles particulières et nous avons limité la taille des enseignes avec un encadrement strict des enseignes numériques. Une réglementation des enseignes de petit format, l'encadrement de la vitrophanie, et s'agissant du maintien du dynamisme économique et commercial, je pense que le projet de RLPi apporte une réponse équilibrée. Il n'interdit pas de manière absolue la publicité, contrairement à ce que certaines associations, qui sont contre la publicité, auraient souhaité. Dans les axes structurants, je pense que les zones d'activité restent des lieux d'accueil de la publicité, même si le format et le nombre de dispositifs autorisés sont encadrés. En conclusion, je dirais que nous avons essayé de répondre aux attentes des uns et des autres, que les moyens de concertation ont respecté la délibération de prescription, que cette concertation a permis l'information et l'expression du public pendant une durée suffisante et que les observations du public ont été prises en considération pour élaborer le projet du RLPi. En ce qui concerne le bilan de la concertation annexé à votre délibération, je vous propose d'en arrêter le bilan tel qu'il a été présenté. La délibération 9.4 porte sur le règlement de publicité proprement dit. Je rappelle les grands principes de ce règlement de publicité : préserver l'attractivité de la métropole tout en luttant contre la pollution visuelle, renforcer l'identité métropolitaine et harmoniser la réglementation locale, puisque nous avons 26 règlements de publicité très différents les uns des autres, adapter la réglementation nationale aux caractéristiques du territoire et la renforcer, intégrer les exigences environnementales de la loi et réduire la consommation énergétique de certains dispositifs. Voici les grands principes que nous avons édictés à l'issue du diagnostic. Comme pour le PLUi-H, nous avons eu une collaboration très fructueuse avec l'ensemble des élus de la métropole. Nous avons fait un peu moins de réunions que pour le PLUi-H, mais quand même, nous nous sommes retrouvés souvent. Il y a eu plusieurs séries de rencontres individuelles avec chacune des communes, des séminaires, trois séances de conférence métropolitaine, donc une forte participation de l'ensemble des élus. Il y a eu quatre comités de pilotage et des comités de pilotage restreints. Là aussi, je remercie l'ensemble des élus pour avoir participé de fa-

çon aussi constructive à l'élaboration de ce document métropolitain. De la même façon que nous l'avons fait pour le PLUi-H, nous avons souhaité recueillir l'avis des élus, des communes et de leur conseil municipal, même si c'était informel, avant l'arrêt de ce document. Nous avons recueilli 37 avis favorables. Les 37 communes de la métropole se sont exprimées favorablement pour ce RLPi, 22 avec des réserves, qui étaient des réserves simples, des demandes d'adaptation de zonage aux contextes locaux. Toutes ces demandes, toutes ces réserves ont été prises en compte. 17 communes ont souhaité demander des dispositifs de formats publicitaires particuliers, sur lesquels nous avons essayé de donner un maximum de satisfaction, dans la mesure où cela ne remettait pas en cause l'équilibre et la cohérence de l'ensemble de notre projet. Nous avons également eu un partenariat très fructueux avec les services de l'État, l'architecte des bâtiments de France, mais aussi la DDT, la DREAL. Nous avons travaillé également avec la Chambre de commerce et d'industrie et la chambre des métiers de Toulouse. Nous avons eu des ateliers avec les acteurs socio-professionnels et les représentants associatifs, pour essayer de maîtriser les objectifs de chacun, et de faire en sorte que ce document devienne en même temps le leur.

Le RLPi est un peu moins fourni en documents que le PLUi-H, mais il comprend un rapport de présentation, qui définit des orientations, celles que j'ai édictées en préambule, un règlement et un zonage. Ce règlement se décompose en deux parties. Il définit des règles communes applicables à l'ensemble des communes, quel que soit le lieu d'implantation de la publicité, et une seconde série de règles qui prescrit des règles spécifiques en fonction des zones instituées par le RLPi. Donc, il y avait cinq zones thématiques, les espaces de nature, les secteurs de patrimoine bâti et un secteur particulier, le site patrimonial remarquable de Toulouse, secteur sauvegardé sur lequel nous sommes en train de travailler, avec une règle prescriptive particulière. Il y avait une zone qui correspondait aux centralités, les zones d'activité commerciale, l'emprise de l'aéroport de Toulouse Blagnac. Cinq zones thématiques, puis trois zones résidentielles établies en fonction des caractéristiques de la commune, les zones résidentielles de communes à ambiance rurale, les ambiances périurbaines et les ambiances urbaines. Avec des règles spécifiques pour chacune d'entre elles. Le document comporte également des annexes, qui sont des documents importants. En conclusion, je peux dire que le projet de RLPi s'avère plutôt strict sur la publicité, au motif principal de la protection du patrimoine, qu'il soit naturel, paysager, architectural, urbain, et de la préservation de la qualité de vie des habitants. Et il se révèle plutôt souple sur les enseignes, pour lesquelles nous veillerons essentiellement à une bonne insertion en façade. L'architecture des bâtiments devra aussi être analysée pour accueillir des enseignes adaptées au site. Nous avons déjà travaillé avec mes collègues, sur la ville de Toulouse, sur les enseignes, pour tenir compte de ces nouvelles règles, et même en anticipant un peu. Nous faisons en sorte de mieux encadrer les dispositifs les plus impactants sur le paysage urbain, comme tout ce qui est enseignes scellées au sol et enseignes numériques. Voilà, ce projet de RLPi est à la disposition de tous les membres de la métropole et je vous prie de bien vouloir arrêter le projet de RLPi tel qu'il vous a été proposé.

M. MAURICE

J'interviendrai sur l'arrêt du projet de RLPi. À mon tour, je vais saluer le travail qui a été réalisé, puisqu'effectivement, c'est un gros travail qui a conduit à réviser ce règlement local de publicité, qui globalement va améliorer la qualité des paysages urbains. Toutefois, quelques regrets et un questionnement ensuite. Les regrets, c'est que quand même, on a tendance, du fait des zonages, à cumuler certains territoires en termes de pollution. Puisque finalement, on va privilégier la publicité commerciale dans des milieux urbains ou économiques, qui sont des territoires déjà dépourvus d'espaces de nature et qui ont plus de bruit, plus de pollution de l'air. A cela, on rajoute la pollution visuelle. Quelque part, ce n'est pas une logique qui peut satisfaire, mais heureusement, même dans les zones les plus permissives, on va chercher à réduire l'emprise de la publicité. Pour notre part, nous aurions souhaité qu'on aille plus loin dans des zones très urbaines et qu'on fasse des choix forts, comme l'a fait par exemple la ville de Grenoble. Par exemple, interdire la publicité sur certains espaces publics pour y planter des arbres. Ce sont des choix politiques, effectivement, qui sont conséquents aussi en termes financiers. Mais on ne peut pas avoir une approche purement comptable sur cette question, sous prétexte que ça rapporte de l'argent aux communes. On doit aussi faire des choix pour l'intérêt général, et on aurait pu avoir des zonages qui fassent le choix de supprimer totalement la publicité sur certains espaces publics. Un questionnement aussi sur l'impact des entrées de ville, parce qu'on n'a plus le zonage « entrée de ville », pourquoi pas ? Mais de fait, dans la construction de ce RLPi, on voit que ce sont ces entrées de

ville qui risquent d'avoir le plus de publicité. Ce n'est pas positif en termes d'image touristique, d'autant que les entrées dans nos villes sont déjà les plus touchées et elles le resteront malgré tout. Au-delà de ces regrets où on aurait espéré aller plus loin, même s'il y a déjà des améliorations, je le redis, demeure la question des moyens. Car c'est bien joli de faire des règlements, d'avoir des règlements, mais les appliquer et les faire respecter, c'est mieux ! Or on sait qu'aujourd'hui, le règlement en vigueur n'est pas forcément appliqué. Vous parliez des enseignes où vous avez laissé d'ailleurs plus de souplesse, mais on a déjà des problématiques de non-respect de la réglementation, on le sait, notamment au centre de Toulouse, mais pas seulement. Donc la question, c'est aussi celle des moyens que vous comptez utiliser pour faire respecter ce futur règlement.

M. LÉPINEUX

Il s'agit effectivement d'un travail un peu moins visible, mais néanmoins conséquent. Je vous félicite, Annette LAIGNEAU. Tout à l'heure, ce n'était peut-être pas perçu dans mon discours, mais je vous remerciais également. Voilà, je vous le dis ! C'est un travail qui a associé nos élus, qui a été fait localement, un travail constructif. Sur l'application de cette réglementation, après la phase d'enquête publique, je m'inscris dans les propos d'Antoine MAURICE. Là, c'est vraiment une interrogation, voire aussi une petite inquiétude, notamment pour les petites communes comme les nôtres, dans lesquelles on n'a pas forcément de moyens de contrôle ; on n'a pas de police municipale. Est-ce qu'on fait intervenir la gendarmerie pour un panneau publicitaire ? Je pense qu'ils ont autre chose à faire. Donc il serait intéressant d'y réfléchir, essayer de mutualiser quelque chose de manière à ce qu'on puisse travailler ensemble sur l'application du règlement. Effectivement, il serait dommage de créer un règlement qui ne soit pas appliqué.

Mme LAIGNEAU

A Monsieur MAURICE, je voudrais dire que la publicité, c'est un outil économique, de diffusion d'informations et pour les opérateurs, c'est important. Dans les Zones d'Activité Économique, où les activités commerciales sont rassemblées, il n'est pas anormal qu'il y ait un peu plus de publicité qu'ailleurs. On ne va tout de même pas mettre de la publicité au milieu des espaces verts ou des espaces de nature, publicités qui n'intéressent personne d'ailleurs. Donc je crois que c'est justement là où elle est nécessaire, que l'on a essayé d'accompagner l'installation de la publicité ou des enseignes. Et je rappelle que là aussi, c'est un équilibre que nous avons recherché. Vous avez cité Grenoble, mais c'est la seule ville en France à avoir une règle de publicité de cette sorte, donc c'est un peu une ville marginale par rapport à cela. Vous avez évoqué la question des moyens, c'est effectivement un vrai sujet. Vous avez parlé de la présence des enseignes à Toulouse. Moi, je me réjouis du travail en cours pour essayer de faire en sorte que les anciennes enseignes respectent la réglementation. Il est vrai que ça n'est pas souvent le cas, tout simplement parce que les commerçants ou les opérateurs préconisent des enseignes qui ne sont pas réglementaires ou procèdent à des poses d'enseignes sans autorisation. Mais dans le travail sur la révision du RLPi et à travers les contacts que nous avons eus avec les partenaires, nous avons fait en sorte de leur faire comprendre qu'ils étaient eux-aussi acteurs de ce règlement. Lorsqu'un poseur d'enseignes mettait des enseignes qui dépassent ce qui est tolérable ou même autorisé par la loi, lorsqu'il répondait en disant : « C'est parce que ça fait plaisir à mon client », nous répondons « Non, les enseignes doivent respecter la loi et celui qui les construit est un acteur, lui aussi à même de faire respecter la réglementation ! » Donc si je me réjouis du travail amorcé, il est vrai qu'il y a un gros travail restant auquel il faut s'atteler. En matière de contrôle, sujet que vous évoquiez, Monsieur LÉPINEUX, je suis désolée de vous dire que c'est le rôle des maires que de faire respecter la loi. Ça peut être compliqué. Maintenant, je pense qu'à Brax, il ne doit pas y en avoir beaucoup, quand même. Donc dans certains territoires dits ruraux, la question se pose différemment, mais la règle reste complexe. Et c'est vrai qu'il y a peut-être une réflexion à avoir ensemble pour trouver des solutions pour respecter le règlement que nous allons, je l'espère, arrêter ensemble.

Passons maintenant aux présentations de trois autres délibérations : la 9.6, la 9.9 et la 9.11.

Pour faire très court sur la 9.6, il s'agit, ça a été évoqué, de faire une modification du PLU pour rectifier une anomalie. Dans le PLU de Toulouse, nous avons, comme vous d'ailleurs dans d'autres communes et comme cela sera le cas dans le PLUi-H, des objectifs de production de logements sociaux à l'échelle des ZAC, à l'échelle des lotissements, et nous n'avons pas cette disposition à l'échelle des

concessions d'aménagement. Cette modification simplifiée du PLUi-H introduit cette disposition qui semble logique, et qui semble même anticiper le PLUi-H, puisque, comme vous le savez, dans le PLUi-H, non seulement dans le diffus mais également dans les ZAC et dans les OAP, nous aurons un objectif de 35 % de production de logement social à l'échelle de l'opération d'aménagement.

M. GODEC

Une intervention uniquement sur cette délibération. Le groupe des écologistes votera contre cette proposition. Nous considérons anormal de changer la règle quand elle dérange, en vérité. Il y a un seul projet de construction concerné par cette règle à notre connaissance, c'est le projet de Tour Occitanie. La Tour Occitanie fait plus de 2 000 mètres carrés de logements. Elle doit donc se voir appliquer la servitude de mixité sociale dont nous parlions tout à l'heure. Avec cette servitude, la Tour Occitanie aurait l'obligation de réaliser un certain nombre de logements sociaux. Cela n'arrange pas les opérateurs ? On peut le comprendre : il y a déjà un hôtel de luxe, des logements de prestige, certains bureaux pour accueillir des sièges sociaux, et peut-être qu'accueillir des logements sociaux dans la même opération poserait des problématiques financières. Du coup, vous proposez une modification simplifiée du PLU pour que le mode de calcul d'obligation de construction de logements sociaux soit modifié, de telle façon que les 20 ou 30 logements sociaux soient construits à un autre endroit de l'opération TESO. Nous ne sommes pas favorables à ce dispositif. Nous considérons que la règle doit s'appliquer à tous de la même façon et qu'il n'y a pas de raison particulière pour que ce projet de construction, Occitanie Tower, ou Tour Occitanie, déroge à ces obligations. Nous discuterons tout à l'heure, au moment du vote de la concession sur le projet TESO, des obligations ou des objectifs de construction de logements sociaux à l'échelle de l'opération. Certes, Monsieur le président, j'ai entendu vos éléments de réponse tout à l'heure dans les liminaires. Certes, il y aura des objectifs de production de logements sociaux à l'échelle des 135 hectares, mais selon nous, il n'y a pas vraiment de motif pour que la Tour Occitanie déroge à cet objectif de production de logements sociaux.

Mme LAIGNEAU

Sur la 9.9, il s'agit du Parc des expositions (Pex). Vous savez que l'étude d'impact réalisée dans le cadre de l'enquête publique avait mis en évidence la présence d'un petit oiseau, un petit piaf, l'œdicnème criard. Je n'ai pas de jugement de valeur là-dessus, mais il s'agit d'un tout petit oiseau, qui est protégé. Donc il a été prévu des mesures de compensation pour lui retrouver un territoire dans lequel il pourra, du moins on l'espère, se poser, se reproduire et nicher. On n'est pas du tout sûr que ce soit le cas, mais c'est ce qui est prévu. Une convention vous est donc présentée à conclure avec le GAEC de Perramond, qui est le propriétaire du territoire sur lequel cette bestiole devra se développer et vivre paisiblement.

La troisième délibération concerne l'instauration d'un périmètre d'étude au titre de l'article L-421.1 du code de l'urbanisme, c'est-à-dire des servitudes d'un périmètre de sursis à statuer pour le boulevard urbain du canal de Saint-Martory, donc un périmètre identifié sur la commune de Cugnaux, susceptible d'accueillir cette voirie.

M. TOMASI

La réalisation de la voie du canal Saint-Martory, c'est un enjeu majeur pour le sud-ouest toulousain. Et c'est un projet qu'on devrait qualifier de très ancien. Si le transport en commun en site propre est aujourd'hui réalisé sur la partie métropolitaine, la finalisation de cette voie est très attendue. A cette fin, le Département avait réservé des terrains. Aujourd'hui, vous nous proposez de définir un périmètre d'étude, ce qui est très bien, mais nous aimerions savoir ce qu'il advient des terrains réservés. Autre question : cette étude est-elle coordonnée avec l'étude hors secteur Métropole, de la poursuite de ce boulevard, qui permettrait dans ces conditions de délester quelque peu l'axe Ramelet Moundi-Marquisat ? La nature de cette voie sera à n'en pas douter l'objet de grands débats futurs. La notion de partage multimodal s'articulant avec le transport en commun et les modes doux déjà existants et ceux à définir, devra être au cœur de nos réflexions et être prise en compte dès l'étude. Donc j'aimerais avoir quelques précisions sur les objectifs associés à ce projet de périmètre d'étude.

M. PÉRÉ

J'aimerais rebondir sur cette délibération qui concerne le Pex, pour rappeler que, sauf si j'ai raté une étape, dans la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPIM), nous avons voté une enveloppe « Grands projets » de 300 millions d'euros qui regroupait le Parc des Expositions (Pex), le projet Toulouse Euros Sud-Ouest (TESO) et le financement du projet de Ligne à Grand Vitesse (LGV). D'après les chiffres qu'on a obtenus, on va engager 94 millions sur le projet TESO et pour le Pex, il y a 179 millions qui ont été engagés sur les 311 du coût global du projet. Ce qui fait donc 275 millions d'euros. Pour la LGV, on en a parlé. On sait où on en est. La question est de savoir s'il est prévu une mise à jour de cette PPIM, dans les mois ou les semaines qui viennent, de façon à prendre en compte les chiffres que je viens d'exposer.

M. MAURICE

Je voudrais également intervenir sur cette délibération 9.9. Heureusement que la loi prévoit un peu de protection des espèces menacées, parce que, quand j'entends vos propos, Madame LAIGNEAU et la légèreté, voire la moquerie que vous avez manifesté en utilisant des termes négatifs, ça montre effectivement qu'on a besoin parfois de donner aux élus la conscience de l'environnement dans lequel nous sommes et la nécessité, même si ça peut paraître risible pour vous, de protéger certaines espèces. Il ne s'agit pas d'un petit montant, puisque cette mesure compensatoire va coûter effectivement 670 000 euros. C'était pour nous l'occasion de rappeler une des raisons qui font que les élus écologistes se sont opposés à ce projet de Parc des expositions, au choix fait de cet emplacement sur des espaces de nature et agricoles importants, en termes de consommation foncière, en termes d'impact. Et la délibération aujourd'hui met en lumière cet impact. Sachant que, vous l'avez dit vous-même, on n'est même pas sûr que ces mesures compensatoires suffiront. Nous voulions le rappeler, les mesures compensatoires, c'est un moindre mal, mais ça ne remplace jamais un état existant et il faut peut-être aussi qu'on arrête de croire que l'homme a une maîtrise de la nature et peut déplacer, au gré de ses projets, un écosystème en place. Nous tenions donc à expliquer pourquoi nous ne participerons pas au vote. Bien sûr nous ne sommes pas contre ces mesures compensatoires et nous pensons qu'elles sont indispensables, mais elles s'inscrivent dans un projet que nous considérons, entre autres, positionné dans un endroit qui n'était pas le bon.

M. MOUDENC

Pas d'autres interventions ? Je demande à Madame LAIGNEAU de donner des éléments de réponse que complétera peut-être Sacha BRIAND, pour l'aspect financier PPI.

Mme LAIGNEAU

Je ne vais pas répondre sur la voirie parce que Grégoire CARNEIRO va le faire, mais je voulais répondre à Monsieur MAURICE et rappeler que, dans mes propos, le terme « piaf » n'est pas péjoratif. Même si j'y ai mis un peu de légèreté ... un petit piaf, c'est un petit oiseau. Voilà, c'est tout !

M. CARNEIRO

Sur le tracé du Boulevard Urbain du Canal de Saint-Martory, il y a un accord entre les trois communes que sont Cugnaux, Villeneuve-Tolosane et Tournefeuille, également avec Toulouse pour la partie Saint-Simon, pour pouvoir éventuellement envisager un nouveau tracé de la voie du canal Saint-Martory. C'est simplement un principe de précaution. Un sursis à statuer est posé, rien d'autre à ce stade. Hier, il y a eu une réunion sur le PARM, le Programme d'Aménagement Routier Métropolitain. Sur ces questions, il y a une inscription de l'opération avec un lancement d'étude. Voilà où on en est. Simplement pour ne pas être bloqués, on applique le principe de précaution et on prévoit donc un sursis à statuer sur le secteur, avec l'accord des communes concernées bien entendu.

Une précision, les terrains en question sont à ce jour la propriété du Département. Donc il n'y aurait pas trop de difficultés si véritablement le tracé retenu était celui-là.

M. BRIAND

Si j'ai bien entendu la remarque qui a été faite par rapport à la PPI, il y a effectivement eu une mise à jour des Autorisations de Programme et Crédits de Paiements (AP/CP). Cela a déjà été fait s'agissant

du Pex. Lorsqu'on lance une opération, je rappelle qu'on distingue, on inscrit les autorisations de programme et après, dans chaque budget annuel, on inscrit les crédits de paiement en fonction de l'évolution du projet. Voilà, j'espère avoir répondu à la question.

M. CARLES

Comme j'ai vu que Marc PÉREÉ était dubitatif, je vais essayer de compléter. Les 300 millions inscrits, ce sont des dépenses effectives. Qu'effectivement nous serions amenés à payer sur l'exercice. Là, on est en décalage par rapport au lancement de l'opération. Pour l'instant, on peut actualiser la PPI sans remettre en cause les 300 millions de crédit de paiement. Donc comme le disait Sacha BRIAND, ce sont des autorisations de programme qu'on peut inscrire et ajuster. Il y a toujours un décalage entre l'autorisation de programme et le crédit de paiement. Or, nous avons travaillé sur la PPI naturellement en crédit de paiement puisque c'est le compte administratif de l'exercice 2020 qui nous donnera le résultat de ce que nous aurons consommé.

DEL-17-0728 - Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de Toulouse Métropole : Arrêt du bilan de la concertation avant l'arrêt du projet

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [125 VOIX]

CONTRE [6 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

DEL-17-0729 - Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de Toulouse Métropole : Arrêt du projet

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [113 VOIX]

CONTRE [18 VOIX] (MMES HARDY, BLEUSE, CROQUETTE, DE COMARMOND, DURRIEU, TOUCHEFEU, VERNIOL, MM. BRIANCON, SANCHEZ, JIMENA, CARREIRAS, LACAZE, COHEN, CUJIVES, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

DEL-17-0812 - Élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de Toulouse Métropole : Arrêt du bilan de la concertation

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]

DEL-17-0813 - Élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de Toulouse Métropole : Arrêt du projet

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]

DEL-17-0714 - Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, Commune de Saint-Alban : adoption de la Déclaration de Projet concernant l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU0 de Tucol emportant approbation de la Mise en Compatibilité

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]

DEL-17-0806 - 1ère Modification Simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, commune de Toulouse : Décision de lancement

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [114 VOIX]

CONTRE [18 VOIX] (MMES HARDY, BLEUSE, CROQUETTE, DE COMARMOND, DURRIEU, TOUCHEFEU, VERNIOL, MM. BRIANCON, SANCHEZ, JIMENA, CARREIRAS, LACAZE, COHEN, CUJIVES, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

DEL-17-0715 - Approbation de la 3ème Modification Simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Toulouse Métropole, commune de Villeneuve-Tolosane

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]

DEL-17-0956 - ZAC de Piquepeyre (commune de Fenouillet) : Avis de Toulouse Métropole sur la Mise en Compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Toulouse Métropole, Commune de Fenouillet, avant approbation par la Préfecture de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) emportant mise en compatibilité du PLU
⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]**

DEL-17-0549 - Nouveau Parc des Expositions et Centre des Conventions de Toulouse Métropole - Mesures compensatoires à Pibrac : adoption d'une convention avec le GAEC de Perramond
⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]**
ABSTENTION [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)

DEL-17-0719 - Communes d'Aussonne et de Seilh - Prolongement de la RD 902 : Instauration d'un périmètre d'études au titre de l'article L 424-1 du Code de l'Urbanisme
⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]**

DEL-17-0730 - Boulevard Urbain du Canal de Saint-Martory - Cugnaux : Instauration d'un périmètre d'études au titre de l'article L 424-1 du Code de l'Urbanisme
⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]**

DEL-17-0918 - Toulouse Aerospace express (TAE) : instauration de périmètres d'études au titre de l'article L424-1 du code de l'Urbanisme sur les communes de Toulouse, Blagnac et Colomiers
⇒ **LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]**

11 Aménagement et Politique foncière

M. COQUART présente les points inscrits à l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une demande d'intervention.

Chers collègues, la délibération 10.1 concerne TESO, Toulouse Euro Sud-Ouest. Il s'agit d'approuver le traité de concession d'aménagement et de désigner la SPLA Europolia en qualité de concessionnaire. Peut-être quelques rappels sur TESO, même si c'est un projet que la plupart des conseillers métropolitains connaissent. C'est un projet qui a été initié il y a une dizaine d'années, qui comprend deux grands volets : un projet multimodal, le pôle d'échanges multimodal, qui représente une emprise d'à peu près 50 hectares et un projet urbain sur 85 hectares, pour un total donc de 135 hectares. En l'occurrence, on traite uniquement du projet urbain avec un programme prévisionnel de l'opération d'aménagement qui se monte à 474 552 mètres carrés de surface de plancher, avec des bureaux pour 226 547 mètres carrés, des logements pour 202 059 mètres carrés, du commerce, des services, de l'hôtellerie et de la restauration pour 45 946 mètres carrés. Concernant les logements, le sujet a été abordé ce matin à plusieurs reprises ; on a une programmation qui sera conforme aux orientations du PLH, avec les logements sociaux nécessaires. À ce programme prévisionnel s'ajoute un programme d'équipements publics, avec l'aménagement d'un certain nombre d'espaces publics, soit créés, soit requalifiés au sein du périmètre de la zone. Ce sont, également, des équipements publics de superstructures, notamment un groupe scolaire, un équipement dédié à la petite enfance ainsi qu'un équipement sportif, en l'occurrence un gymnase. La concession d'aménagement serait conclue pour une période de 15 ans, ce qui nous amène jusqu'à 2032, avec un phasage des travaux détaillé sur la période dans laquelle nous entrons immédiatement, c'est la période 2018-2026. Et puis préciser ultérieurement pour la période 2027-2032 parce que sur une telle durée d'opération, on imagine bien que le contexte général va évoluer et qu'il faudra s'y adapter. On a un bilan financier de l'opération qui se monte à 252 859 000 euros hors taxes, avec une participation d'équilibre de la Métropole de 93 930 000 euros, ce qui, ramené à l'année, représente une participation annuelle de 6 262 000 euros. Voilà les éléments principaux de cette première délibération.

La délibération 10.2 concerne les pourtours du Parc des expositions, avec là aussi l'adoption d'un traité de concession et la désignation d'un concessionnaire. C'est également un projet qui est engagé, au

moins dans sa phase étude, depuis pas mal d'années. Notre Conseil a délibéré en avril 2017 pour créer une opération d'aménagement portant sur la réalisation d'un nouveau pôle économique autour du nouveau parc des expositions. C'est une opération qui prévoit 287 000 mètres carrés environ de surface de plancher, avec des locaux d'activité professionnelle pour 110 000 euros, différentes activités tertiaires pour 110 000 euros et 67 000 euros dédiés essentiellement à l'hôtellerie, la restauration et les services. Vous comprenez qu'il s'agit évidemment d'un programme d'accompagnement du Pex. Bien entendu, ce programme d'aménagement bénéficiera de toutes les infrastructures déjà en place, qui seront évidemment, à la marge, à compléter par des requalifications de voiries, de réseaux, des créations de cheminement et d'espaces publics. C'est une opération qui sera financée par la cession des terrains, avec un bilan prévisionnel qui s'établit à 49 209 000 euros. La prévision du boni de clôture est de 5 681 000 euros. Il est proposé qu'Europolia soit le concessionnaire de cette opération.

La délibération 10.10 propose une régularisation concernant les rapports entre un promoteur et notre Métropole sur un projet d'aménagement situé sur la commune de Saint-Alban. C'est une affaire qui remonte à 2013. À ce moment-là, une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) a été signée avec LP Promotion, mais cette convention, comme le prévoyait à l'époque la loi, a été signée postérieurement à la délivrance d'un permis de construire, ce qui n'est plus possible aujourd'hui. En conséquence, les services fiscaux ont déclenché la perception de la taxe d'aménagement. La Métropole, quelque temps après, a déclenché la perception du PUP, et bien entendu, LP Promotion s'est retrouvée à devoir payer à peu près deux fois ce qui était prévu. Donc il s'agit, dans cette délibération, de régulariser les choses. La contribution financière était de 123 227 euros. La taxe d'aménagement prévue était de 98 847 euros. Ce qui fait que le montant dû par le constructeur est ramené à 24 000 euros. Or, on a émis un titre de 61 613 euros, la Métropole doit rembourser la différence, c'est-à-dire un peu plus de 37 000 euros. Bien entendu, les règles en vigueur aujourd'hui ne permettraient plus de tomber dans cette difficulté, puisque les PUP doivent être signés avant la délivrance du permis de construire.

Enfin, la délibération 10.11 concerne le secteur Eisenhower-Saint-Simon sur la commune de Toulouse. Il s'agit d'approuver un projet de convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la société Vinci Immobilier, qui se substituerait à la Taxe d'Aménagement Majorée (TAM), puisqu'on est là dans un périmètre de TAM. Et vous savez que, dès lors qu'un PUP a un montant plus élevé que la taxe d'aménagement majorée, le PUP peut se substituer à la TAM. On a évoqué à plusieurs reprises ce projet dans la journée. Le foncier est actuellement la propriété de la société NXP, qu'on connaît pour la plupart d'entre nous encore sous le nom de Freescale. Le groupe NXP a engagé un partenariat avec la société Vinci Immobilier, qui porte sur un permis d'aménager permettant la réalisation de 28 000 mètres carrés de bureaux, de 35 000 mètres carrés d'habitat individuel intermédiaire et collectif, avec environ 35 % de logement locatif social et 10 % de logement en accession sociale à la propriété, ainsi qu'environ 5 500 mètres carrés de services et de commerces de proximité. Le montant de l'investissement est évalué à 11 304 000 euros, avec une participation de l'aménageur de 7 299 000 euros, pour partie apportée sous forme de terrains, 633 000 euros, terrains valorisés à 30 euros le mètre carré. Et pour partie amenée, si je peux dire, en euros sonnants et trébuchants, 6 666 000 euros. Il est prévu, bien entendu, la création d'un certain nombre de voiries, une traversée Est-Ouest, sur un emplacement réservé qui figure au PLU de Toulouse, et également une voirie Nord-Sud, avec aussi des renforcements d'aménagements d'espaces verts, la création de circulations douces.

Mme HARDY

Sur Toulouse Euro-Sud-Ouest, je souhaite attirer votre attention sur le volet commercial qui n'est pas encore totalement défini mais qui, pour l'heure, avec une évaluation à 50 000 mètres carrés, me semble surdimensionné. Nous avons, toutes les études jusqu'à présent le confirment, un centre-ville commerçant dynamique, avec 1 600 commerces en hypercentre et 3 000 entre Canal et Garonne, un parcours marchand de 19 000 kilomètres qui totalise 35 % du chiffre d'affaires de l'aire urbaine, pour 10 % des mètres carrés de ce territoire, et surtout, un taux de commerçants indépendants de 64 %, ce qui constitue une force par rapport à une offre plus standardisée des centres commerciaux. À ce propos, vous avez eu récemment les résultats d'une étude confiée à un cabinet extérieur et nous souhaiterions en être destinataires. Mais au-delà du nombre de mètres carrés, une des conditions de réussite du commerce réside dans l'aménagement de l'espace urbain, qui conditionne les usages et constitue un facteur de commercialité. Or, là encore, je ne vois pas ce qui va créer un lien entre le centre-ville et TESO. Vous avez fait le choix de faire une esplanade sur les allées Jean Jaurès, guidée par la création d'un parking,

esplanade dont nous ne savons pas encore comment elle va vivre et quels en seront les usages. Vous n'avez pas réglé le fonctionnement des boulevards qui constituent une frontière entre le centre-ville actuel et Toulouse Euro Sud-Ouest et vous avez fait le choix de ne pas faire de la rue Bayard la continuité de la rue Alsace, en recréant un axe routier séparé par des trottoirs. En termes d'extension du centre-ville, nous aurions pourtant des priorités qui ne sont pas les vôtres, avec la poursuite du projet urbain de Toulouse Centre vers la rue de Metz, qui constitue une frontière entre un centre-ville largement piétonnisé et les quartiers situés de l'autre côté, qui mériteraient une attention particulière. Enfin, de nombreux signaux nous incitent à la réflexion et à la prudence. La financiarisation du commerce, le changement des modes de consommation des consommateurs, l'augmentation des achats sur internet, la désaffectation des hypermarchés ; il faut y prêter attention et ne pas céder aux logiques purement financières des opérateurs, qui ne doivent pas être celles de la puissance publique. Nous avons, pendant six ans, mis en œuvre une politique visant à développer le commerce et l'artisanat, en développant tous les outils, notamment réglementaires, à notre disposition, que vous n'avez pas remis en cause, mais ce type de décision peut mettre à mal cette politique. Bien sûr, le sujet n'est pas de dire qu'il ne faut rien faire. Certes, il faudra du commerce, sur les flux, mais pas dans un objet monofonctionnel implanté en dehors des flux principaux pour une fréquentation de destination. En surdimensionnant le commerce sur TESO, vous n'étendez pas le centre-ville mais vous le remplacerez. Mais il est encore temps de revoir la programmation.

M. GODEC

Le projet TESO est un projet évidemment majeur et les écologistes sont favorables, depuis le départ, à un projet de modernisation de la gare et des abords de la gare. Vous l'avez dit ce matin, Monsieur le président, et je l'ai bien noté avec plaisir, effectivement, la modernisation de la gare n'est pas négociable, elle est nécessaire, ne serait-ce que par l'augmentation du trafic voyageurs sur les TER. Et comme la création d'un pôle d'échanges multimodal amplifié au niveau de Matabiau le rend nécessaire, la question du dossier de la LGV n'impacte pas directement la nécessité de réaliser le projet TESO. C'est un projet d'ampleur qui mérite des outils particuliers et nous nous réjouissons de la mise en œuvre d'un PIM, un Projet d'Intérêt Majeur, et d'une concession sous maîtrise publique pour la réalisation de ce projet sur 135 hectares. Pour autant, il faut le faire avec mesure et savoir bien gérer les calendriers pour la création d'autant de mètres carrés supplémentaires dans la zone. 226 000 mètres carrés de bureaux supplémentaires, c'est extrêmement important, quand on sait notamment que dans l'agglomération, il y a déjà des bureaux vacants. Il y a donc une extrême attention sur ce dossier-là. Le prix des mètres carrés sera à surveiller avec attention et à encadrer, pour éviter que uniquement certaines entreprises puissent s'y installer. De la même façon, comme l'a dit Isabelle HARDY, la question de l'organisation du commerce et des services du centre-ville peut être largement bousculée par l'implantation d'autant de mètres carrés. 46 000 mètres carrés supplémentaires sur cette zone, cela doit se manier avec prudence. C'est un projet de très grande ampleur, 253 millions d'euros sur l'ensemble du projet, avec une participation de la collectivité importante. On peut le ramener en coût annuel, mais 94 millions d'euros, c'est une action publique qui est loin d'être négligeable.

J'aurais d'ailleurs quelques questions sur cette participation publique de 94 millions d'euros, pour savoir si c'est un plafond ou si c'est un plancher. J'ai en effet cru lire dans la convention qu'il y avait éventuellement des compléments de prix qui seraient à négocier, notamment sur les prix des cessions du foncier. C'est extrêmement important parce que si on veut tenir l'objectif que vous avez annoncé ce matin, Monsieur le président, de construire un tiers de logement libre, un tiers de logement social et un tiers en accession à la propriété, nous ne pourrions pas être sur les niveaux de prix qui sont aujourd'hui inscrits dans la convention. Si on regarde ce document tel qu'on nous le propose au vote, nous sommes à des prix de cession du foncier, pour le logement, de 415 euros au mètre carré. Quelle autre opération dans la métropole est à ce niveau-là ? Je crois qu'il n'y en a aucune. Mais surtout, si nous voulons tenir l'objectif des trois tiers que vous annoncez, que nous partageons, nous ne pourrions pas être sur un prix unique de cession du foncier pour les opérations de logement. Il faudra donc atteindre l'équilibre, d'une certaine façon. Est-il compris dans les 94 millions ? Il ne me semble pas. Y aura-t-il une participation supplémentaire pour la production de logement social et d'accession de logements abordables ? Si oui, de quelle façon a-t-elle été calculée ? Ce n'est qu'avec ces précisions que nous pourrions voter sereinement ce projet de concession, en connaissant l'engagement public pour tenir les objectifs de mixité sociale sur l'ensemble de l'opération. Nous aurons aussi une ambiguïté à lever, en tout cas un doute, lié à

la fiscalité particulière qui viendra s'appliquer sur ce projet. Puisque vous évoquez dans vos rendez-vous au ministère, au nom des élus de la Métropole, la volonté de mettre une fiscalité sur le modèle du financement du projet du Grand Paris, ce qui veut dire une fiscalité nouvelle sur les opérations qui bénéficieraient de l'impact de l'arrivée de la LGV. Ce type de fiscalité supplémentaire a été aussi évoqué pour le financement de la troisième ligne de métro. Mais à ce jour, nous sommes à jeun d'avoir la moindre présentation de l'impact financier de cette fiscalité nouvelle. Et là, nous votons une concession pour le projet TESO, projet le plus impacté par cette proposition, que vous faites en direction du ministère, sans estimation quant à son impact sur le projet urbain. Quelle est la fiscalité supplémentaire qui va s'appliquer sur les porteurs de projet, de la Tour d'Occitanie ou de l'ensemble des 135 hectares ? Nous ne le savons pas ! Nous demandons à ce que vous puissiez le communiquer. Quelle est la fiscalité supplémentaire qui va éventuellement s'appliquer sur les commerces et sur les logements au niveau du projet TESO ? C'est un élément important du dossier, que nous aimerions mieux connaître et c'est pour cela que nous vous demandons de nous communiquer cette étude de financement que vous avez portée, en notre nom à tous, au niveau du ministère. Nous voyons aussi qu'il y a un impact public important sur l'aménagement des espaces publics et nous partageons la philosophie de BUSQUETS sur l'aménagement au niveau de la gare. Vous savez que nous l'avons portée dans le précédent mandat et nous nous réjouissons qu'elle soit, en partie, maintenue. Peut-être pas en totalité, peut-être y a-t-il une certaine baisse d'ambition sur les espaces publics, mais l'esprit général est conservé et nous nous en réjouissons.

Nous voyons aussi, au travers du vote de cette concession, sauf à l'avoir mal lue, que vous avez fait une erreur quand vous avez annoncé à l'assemblée de la Métropole que le projet des Ramblas était financé par le projet TESO. Car, rappelez-vous, nous avons eu plusieurs fois le débat, d'où est venue cette idée de créer des Ramblas. Vous avez annoncé un jour à une cérémonie de vœux que vous alliez créer des Ramblas sur les allées Jean Jaurès, ce que nous ne contestons pas, c'est un projet intéressant, mais avec quel financement et comment l'assemblée métropolitaine a-t-elle discuté de ce financement ? Quand vous avez été interrogé, à chaque fois, vous avez dit : « Ce sera financé avec le projet TESO ». Vous l'avez dit au dernier Conseil de la Métropole, au mois de juin, ici. Vous avez approuvé vos propos en approuvant le procès verbal, tout à l'heure. Quand vous étiez interrogé sur ce sujet, vous disiez : « Vous posez une question dont vous avez la réponse depuis quelque temps déjà puisque vous savez bien que cet aménagement est intégré dans l'opération TESO. » Aujourd'hui, vous nous proposez de voter un projet de concession où les Ramblas sont absentes. Elles ne sont pas financées par le projet TESO. Sont-elles financées par la Métropole ? Sont-elles financées par l'enveloppe locale de voirie de la ville de Toulouse ? Vous nous répondrez tout à l'heure peut-être, mais en tout cas, nous pouvons constater dans cette convention sur le projet TESO, que les Ramblas sont en dehors du programme de création des espaces publics.

Nous continuerons à participer activement à toutes les réunions de concertation sur le projet car une ambition de participation importante avait été mise en œuvre au départ. Nous pensons que tous les engagements qui ont été pris par la collectivité, à ce moment-là, doivent être tenus. Je sais que les participants à la concertation sont quelque peu échaudés, par exemple, que vous ayez finalement imposé la création d'un centre d'affaires avec une tour de 150 mètres de hauteur, la Tour Occitanie, qui n'était pas un élément qui faisait consensus dans le cadre de la concertation et qui a été ajouté dans le cadre de l'enquête publique du PLU, en dehors des ateliers de concertation du projet TESO. Donc nous restons actifs et vigilants pour que ce projet maintienne ses objectifs initiaux et soit de nature à requalifier et à améliorer la qualité urbaine du site de Marengo.

Mme TOUCHEFEU

Mon intervention concerne la délibération 10.11, sur le secteur Eisenhower Saint-Simon. Pierre COHEN mettait en lumière tout à l'heure les logiques d'un urbanisme *d'opportunités*, opposé à un urbanisme de projets. Nous pouvons dire que s'il est de bonne guerre pour les opérateurs et les promoteurs de rechercher des opportunités, il est grandement critiquable pour la collectivité d'y répondre avec une telle diligence, telle qu'on peut trouver qu'elle en devient obligeance ou complaisance. Je crois que nous sommes dans ce cas pour ce qui concerne les terrains Freescale. Hier, pour pouvoir répondre favorablement à ce projet immobilier, vous avez modifié le PLU pour y autoriser de l'habitat. Pour ne pas perdre du temps, vous n'avez pas voulu prendre en compte la recommandation du commissaire enquêteur qui préconisait de reporter cette modification à l'issue du travail sur le PLUi-H. En effet, le

commissaire enquêteur estimait que ce changement avait des impacts tels au niveau de l'urbanisme qu'il aurait été préférable de conduire des études préalables. Les enjeux urbains d'aménagement de cette zone sont importants. On peut dire, pour aller vite, qu'aujourd'hui il y a une frontière entre le Mirail et Saint-Simon et qu'il s'agit sans doute, à travers des projets urbains, et peut-être immobiliers, de transformer cette coupure en transition. Mais aujourd'hui, si le projet strictement immobilier de Vinci avance, le projet urbain et la réponse à ces enjeux semblent, eux, ne pas beaucoup avancer. Du coup, la délibération qui nous est proposée aujourd'hui nous pose trois questions, trois étonnements ou inquiétudes. D'abord, depuis quelques mois maintenant, ces terrains ont été retenus d'un commun accord entre la Ville de Toulouse et le Conseil départemental pour la construction d'un nouveau collège dans le cadre de l'ambitieuse volonté du Conseil départemental de combattre la ségrégation scolaire. Nous nous étonnons donc que cette question n'ait pas été évoquée, ni dans cette délibération, ni lors de la réunion publique qui s'est tenue vendredi dernier à Saint-Simon. Pourtant, il nous semble que ce projet d'installation d'un nouveau collège dans ce territoire est assez important pour justifier que le projet immobilier vienne dans un second temps s'adapter au projet de collège, plutôt que l'inverse.

Le deuxième point d'étonnement et d'inquiétude, c'est que le PUP qui nous est proposé porte exclusivement sur des opérations de voirie. J'avais cru comprendre, dans nos discussions sur l'intérêt des PUP, qu'un tel montage pouvait toucher l'ensemble des équipements, une prise en charge financière des équipements publics dont Toulouse Métropole pensait que la réalisation était nécessaire au vu du nouveau projet. Nous nous étonnons donc que l'arrivée de 1 500 nouveaux habitants sur le quartier ne nécessite pas d'autres équipements publics que la voirie. Alors même que le quartier demande depuis de nombreuses années des équipements publics, que des engagements ont été pris, qu'au moins des annonces ont été faites, par les élus, sur l'opportunité de ce projet, pour avoir un gymnase, il nous semblait important que cette arrivée supplémentaire d'habitat, qui ne fait que renforcer ces demandes d'équipements, soit l'occasion sur ce projet urbain de pouvoir répondre à ces équipements publics.

Enfin, sur les opérations prises en compte, exclusivement de voirie, malgré ce que dit la délibération qui met en avant que les ouvrages actuels de desserte des terrains concernés ne répondent pas aux besoins de cette future opération, ce qui est tout à fait vrai, j'y reviendrai, pour autant les opérations qui sont énumérées concernent aussi les opérations non pas simplement de desserte, mais bien des opérations internes au projet lui-même, de grosses voiries, qui passent d'Est en Ouest à l'intérieur même du projet. Quelle est, dans ce cas, l'obligation de Toulouse Métropole vis-à-vis de l'opérateur immobilier, de porter ces opérations. Enfin, l'insertion de ce projet, quel que soit le côté où on se trouve, pose de gros problèmes d'intégration et de circulation. Il me semble que les opérations de desserte de ce projet ne se réduisent pas simplement à des points de jonction des nouveaux petits ronds-point. Certainement, il va falloir réfléchir dans le cadre d'un aménagement global du boulevard Eisenhower, depuis le grand rond-point Saint-Simon jusqu'à la route de Seysses. C'est dans le cadre de ce réaménagement de boulevard Eisenhower que peut se poser la question de l'intégration de ce projet. Pour ma part, je suis étonnée que nous soyons en capacité d'estimer aussi rapidement les coûts de ces opérations, et donc de pouvoir en déduire le coût porté par l'opérateur. Pour toutes ces questions, nous ne voterons pas cette délibération.

Mme CROQUETTE

Monsieur le président, chers collègues. Sur la même délibération, plusieurs questions. Est-ce que vous pouvez spécifier le montant qu'il reste à financer sur l'enveloppe locale des voiries ? A quelle hauteur serons-nous ? J'aimerais avoir le chiffre précis. Je rejoins ensuite les limites exprimées par Claude TOUCHEFEU sur ce projet. Il y a une question qui me taraude, puisque maintenant on est en permanence sur un urbanisme d'opportunité, en structuration de PUP. Pourquoi quitte-t-on la structuration opérationnelle que sont les ZAC ? Même si certaines n'ont pas toujours été bien équilibrées, d'autres l'ont été. Désormais, sans arrêt, on est sur du « coup par coup » avec des PUP. Pourquoi ce choix ? Enfin, effectivement, la carence d'équipements publics est flagrante. Et puis, dernier élément, on a un peu l'impression que l'opérateur choisi ici est finalement souvent choisi, dans cette collectivité.

M. CARLES

Je voudrais intervenir sur l'opération de concession relative au pôle économique du Parc des expositions. Lorsqu'on a évoqué le Parc des expositions, nous avons ressenti des inquiétudes, voire des doutes, quant à la capacité de cette opération de générer du financement via la commercialisation du

pôle économique. J'observe avec plaisir que la concession d'aménagement prévoit un bonus de 5 millions d'euros sur cette opération, ce qui était d'ailleurs conforme à la prévision. Donc finalement, le plan de financement du Parc des expositions est conforme à ce que l'on avait prévu, malgré les craintes et les réticences d'un certain nombre de nos collègues, au moment où nous avons décidé de la suite à donner au Parc des expositions.

M. MAURICE

Justement, je souhaitais intervenir sur cette délibération 10.2 relative au Parc des expositions, sans revenir évidemment sur les arguments des écologistes qui, effectivement, ne sont pas favorables à ce projet. Parmi les éléments de questionnement soulevés de notre point de vue par cette délibération, il y a la question de la nature du développement économique qui va être porté dans ce pôle économique. On comprend bien l'aspect hôtellerie restauration lié au Parc des expositions lui-même, mais pour le reste, on parle encore de bureaux, ce qui fait d'ailleurs écho au projet TESO, que l'on présente aussi comme un quartier d'affaires. Ici, c'est du tourisme d'affaires qui est promu. On peut quand même légitimement se poser la question de la réalité des besoins en termes de surfaces de bureaux proposées dans ces espaces. On dit bien par contre, et heureusement, qu'il n'y aurait pas de zone commerciale. Donc quid de ce développement économique associé au Parc des expositions ?

Egalement, le questionnement sur la circulation et les transports qui a été fortement soulevé dans le cadre de la concertation préalable à ce pôle économique et où les réponses apportées restent tout de même très optimistes, sur le thème : « Il n'y aura pas tant de flux que ça ; ça sera essentiellement en week-end ». Donc ça ne fera pas un surplus par rapport au flux de circulation existant en semaine et dont on sait qu'il provoque déjà des bouchons. Nous alertons donc à nouveau par rapport au choix de positionnement de ce Parc des expositions, sur ses conséquences en termes de trafic routier d'une part, et ensuite un questionnement sur le type d'activité économique que l'on va développer autour du Parc des expositions, outre l'hôtellerie restauration. En tout état de cause, nous nous abstiendrons, en cohérence avec notre position sur le projet plus global.

M. MOUDENC

D'autres interventions ? On va peut-être répondre à plusieurs voix.

M. COQUART

Oui, tout d'abord sur la délibération 10.1 relative à TESO, j'ai noté que tous les intervenants indiquaient que ce projet était important, nécessaire, utile, et également qu'il y avait un relatif consensus sur le fait qu'il s'agisse d'une convention publique confiée à la SPLA Europolia. Ensuite, se sont exprimées, avec Isabelle HARDY, des interrogations sur les mètres carrés de surface de plancher réservés aux commerces et le risque d'une concurrence entre des commerces de l'hypercentre actuel et ces nouvelles surfaces commerciales qui seraient créées. Également une interrogation sur les aménagements urbains les plus efficaces pour permettre la liaison éventuelle entre les deux pôles. Il faut d'abord dire que l'étude, qui je pense sera communiquée sans difficulté, comme Madame HARDY l'a demandée, valide le chiffre qui est indiqué ici, donc les 44 ou les 45 000 mètres carrés. Il faut aussi avoir en tête qu'on est dans une configuration très particulière puisque ce pôle commercial saisira les flux qui passent, et notamment les flux qui seront autour de la gare et des différents autres moyens de transport qui arrivent à Matabiau. C'est donc une configuration qui devrait ajouter de la clientèle à la clientèle traditionnelle de centre-ville.

Ensuite, comme c'est indiqué dans la délibération, la programmation est susceptible d'évoluer dans le temps, en fonction de l'évolution du contexte et notamment dans la deuxième phase, qui nous amène à 2032. Sur la question de la valorisation des fonciers pour l'habitat, les 415 euros le mètre carré représentent un prix moyen. Par définition, une moyenne, c'est à la fois des prix plus bas et des prix plus hauts, selon la typologie de l'habitat. Sur l'équilibre général et les 94 millions amenés par notre Métropole, il faut à chaque fois qu'on ait des échelles qui nous parlent. Je crois qu'il y a une dimension à ajouter dans le raisonnement, c'est que les mètres carrés prévus dans le contrat de concession, ce sont des mètres carrés *a minima*. Les premières explorations pour les premières pistes de constructions possibles montrent, au dire de la SPLA, qu'on sera probablement plus haut que ça. Donc, 94 millions, c'est un plafond qui devrait peut-être même être diminué si les mètres carrés de surface de plancher sont plus importants qu'indiqués.

Sur les surfaces de bureaux, il y a effectivement débat. Je me souviens quand, en début de mandat, on disait : « Sur certaines ZAC, on a peut-être prévu un peu trop de bureaux par rapport au marché. » Il faut savoir que là, on est dans une configuration très particulière et que ces 226 000 mètres carrés de bureaux, c'est sur 15 ans. Ramenés à l'année, ça représente à peu près 10 % de la demande de bureaux annuelle sur Toulouse. C'est-à-dire qu'on est sur un chiffre qui est tout de même relativement modeste, dans une configuration qui, a priori, est beaucoup plus favorable que les bureaux situés dans les ZAC où nous disions finalement que l'on s'autoconcurrerait peut-être nous-mêmes.

J'ai oublié de préciser un point, sur les 45 000 mètres carrés de surface dite commerciale, il y aura du commerce, du loisir et du service. Ce n'est donc pas forcément du commerce stricto sensu. Ensuite, sur les liaisons entre le centre-ville et ce nouveau pôle commercial, je suggère que Monsieur BOLZAN nous donne sa propre analyse, si le président en est d'accord.

M. MOUDENC

Juste une précision, on reste sur TESO. Monsieur BOLZAN, la vision des commerces sur TESO.

M. BOLZAN

Sur les commerces, il est bien clair qu'il faut porter une attention très particulière. D'abord, ce ne seront pas des commerces de destination qui, pour l'essentiel, resteront en centre-ville. Ensuite, il y avait 70 000 mètres carrés prévus initialement. Nous avons fait une étude qui préconise 45 à 46 000 mètres carrés, ce qui correspond un peu à l'analyse qu'a faite Europolia de son côté. Cela ne veut pas dire non plus qu'on mettra les 46 000 mètres carrés de commerces et assimilés. On le fera effectivement par étapes, et bien sûr, cette étude, une fois qu'on l'aura finalisée, sera mise à disposition de l'ensemble des élus. Mais avant tout, nous allons la travailler avec la fédération des commerçants de l'hypercentre et des faubourgs, parce qu'eux-aussi seront impactés, bien sûr avec les Chambres consulaires qui sont aussi des acteurs de tout premier plan. Il s'agira aussi d'aller chercher des enseignes, des grandes enseignes qu'on n'a pas à Toulouse, qui sont dans d'autres communes, dans d'autres pays, pour faire un centre-ville beaucoup plus grand et un espace piétonnier beaucoup plus grand. Aujourd'hui, l'espace piéton commercial, c'est quoi ? C'est entre Wilson et la Bourse d'un côté, la rue de Metz / Jeanne d'Arc de l'autre... C'est donc très petit. Il s'agit donc de conforter ces commerces, mais aussi de voir comment on peut dynamiser, en passant par les allées Jean Jaurès et par la rue Bayard. L'idée, c'est d'agrandir le circuit marchand toulousain qui doit être, en lien avec le tourisme, un pôle d'attraction important sur le plan de la métropole et de la région, voilà. Mais encore une fois, bien entendu, nous serons très vigilants sur le nombre de mètres carrés commerciaux mis à TESO.

M. MOUDENC

Merci. Je redonne la parole à notre collègue pour les autres dossiers.

M. COQUART

Il y a eu plusieurs intervenants sur le projet évoqué dans la délibération 10.11, le projet Eisenhower. Il y a un débat dans lequel je ne rentrerai pas, celui de la modification du PLU de Toulouse, ou le projet urbain *d'opportunité*. Là, je crois que c'est aux Toulousains de répondre. Mais je partage le fait qu'il y a des enjeux importants dans le secteur Mirail Saint-Simon, et là encore ce n'est pas un projet ou une préoccupation que les élus métropolitains découvrent. Il me semble qu'on les avait déjà évoqués dans le mandat précédent. Je précise que le collège n'est pas sur le site Eisenhower lui-même. Sur le besoin d'accompagnement en équipements de proximité, là aussi, je laisse aux Toulousains le soin d'indiquer quelles sont leurs perspectives en termes d'école, de gymnase ou autre.

Sur le PUP, c'est assez amusant, parce que parfois on critique le fait que les PUP entraînent le financement d'équipements publics de type école, et puis d'autres fois on regrette qu'il ne le fasse pas ! Moi j'observe qu'on est sur un PUP qui représente 11,3 millions d'investissements, dont 7,3 millions pris par l'aménageur. Ça veut dire que d'une manière ou d'une autre, les enveloppes de voiries devront servir à combler la différence, pour 4 millions. On ne peut pas imputer à 100 % le coût de voiries qui ne sont pas que des voiries internes à l'opération, mais qui vont mailler le secteur. Il est donc logique qu'une partie ne soit pas directement imputée à l'opération. Ensuite, j'ai participé il y a deux jours avec d'autres collègues à une réunion sur le PARM, où l'aménagement du boulevard Eisenhower faisait partie de la discussion, comme trois ou quatre projets du secteur sud de la métropole et notamment un

projet qu'on a évoqué tout à l'heure, celui du boulevard urbain de Saint-Martory. L'option qui serait retenue, si j'ai bien compris, consisterait en une opération de couture du quartier Mirail Saint-Simon plutôt que d'effectuer une séparation du quartier renforcée par la présence d'une voie rapide.

Sur le PEx, on peut effectivement se poser la question du type de développement économique. Par contre, si au départ, on pouvait se poser la question du lieu d'implantation, maintenant c'est derrière nous et, à partir de ce moment, il est intéressant d'utiliser les infrastructures du PEx pour développer de l'activité autour de cet équipement. Dans les surfaces, il faut regarder les choses avec nuance puisqu'il ne s'agit pas en totalité de nouvelles surfaces d'activité. Il y a aussi à étudier la rénovation du secteur Garossos, qui est une zone d'activité existante, mais qui a beaucoup vieilli et qu'il s'agira de requalifier. Ensuite, effectivement, nous allons bâtir un pôle hôtellerie, restauration, bureaux, services, dont on voit qu'il est directement lié à l'activité PEx, sans oublier des locaux d'activité professionnelle. N'oublions pas qu'on est tout près du Pex, mais également à proximité de la zone aéronautique. On peut donc imaginer qu'un certain nombre d'entreprises de ce secteur seront également intéressées par cet environnement. Sur la question des déplacements, on sait que le tram va aller jusqu'au PEx et qu'il pourra être prolongé. Donc pour renvoyer au débat de tout à l'heure, quand on disait : « Il faut mettre de l'activité où des habitants à proximité des moyens performants de déplacement », il faut rappeler que le tramway en est un. Imaginer de développer un peu plus d'emplois autour du tram me semble donc quelque chose de positif.

Mme CROQUETTE

Je reviens sur la 10.11. On est d'accord sur les calculs, ce n'était pas très compliqué. On est donc sur un PUP qui puise à plus de 30 % sur l'enveloppe locale de voirie, quand la plupart des PUP sont beaucoup plus bas. Donc, à ce niveau de pourcentage, je m'étonne qu'on n'ait pas négocié un équipement public à intégrer dans le PUP. Il me semble qu'on aurait pu au moins obtenir cette contrepartie.

M. COQUART

Je ne sais pas. Est-ce que le non-dit, c'est qu'on ferait des cadeaux à Vinci ? Je pense qu'il faut ramener le montant de ce PUP aux mètres carrés de surface de plancher. Honnêtement, je n'ai pas fait le calcul mais on peut le faire rapidement, et je pense qu'on se situera à des niveaux de PUP relativement classiques, comme on en voit à chaque Conseil.

M. MOUDENC

Deux précisions en complément. D'abord, en direction de Madame CROQUETTE et Madame TOUCHÉFEU qui ont lié ce dossier à la question fort légitime du collège. Effectivement, nous sommes à l'heure actuelle en discussion avec le Département. J'ai rencontré le président MÉRIC il y a quelques jours pour faire le point sur un certain nombre de dossiers qui concernent nos collectivités, et on en a parlé. Les discussions sont bien avancées avec le Département, qui porte un projet de mixité et nous avons décidé d'avoir, vis-à-vis du Département et de ce projet, une attitude constructive et positive. Nous sommes en discussion, parce que bien évidemment, vous mesurez que l'arrivée d'un collège vient bousculer un projet qui était en cours d'élaboration et qui était même très mûr depuis des années. Cela vaut aussi bien pour la collectivité que pour l'entreprise NXP, qui en plus est en cours de rachat et connaît des évolutions, et puis également pour le promoteur choisi par NXP, c'est-à-dire Vinci Immobilier. Malgré cela, on a décidé d'accompagner le projet départemental de façon positive, mais à l'heure où je vous parle, les discussions ne sont pas achevées. C'est la raison pour laquelle, en termes de procédure, nous travaillons sur le projet tel qu'il a été discuté jusqu'ici, qui est un projet d'activités et de logements. Comme je l'ai indiqué au président MÉRIC, lorsque nous aurons finalisé notre accord, et j'espère qu'on va y arriver, à ce moment-là, nous devons redéclencher une concertation avec le quartier, parce que jusqu'ici la concertation sur le projet d'implantation de collège à cet endroit-là n'a pas eu lieu, et c'est bien normal. Donc à travers cette délibération, nous restons sur le projet travaillé depuis quelques années. Nous pouvons aboutir dans peu de temps avec le Département. Je crois que nous ne sommes pas loin de parvenir à un accord global, portant aussi bien sur les questions de voirie, de raccordement et de sécurité que sur les aménagements à faire, mais aussi sur la répartition financière. Donc à l'issue, forcément nous devons redélibérer et, je me tourne vers le maire de quartier, redéclencher la concertation. On a convenu avec le président MÉRIC qu'à ce moment-là, nos deux collectivités ouvriront ensemble la concertation. Vous posiez ensuite la question du gymnase et d'un

équipement public, lié de façon très légitime à l'hypothèse de l'arrivée du collège. Parce que forcément, si collège il y a, un gymnase suivra probablement. Et si gymnase il y a, il y aura sans doute un accord à trouver entre la collectivité départementale et la ville pour déterminer une répartition d'usage entre les collégiens et les besoins du quartier. Voilà, on ne perd pas du tout de vue les questions que vous avez soulevées, celle du collège et le renforcement des équipements publics, mais les projets mûrissent en leur temps.

Monsieur GODEC a également posé des questions très précises sur les Ramblas. Moi je vous redis ce que je vous ai dit. Effectivement, les Ramblas sont créées en cohérence avec le projet TESO et sont partie prenante d'une dynamique urbaine qui est bel et bien celle de Toulouse Euro Sud Ouest. Par contre, il n'a jamais été question de mettre les Ramblas dans le périmètre d'intervention d'Europolia, et du reste, les travaux ont commencé depuis maintenant plus d'un an. Evidemment, Europolia n'intervient pas sur TESO depuis un an. Nous sommes donc sur une opération métropolitaine, liée totalement à la transformation du quartier Matabiau, cohérente avec celle-ci, mais qui n'intègre pas le mandat confié à Europolia, cela étant parfaitement conforme avec tout ce qui a été discuté et convenu depuis plusieurs années dans cette assemblée.

Mme VERNIOL

J'ai écouté attentivement vos réponses, Monsieur le président. Si j'ai bien compris, la question du collège n'est pas réglée, mais ce collège serait situé sur le terrain NXP Freescale. Donc pourquoi se précipiter aujourd'hui et faire un PUP, alors même que nous devrions obligatoirement redéposer un autre permis d'aménagement si les discussions avec le Conseil départemental aboutissaient pour que le collège soit sur ce terrain ? Je pense que l'élaboration de ce PUP est prématurée, d'autant plus si un gymnase est effectivement réalisé et sur ce point, je suis rassurée pour les habitants de ce que vous venez de dire. Vendredi soir, il n'en était pas question. C'est donc une très bonne nouvelle.

M. MOUDENC

Madame, quand même, il ne faut pas me faire dire ce que j'ai pas dit ! Que vous tiriez un peu l'interprétation, c'est sans doute de bonne guerre mais nous sommes sur un PUP parfaitement logique et cette délibération résulte d'un travail de plusieurs années. Si l'accord était fait avec le Conseil départemental à cette heure, je ne présenterais pas cette délibération. Pour autant, l'accord n'est pas finalisé. Les derniers échanges de courrier entre le président MÉRIC et moi datent de la semaine dernière à peine. Par conséquent, je préfère tenir les choses sûres plutôt que supposer les choses en préparation ou pas encore finalisées. J'ai le goût du concret. Donc on délibère sur des choses aujourd'hui bien discutées. Effectivement il n'a pas été question de cela lors de la réunion de vendredi soir où mon collègue PAGNUCCO, maire de quartier, intervenait. Il n'a pas été question du collège parce que l'accord n'était pas fait et que je ne souhaitais pas qu'on débâte de tout ça dans une réunion publique. La réunion portait sur le projet urbain et il y avait suffisamment, je dirais, de questions difficiles à aborder, ce qui est fréquent. Sur un projet urbain, vous savez bien que ce n'est pas facile. Nous n'avons pas ajouté la question du collège, où il y a eu, cela ne vous a pas échappé, des polémiques, des controverses et parfois même des attitudes assez politiques, contre d'ailleurs la direction prise par le Conseil départemental. Donc, j'ai souhaité éviter la confusion et nous avançons avec méthode sur l'ancien projet. Mais encore une fois, si à un moment, comme je le souhaite, comme je l'espère, comme je le pense, l'accord avec le Département est officialisé et formalisé, en particulier sur l'aspect financier qui à cette heure n'est pas trouvé, nous redélibérerons et redéclencherons la concertation. Il faut, en tout, un peu de méthode.

M. GODEC

Oui, il faut en tout un peu de méthode, mais la vôtre peut étonner, tout de même ! Surtout quand vous annoncez que des discussions ont lieu depuis des années entre un propriétaire foncier, Freescale devenue NXP, un opérateur immobilier, Vinci, et la collectivité, pour un projet de construction sur ce terrain. C'est ce que vous nous avez annoncé tout à l'heure. On peut ainsi mieux comprendre pourquoi vous n'avez pas suivi les recommandations des commissaires enquêteurs sur le PLU et pourquoi vous avez effectivement préféré modifier le PLU pour permettre une constructibilité sur ce foncier et autoriser les propriétaires de ce foncier à faire de la spéculation, tel que, j'imagine, ils l'avaient intégré dans le plan social qu'ils mènent au niveau de Freescale pour valoriser leurs actifs. Et on est d'autant plus étonnés que vous nous disiez aujourd'hui : « On va continuer, au fil de l'eau ! » quand, dans la même

phrase, vous dites : « On est sur le point d'aboutir dans une discussion avec le Conseil départemental. » Si on est sur le point d'aboutir sur le projet de construction d'un collège sur ce site, pourquoi ne pas attendre le prochain Conseil de la Métropole ou celui de début 2018, pour avoir les idées claires sur les intentions des uns et des autres et le choix des collectivités locales, mairie et Conseil de métropole ? Quel est la nécessité d'une telle précipitation ? On parle quand même d'un site de 16 hectares sur lequel il y a un projet de construction de 550 logements, 1 500 habitants. C'est d'ores et déjà un impact extrêmement important sur le quartier, qui n'a pas été concerté et qui nécessite peut-être qu'on mette les choses à plat, avec l'ensemble des acteurs, et qu'on discute de l'intérêt et des enjeux urbains pour le quartier et pour la ville. Avec les éléments versés dans le débat aujourd'hui, nous ne pouvons pas voter le PUP, parce que nous considérons qu'il faut avoir une discussion plus poussée avec l'ensemble des acteurs, et peut-être le remettre à l'ordre du jour d'une prochaine assemblée.

Sur la question du projet TESO, vous avez voulu clarifier des éléments sur le financement des Ramblas, mais en fait, vous n'avez pas parlé de financement. Ma question était clairement une relance de celle qui vous a été posée plusieurs fois : sur quelle enveloppe sont financés les investissements des Ramblas ? Nous avons cru comprendre que si les travaux n'étaient pas aménagés dans le cadre de la concession, ce qu'on avait bien compris, ils l'étaient dans le cadre de la concession. C'est-à-dire que dans le volet recettes du projet TESO, il y avait une enveloppe qui était destinée à l'aménagement des Ramblas. On voit aujourd'hui, dans le vote du mandat de concession, que ce n'est pas le cas.

Donc je réitère la question que je vous ai posée tout à l'heure : ce financement a-t-il été pris en charge sur l'enveloppe locale de voirie de la commune de Toulouse ou est-il financé par l'ensemble des 37 communes ? Je crois que c'est un élément d'éclairage intéressant pour l'ensemble des maires, qui eux aussi, réalisent des travaux sur leurs communes, et qui les financent intégralement sur leur enveloppe locale de voirie. C'est d'autant plus important que, je le rappelle, vous avez fait le choix de diminuer ces enveloppes, je crois, de 20 %, pour financer des projets structurants à l'échelle de la collectivité. Avez-vous décidé en petit comité, voire tout seul dans votre bureau, que c'était un projet structurant et que ces 20 % d'enveloppe locale des voiries qui étaient supprimés aux communes devaient être affectés à un projet tel que celui des Ramblas de Jean Jaurès ? Auquel cas, ce n'est pas déshonorant, mais c'est votre choix, et il faut peut-être l'assumer et éclaircir cette décision devant l'ensemble des élus de la Métropole et devant l'ensemble des maires.

M. MOUDENC

Bien, je maintiens cette délibération et je mets en garde l'assemblée contre la dangereuse recommandation de Monsieur GODEC qui propose de ne pas décider, et de renvoyer tout cela au début de l'année prochaine. Nous devons bel et bien décider, d'autant qu'il y a derrière cette délibération des enjeux d'emplois, puisqu'en réalité c'est l'entreprise NXP qui déclenche la vente d'une partie de son foncier pour consolider son implantation à cet endroit. Si l'on suivait Monsieur GODEC, on enverrait un signe de fragilisation à l'endroit des 600 emplois concernés. Je sais très bien que les considérations économiques et d'emplois vous sont très largement étrangères et suscitent souvent votre indifférence. Donc je maintiens les choses de ce point de vue-là.

S'agissant des allées Jean Jaurès et des Ramblas, comme d'habitude vous faites semblant de ne pas comprendre ; ce n'est pas très grave. Je vous ai dit que c'était des crédits métropolitains et les choses sont parfaitement claires, et que tout cela est bien évidemment lié à la transformation du quartier à travers le projet TESO. Les choses sont extrêmement claires mais j'imagine que lors de la prochaine session de notre assemblée, vous me reposerez la question.

DEL-17-0525 - Toulouse Euro SudOuest - Opération d'Aménagement : approbation du traité de concession d'aménagement et désignation de la SPLA Europolia en qualité de concessionnaire

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [122 VOIX]

ABSTENTION [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)

NON PARTICIPATION AU VOTE [6 VOIX] (MMES MAUREL, LAIGNEAU, MM. KELLER, LAGLEIZE, LATTES, MOUDENC.)

- DEL-17-0819 - Opération d'aménagement relative à la réalisation du Pôle économique du Parc des Expositions et centre de conventions : Désignation du concessionnaire et adoption du Traité de concession**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [122 VOIX]*
ABSTENTION [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)
NON PARTICIPATION AU VOTE [6 VOIX] (MMES MAUREL, LAIGNEAU, MM. KELLER, LAGLEIZE, LATTES, MOUDENC.)
- DEL-17-0780 - Création d'une voie verte du Canal Saint-Martory (Communes de Cugnaux, Tournefeuille et Villeneuve Tolosane) : approbation des dossiers soumis à enquêtes**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*
- DEL-17-0810 - Commune d'Aucamville - Secteur Ouest et Secteur Fronton-Bourdettes : instauration de deux périmètres de taxe d'aménagement majorée (TAM)**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*
- DEL-17-0877 - Commune de Saint-Alban - Secteur Tucol : instauration d'un périmètre de taxe d'aménagement majorée (TAM)**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*
- DEL-17-0747 - Commune de Toulouse - Secteur Albi-Rostand : instauration d'un périmètre de taxe d'aménagement majorée (TAM)**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*
- DEL-17-0746 - Commune de Toulouse - Secteur Brouardel-Sébastopol : instauration d'un périmètre de taxe d'aménagement majorée (TAM)**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*
- DEL-17-0790 - Commune de Lespinasse - RD63 - 11, Route de la Plage - Convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) conclue avec la société Novilis Promotion : approbation de l'avenant n°1**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*
- DEL-17-0748 - Commune de Quint-Fonsegrives - Secteur La Ginestière Est - Convention de Projet urbain partenarial (PUP) conclue avec la société Promologis : adoption d'une convention de reversement avec la commune**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*
- DEL-17-0799 - Commune de Saint-Alban - Extension de la rue d'Albarède - Tranche 1 - Convention de Projet urbain partenarial (PUP) conclue avec la société LP Promotion : adoption de l'avenant n°1**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*
- DEL-17-0811 - Commune de Toulouse - Secteur Eisenhower Saint-Simon : approbation d'une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) avec la société Vinci Immobilier**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [113 VOIX]*
CONTRE [19 VOIX] (MMES HARDY, BLEUSE, CROQUETTE, DE COMARMOND, DURRIEU, TOUCHEFEU, VERNIOL, MM. BRIANCON, SANCHEZ, JIMENA, CARREIRAS, LACAZE, COHEN, CUJIVES, MAURICE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY, TOMASI.)
- DEL-17-0779 - Opérations foncières - Boulevard Urbain Nord - Réserve foncière Paléficat (Toulouse) : reprise à l'EPFL des emprises foncières acquises**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

DEL-17-0820 - Opération d'aménagement Toulouse EuroSudOuest : adoption d'une convention d'opération foncière en lien avec le traité de concession entre Toulouse Métropole, Europolia et l'EPFL du Grand Toulouse
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [126 VOIX]
NON PARTICIPATION AU VOTE [6 VOIX] (MMES MAUREL, LAIGNEAU, MM. KELLER, LAGLEIZE, LATTES, MOUDENC.)

DEL-17-0018 - Approbation de l'avenant au protocole de préfiguration ANRU et clôture de la convention tripartite Toulouse Métropole Habitat/Toulouse Métropole/Ville de Toulouse
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]

12 Cohésion sociale

Mme ESCUDIER présente les points inscrits à l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une demande d'intervention.

La délibération 12.2 concerne le fonds de solidarité pour le logement - gestion du dispositif solidarité énergie. Il s'agit d'adopter une convention de partenariat avec Veolia Eau. Cette convention précise les conditions de la contribution financière de Veolia Eau au fonds de solidarité logement, ainsi que les modalités de partenariat avec Toulouse Métropole. Cette contribution permet de financer les aides curatives pour les impayés liés à la consommation d'eau et les actions préventives permettant une meilleure utilisation de l'eau et la maîtrise de cette dépense par les ménages. Cette convention est conclue pour l'année 2017, et le montant de la contribution 2017 serait de 15 924 euros, sous forme d'abandons de créances.

Mme DURRIEU

Monsieur le président, chers collègues, cette délibération concerne le FSL, dispositif qui permet l'accès et le maintien dans un logement décent et qui découle effectivement d'un transfert du Département vers la Métropole. Précisément, on est sur une action portant sur les impayés, en particulier sur les impayés de l'eau, à travers une contribution de Veolia. Jusque-là, tout va bien, sauf qu'on est quand même interloqués par le niveau de contribution de Veolia. Ce n'est pas une somme dérisoire, 15 924 euros, ce n'est pas tout à fait dérisoire, mais ce n'est pas à la hauteur de ce que Veolia pourrait apporter, au regard du profit qu'il réalise à travers l'exploitation de l'eau à Toulouse. En comparaison, la contribution de Toulouse Métropole, c'est plus de 100 000 euros ; il y a quand même une distorsion. Bien sûr, les deux ne sont pas deux acteurs de même nature mais enfin... la petite contribution de cette société capitaliste est aberrante. Il faut que Veolia prenne à sa charge l'ensemble des impayés que le FSL lui indique ; 15 000 euros de contribution, c'est risible ! Je ne mets pas en cause le principe de ce dispositif FSL. C'est une très bonne chose et c'est bien que la Métropole s'y investisse aujourd'hui, à la suite du transfert de compétence. Mais il faut que Veolia contribue à une autre hauteur. Il faut aussi dynamiser le travail que permet le FSL, travail d'investigation et d'aide à ces familles. Oui, les sociétés capitalistes ont aussi une responsabilité sociale quand elles exploitent un bien comme l'eau. Vous connaissez notre position par rapport à la délégation de service public, mais on peut pas accepter qu'aujourd'hui ce délégataire prenne si peu part à la contribution sociale que tout le monde doit à nos propres concitoyens. Donc, même si cette délibération contribue à améliorer les choses pour nos concitoyens, nous nous abstenons.

Mme TOUCHEFEU

Lors du dernier Conseil de la Métropole, nous avons eu la discussion sur le futur mode de gestion de l'eau et de l'assainissement et, à cette occasion, nous avons posé la question du principe d'une tarification sociale, progressive ou solidaire, afin de pouvoir répondre au mieux à l'accessibilité de l'eau pour l'ensemble de nos concitoyens. À cette proposition, Monsieur TRAUTMANN nous avait opposé une difficulté technique, et nous avait rappelé que le FSL pouvait intervenir en matière d'impayés d'énergie et d'eau particulièrement, et qu'il lui semblait donc plus opportun d'utiliser cet outil FSL. Comme nous

ne sommes pas dogmatiques et que nous savons entendre les propositions, nous avons donc regardé avec un nouvel intérêt les délibérations concernant le FSL. Effectivement, nous avons vu que dans certaines villes, le FSL était utilisé pour répondre à cette question : comment faire en sorte que l'accès à l'eau soit possible pour tout le monde et ne grève pas le budget du ménage à plus de 3 % ? Au passage, je signale que dans la délibération proposée, le montant de la contribution de Veolia au FSL n'est pas mentionné mais, dans le cadre de la discussion à la commission, le montant qui nous a été indiqué était effectivement de 15 934 euros, et calculé sur la base de 0,2049 euro par abonné. Ma première question est quand même de savoir à quoi correspond cette base ? Comment a-t-elle été établie ? Pourquoi 0,2049 par abonné ? La loi de 2010, mise en application à partir du 1^{er} février 2012, indiquait que les fournisseurs d'eau devaient contribuer à 0,5 % de leurs recettes au FSL Eau. Est-ce que nous retombons sur les mêmes chiffres ? Je suis bien incapable de savoir quelle est effectivement la recette de Veolia Eau, n'ayant pas réussi à la retrouver, pour savoir si on arrivait au même chiffre. Ensuite, la question est de savoir ce que permet ce montant demandé à Veolia. À quelles demandes permet-il de répondre ? Et quel est l'objectif politique en matière d'accès à l'eau que nous allons nous fixer, maintenant que Toulouse Métropole assume cette gestion ? Du coup, dans l'hypothèse où nous choisissons un mode de gestion de l'eau en régie, il importe de savoir comment nous intégrons le FSL à l'intérieur de la régie, puisque ce ne sera pas la même contribution. Si au contraire, nous optons pour une délégation de service public, quelles seront les obligations du délégataire par rapport au FSL et avec quels objectifs ? On sait d'ailleurs que les 15 934 euros correspondent à ce que Veolia donne au FSL pour pouvoir faire face à des impayés ; en fait, cela veut dire que Veolia n'exige pas le paiement jusqu'à la hauteur de 15 934 euros et ensuite, c'est le FSL qui verse à Veolia. Rappelons enfin que le FSL vient aussi aider le fournisseur. Donc il nous semble qu'à toutes ces questions, il est temps de trouver des réponses. Il nous faut savoir si la réponse qui nous a été faite la dernière fois était simplement une pirouette pour ne pas répondre sur le tarif solidaire, ou si c'était une vraie proposition à laquelle s'atteler, pour faire en sorte que le FSL réponde aux problématiques d'accès à l'eau et de capacité de paiement de nos concitoyens.

M. MAURICE

Je vais aller dans la continuité des propos de Claude TOUCHEFEU que je partage et répondre à la question qu'elle soulève. Effectivement, on voit bien qu'aujourd'hui ce fonds n'est pas forcément une réponse suffisante et adaptée et qu'il n'engage que très peu le délégataire Veolia en termes financiers alors qu'il devrait, comme l'a dit Monique DURRIEU, être beaucoup plus engagé. Nous, nous réitérons notre souhait que soit mis en place une tarification progressive. L'eau, pour rappel, c'est un élément vital ; ce n'est pas un bien comme les autres ; c'est un bien commun de l'humanité à préserver, mais c'est aussi un élément vital pour chacun d'entre nous. Il serait donc assez normal que les premiers mètres cubes d'eau soient gratuits ou peu chers. La dimension technique que nous renvoie tout le temps Monsieur TRAUTMANN n'est pas une réponse satisfaisante, d'autant que les arguments qu'il avait avancés sont en partie faux, quand il dit par exemple qu'on ne peut obtenir un comptage individuel dans les copropriétés. Il faut habiter en copropriété, ce qui est mon cas, pour savoir qu'on peut tout à fait individualiser les relevés d'eau. Les éléments techniques avancés ne sont absolument pas recevables et je propose la mise en place d'une étude sur une tarification solidaire et progressive de l'eau dans le cadre, justement, du débat plus général sur la gestion de l'eau à l'échelle de notre métropole. C'est le moment ! Nous avons un an pour engager et mener cette étude en interne. Donc je fais formellement cette demande, sans vous obliger à vous prononcer sur la tarification progressive de l'eau.

M. PÉRÉ

Un ajout pour faire référence à la loi BROTTE et au système expérimental qu'elle permet. Commencée en avril 2013 jusqu'en avril 2018, l'expérimentation permet de mettre à contribution l'opérateur, de façon à pouvoir baisser le prix des premiers mètres cubes vitaux pour des foyers en grande difficulté. Si je me trompe pas, les conclusions de cette expérimentation seront tirées l'année prochaine et il semble qu'il serait effectivement intéressant de suivre cette expérimentation, pour anticiper l'éventuelle mise en place d'une régie dans quelque temps.

Mme ESCUDIER

Oui, je vais proposer une première réponse globale et Pierre TRAUTMANN prendra le relais. Madame DURRIEU et Madame TOUCHEFEU posaient la question du calcul : comment est calculée cette participation ? Le calcul de la participation de Veolia est effectivement basé sur un montant qui est égal à 0,2049 multiplié par le nombre d'abonnés. C'est un montant national, qui a été décidé par la fédération professionnelle des entreprises de l'eau. Le montant versé par Veolia, 15 924 euros, correspond à ce mode de calcul. À ce jour, on en est là. Après, vous souligniez le fait que le Département abondait au fonds et que la Métropole le fera également, pour venir en aide aux familles en difficulté. C'est à ce jour le modèle proposé. La convention porte sur la seule année 2017, puisque vous savez que la compétence a été reprise récemment et que nous sommes restés sur les modalités mises en œuvre jusqu'alors par le Département. Sachez qu'à ce jour, nous avons traité 557 dossiers, pour un montant de 56 224 euros. Voilà le montant des aides en ce qui concerne l'eau, correspondant au bilan des trois dernières années précédentes.

M. TRAUTMANN

Comme l'a dit Julie ESCUDIER, le montant est fixé au niveau national, en niveau d'euros par compteur, et Veolia a été sollicité à ce titre. Ensuite, vous avez posé la question : « Qu'est-ce qu'on va faire pour l'avenir ? ». Dans le cadre de la loi Oudin, pour les interventions de coopération extérieure dans les pays que nous souhaitons aider mais aussi dans le cadre du dispositif FSL, il est prévu, tant pour la régie que pour l'éventuelle DSP, 0,5 % pour la loi Oudin et 0,5 % pour le FSL. C'est effectivement prévu. Notons quand même qu'actuellement, Veolia contribue à hauteur de 0,2 euro par compteur, mais seuls les compteurs de Veolia à Toulouse Métropole sont sollicités.

DEL-17-0703 - Adhésion au Comité National de Liaison des acteurs de la Prévention Spécialisée (CNLAPS) et approbation de sa charte

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

DEL-17-0825 - Fonds de Solidarité pour le Logement - Gestion du dispositif "Solidarité Energie" : adoption d'une convention de partenariat avec VEOLIA EAU

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [125 VOIX]*

ABSTENTION [7 VOIX] (MMES CROQUETTE, DURRIEU, TOUCHEFEU, MM. SANCHEZ, LACAZE, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

DEL-17-0826 - Fonds de Solidarité pour le Logement - Gestion du dispositif : adoption d'une convention de partenariat avec la Mutualité Sociale Agricole

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

DEL-17-0833 - Cohésion Sociale : attribution de subventions aux associations (3ème tranche 2017)

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

DEL-17-0834 - Cohésion Sociale - GIP Ressources et Territoires : contribution 2017 de Toulouse Métropole

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

13 Environnement, Développement durable et Energies

M. AUJOLAT présente les points inscrits à l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une demande d'intervention.

La délibération 13.4 propose le versement de subventions aux 11 associations retenues pour leur projet en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable pour l'année 2017, et ce pour un montant de 37 500 euros. Pour la 13.7, je vais donner la parole à Madame SUSSET.

Mme SUSSET

Il s'agit de l'approbation de la charte modifiée, relative aux modalités d'implantation des antennes relais sur le territoire de Toulouse Métropole. En effet, la première version de la charte a été adoptée par le Conseil de la Métropole le 13 avril 2017, sur la base de la loi dite ABEILLE et du groupe de travail réunissant les communes de la Métropole. Cette première version de la charte a permis de donner toute légitimité à Toulouse Métropole pour négocier avec les opérateurs. La deuxième version qui est présentée aujourd'hui constitue le résultat de cette négociation. Vous avez les documents sous les yeux, le projet de charte ainsi que les pièces annexes. Je suis à votre disposition pour des questions.

M. BARÈS-CRESCENCE

Je voulais m'exprimer sur cette délibération, puisqu'on aimerait comprendre justement ce qui vous pousse à revoir le contenu de cette charte, entre le 13 avril et le 3 octobre de cette année, la réglementation n'ayant pas changé. Qu'est-ce qui fait qu'au mois d'avril, les gens autour de la table étaient d'accord pour une version de cette charte et qu'aujourd'hui on recule sur un certain nombre d'éléments ? En particulier, la participation des associations est retirée de cette nouvelle charte et on réserve finalement le beau rôle aux opérateurs, à la collectivité et aux experts, en excluant toute intervention citoyenne, ce qui aurait pu permettre de renforcer la transparence. Et puis, j'ai noté qu'à plusieurs reprises, vous rappelez le rôle de l'agence nationale des fréquences. Mais si cette charte se borne à rappeler le rôle de cette agence nationale, sans insister au contraire sur ce qu'on peut faire localement, autant ne pas faire de charte ! C'est une lapalissade d'y rappeler un contexte national qui en fait existe déjà. Il me semble au contraire qu'il faut être davantage à l'offensive pour répondre aux interrogations légitimes de la population sur l'effet des radiofréquences. Voilà pourquoi nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. MAURICE

À mon tour, je voudrais intervenir sur cette charte, dont effectivement, nous avons voté la première version. Lors de la dernière Commission environnement, nous n'avions pas sous les yeux le détail des modifications apportées, mais il nous avait été dit que c'était des modifications de forme. Or, telle qu'elle nous est présentée aujourd'hui, autant dire que cette charte n'a aucun intérêt. En fait, les modifications dites « de forme » traduisent la prise en compte des exigences des opérateurs, qui visiblement ont été consultés après coup. En annexe figure un tableau bien sympathique, censé reprendre toutes les modifications. J'ai relevé pour ma part quelques oublis, notamment, ce qui est le plus grave et qui concerne les niveaux d'exposition atypiques, à savoir en gros des niveaux d'exposition jugés excessifs au niveau de la loi. A travers cette charte, on leur demandait de proposer des solutions dans un délai de six mois pour modifier les installations existantes. Désormais, il est rajouté que cela sera fait « sous réserve de faisabilité technique ». Autant dire que c'est une manière pour les opérateurs de pouvoir répondre : « On ne peut pas, sur le plan technique, vous proposer d'autre solution donc on maintiendra la situation en l'état ! »

Le deuxième point le plus choquant a été soulevé par Jean-Marc BARÈS, à savoir que le comité de suivi exclut désormais les associations. À quoi sert une charte, à quoi sert un comité de suivi si l'on n'y retrouve que les élus, les services et les opérateurs ? On le sait, la problématique essentielle est la relation entre les citoyens et les opérateurs, et le rôle des élus et de la collectivité est justement de constituer un intermédiaire pour essayer de trouver des solutions. Du coup, ces modifications, soit disant de forme, en réalité enlèvent tout intérêt à cette charte. De fait, les opérateurs ont supprimé le peu d'engagement qui leur était demandé dans cette charte. Et j'ajoute un autre élément. Effectivement, les opérateurs se reposent sur l'agence nationale et refusent d'envoyer les éléments directement aux collectivités. Il faudra donc que nous allions chercher les informations au niveau national ! Donc ils s'exonèrent de toutes responsabilités supplémentaires pour faciliter cette relation et ce n'est pas dans le comité de suivi que se trouve la réponse, puisqu'on y exclut les citoyens et toutes les associations, à part celles représentant les associations nationales. Au vu de ces modifications, nous voterons contre cette délibération et nous pointons la communication creuse qui consiste à afficher une charte qui n'aura aucun impact dans le quotidien.

Mme SUSSET

Je vais répondre aux premières questions de Monsieur BARÈS CRESCENCE. Vous parlez d'intervention citoyenne, vous parlez de l'Agence nationale des fréquences (ANFR) mais vous savez que les

maires n'ont aucun moyen, dès lors qu'il s'agit des antennes relais. C'est l'État qui décide, le maire n'a aucune opposition à faire et n'est sollicité que pour les questions d'urbanisme, lors de la délivrance du permis de construire de l'antenne relais. Ensuite, vous évoquez la charte que vous souhaitez offensive. Nous ne cherchons pas l'offensive contre les opérateurs. Nous n'avons pas à le faire, étant donné que nous ne pouvons rien, c'est l'État ! En revanche, nous faisons tout pour entrer dans la concertation avec les riverains, avec les communes, afin de pouvoir être informés au mieux de ces implantations. Je vous rappelle que quand émerge un projet d'antenne relais, c'est d'abord le maire qui est informé et si vous voulez proposer de la concertation, cela peut être fait au sein de chaque commune. La charte a pour but d'aider les maires de la Métropole à se sentir moins seuls face aux opérateurs ; c'est donc une aide qui leur est apportée car ces dossiers sont souvent techniques et difficiles à lire. C'est aussi la raison pour laquelle nous ouvrons un portail sur le site Internet de Toulouse Métropole. S'agissant des commissions de concertation, je les recommande dans toutes les communes, c'est une forme de concertation que nous exerçons sur la ville de Toulouse depuis 2012, et cela marche très bien.

Ensuite, Monsieur MAURICE parle des modifications de forme par rapport au texte qui a été voté le 13 avril dernier. Effectivement, il y a eu des petites modifications à la marge, mais aucune concession particulière n'a été faite aux opérateurs. Ce n'était pas du tout le but et nous nous sommes vraiment confortés à la loi ABEILLE. Je vous rappelle enfin que tout ce qui a été décidé, tout le travail mené sur cette charte, remonte à 2012. Depuis lors, il y a eu environ une douzaine de réunions avec les maires ou leur représentant. Donc, tout cela s'est fait en concertation avec les maires de Toulouse Métropole et tout le monde était d'accord, notamment en Commission Environnement.

DEL-17-0544 - Transition Energétique - AOEn : Réalisation d'un projet d'autoconsommation photovoltaïque

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

DEL-17-0782 - Parc naturel et agricole de Pin Balma : évolution du périmètre et étude d'aménagement sur le site d'Aufrery

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

DEL-17-0608 - Commune de Blagnac - Programme de valorisation du maraîchage aux Quinze Sols - Réorganisation parcellaire : adoption d'une convention tripartite avec la Commune de Blagnac et le Conseil Départemental de la Haute Garonne

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

DEL-17-0725 - Education à l'environnement et au développement durable : attribution de subventions aux associations

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [131 VOIX]*

NON PARTICIPATION AU VOTE [1 VOIX] (MME CHAUMETTE.)

DEL-17-0944 - Réserve Naturelle Régionale "Confluence Garonne Ariège" : attribution d'une subvention à Nature Midi Pyrénées

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [123 VOIX]*

NON PARTICIPATION AU VOTE [9 VOIX] (MMES CHAUMETTE, BELKACEM GONZALEZ DE CANALES, MAYEUX-BOUCHARD, SUSSET, TOUTUT-PICARD, MM. AUJOULAT, LAGLEIZE, SOLERA, ZONABEND.)

DEL-17-0789 - Surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de Toulouse Métropole - Convention pluriannuelle d'objectifs 2016-2018 conclue avec ATMO Occitanie et la Ville de Toulouse : adoption de l'avenant n° 1

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [130 VOIX]*

NON PARTICIPATION AU VOTE [2 VOIX] (MME TOUTUT-PICARD, M. AUJOULAT.)

DEL-17-0804 - Approbation de la charte modifiée relative aux modalités d'implantation des antennes relais sur le territoire de Toulouse Métropole

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [114 VOIX]*

CONTRE [4 VOIX] (MME BLEUSE, MM. JIMENA, MAURICE, GODEC.)

ABSTENTION [14 VOIX] (MMES HARDY, CROQUETTE, DE COMARMOND, DURRIEU, TOUCHEFEU, VERNIOL, MM. BRIANCON, SANCHEZ, CARREIRAS, LACAZE, COHEN, CUJIVES, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)

DEL-17-0817 - Partenariat avec l'ADEME : adoption d'une convention cadre et d'un contrat d'objectifs Territoire Energie Climat (COTEC)

⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [132 VOIX]*

14 Culture

M. GRASS présente les points inscrits à l'ordre du jour ayant fait l'objet d'une demande d'intervention. Les deux premières délibérations concernent des subventions au titre de la culture ; c'est la deuxième tranche 2017.

La 14.6 porte sur une convention de mise à disposition du Quai des savoirs pour l'événement Futurapolis.

Et la 14.10, c'est tout simplement l'avenant numéro un à une convention de mécénat de compétences conclu avec la société Altran technologies, pour un montant de 495 000 euros.

M. PÉRÉ

Trois points sur la 14.2. Il y a donc six associations culturelles qui recevaient des fonds jusqu'à présent pour 41 500 euros et qui ne recevront rien cette année. Si j'ai bien compris, la stratégie c'est de réaffecter ces fonds à un appel à projets. J'aurais voulu, en premier lieu, vérifier si cette absence de subvention, de l'ordre d'une dizaine de milliers d'euros pour chacune d'entre elles, n'entraîne pas des grandes difficultés pour ces associations actives dans la culture toulousaine.

La deuxième question porte sur un problème de calendrier. Ces appels à projets vont aboutir à une sélection de spectacles. Si j'ai bien compris, quatre spectacles seront ensuite proposés dans les quartiers toulousains et dans des communes métropolitaines pour 2018. Or mon adjointe à la culture m'a fait part de difficultés, puisque les dates qui pourraient être proposées à ces quatre lauréats afin qu'ils interviennent dans les différentes communes de la métropole, sont un peu tardives. En effet, dans la programmation culturelle de 2018, les dates sont déjà fixées. Il y a donc très peu de chance qu'on puisse recevoir les futurs lauréats.

Enfin, une dernière question, outre l'appel à projets pour sélectionner ces quatre lauréats, il me semble qu'en même temps, en novembre, un projet culturel métropolitain sera débattu et adopté, ce qui est très bien. On voudrait juste s'assurer qu'il n'y pas là aussi un problème de calendrier, une collision d'agendas.

M. BARÈS-CRESCENCE

Sur une autre délibération, la 14.6 concernant Futurapolis, la question que je souhaitais poser était : est-ce qu'il était toujours d'opportunité que la Métropole soutienne cette manifestation, puisqu'il me semble qu'elle est de moins en moins culturelle et de plus en plus politique ? On s'éloigne là du cahier des charges initial d'il y a quelques années, où Futurapolis était la rencontre entre le grand public et la culture scientifique. Aujourd'hui, on est plus sur un objet de propagande, avec pour ceux qui ne connaissent pas, des PDG du CAC 40 qui viennent se refaire une virginité en chaperonnant des scientifiques qui viennent présenter leurs réalisations, sous l'œil bienveillant de personnalités politiques de rang national. Donc chaque année, c'est l'occasion de nous dresser le portrait d'un monde idéal, bien sûr ce monde idéal c'est un monde libéral. D'ailleurs, Monsieur MOUDENC, vous êtes un habitué de cette manifestation. Par exemple, l'année dernière, nous avons le candidat MACRON qui est venu en invité d'honneur nous faire un de ses grands meetings de campagne. D'ailleurs, il était indiqué qu'il avait "carte blanche." Il était accompagné d'économistes libéraux, tels que Monsieur LENGLET, que

vous voyez tous les jours sur France 2, et qui est venu traduire la pensée complexe de celui qui n'était pas encore Président. Donc, Futurapolis, qui est organisé par le magazine Le Point, invite des ministres, des personnalités libérales, à défiler chaque année. Je ne vais pas tous les citer parce que ce serait assez fastidieux, mais nous avons eu droit à Monsieur BAYROU, Monsieur FILLON, Madame PÉCRESSE, Madame KOSCIUSKO-MORIZET, il y a eu aussi Monsieur HOLLANDE il y a longtemps, au tout début...

M. MOUDENC

J'y étais, à la Halle aux grains.

M. BARÈS-CRESCENCE

C'était au tout début et ça a bien changé, il faut le dire. Et puis, nous avons eu aussi, exception, Monsieur CORMAND des Verts, mais qui est venu bien entouré, puisqu'il participait seulement à un débat pendant que ses militants étaient à un rassemblement à l'extérieur et scandaient : "Futurapolis, ville de demain dont nous ne voulons pas." Effectivement, les inventions qui y sont présentées peuvent paraître parfois anecdotiques par rapport à l'enjeu de la science, et on a aujourd'hui le monde économique qui prend prétexte des innovations technologiques pour parfois, au lieu d'amender le monde du travail, le rendre pire. On a vu la semaine dernière, chez Lidl, le système "pick by voice", système de transmission de commande par voix synthétique qui est véritablement un enfer pour les salariés qui vivent ça. On aurait pu voir aussi, ça ne détonnerait pas à Futurapolis, le PDG de Free nous parler d'un véritable enchantement dans le travail, c'est leur but. Mais il me semble qu'on s'éloigne là de la manifestation grand public et s'il s'agit uniquement d'une manifestation politique organisée par un média, excusez-moi de vous dire, ça existe déjà ! Par exemple, le journal L'Humanité n'a pas autant de faveurs de notre part, de votre part, puisque nous sommes relégués au Hall 8 du Parc des expositions. Moi, je propose que si Le Point souhaite effectivement organiser de futurs meetings avec des personnalités aussi en vue que le Président MACRON, qu'il ait alors les mêmes conditions d'accueil que tout le monde. Voilà.

M. GRASS

D'abord sur l'intervention de Marc PÉRÉ. Il faut savoir que cet appel à projets a été fait sur des critères très précis. Ce ne sont pas des spectacles, c'est plutôt des interventions culturelles sur plusieurs sites, puisqu'on demandait une intervention sur au moins trois communes de la métropole, ou quartiers, mais surtout trois communes de la métropole minimum, que ça privilégie la découverte, l'émergence et la création. On est donc sur des projets plutôt innovants qui privilégient un rapport de proximité avec les habitants. Ça a été les critères de choix. Effectivement, ça a pu conduire à attribuer à des associations culturelles qui n'étaient peut-être pas représentées auparavant, ça ne veut pas dire que les associations qui proposaient des projets ne peuvent pas continuer à faire des choses, mais elles n'ont pas été retenues. Il ne s'agit pas d'une simple reconduction d'actions antérieures, mais d'un appel à projets plus large qui a fait émerger quatre projets qui ont été retenus à l'unanimité du jury.

Sur les dates, effectivement, il y a peut-être des problèmes sur telle ou telle commune, il faut le voir en détail avec les intervenants. Enfin, sur le sujet évoqué d'un éventuel conflit de priorité avec la présentation de la politique générale culturelle, il n'y a pas de lien. Là c'est vraiment trois, quatre actions ponctuelles, ça n'a strictement aucun lien.

Quant à Futurapolis, d'une part je suis pas sûr que la science ou la technologie soit libérale ou pas libérale, mais ce que je peux dire sur Futurapolis, c'est que c'est aussi, on l'a constaté les deux dernières années, un grand succès populaire. C'est-à-dire que ça attire le grand public sur les thématiques de l'innovation et de la technologie du futur, puisque je rappelle que le thème général du Quai des savoirs c'est aussi construire le futur. On est vraiment au croisement de la diffusion de la culture scientifique. Certes, il y a peut-être les personnalités que vous avez citées, Monsieur BARÈS, qui sont venues, mais il y a aussi des scientifiques et des gens qui apportent de la connaissance, et c'est ça qui est intéressant. En tout cas, ça ouvre des débats sur la technologie et le futur. C'est pas une sorte de rêve, c'est aussi ouvrir des débats que posent évidemment toutes les innovations technologiques.

DEL-17-0923 - Attribution de subvention au titre de la Culture (2ème tranche 2017)

⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]

- DEL-17-0924 - Projets culturels - Appel à projets pour l'année 2017 : attribution de subventions**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*
- DEL-17-0907 - Contrat Territoire Lecture - Dispositif de bourses de création : attribution des bourses au titre de l'année 2017**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*
- DEL-17-0842 - Quai des Savoirs - "EmTech" 2017 : adoption d'une convention de mise à disposition temporaire d'espaces à titre gratuit**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [120 VOIX]NON PARTICIPATION AU VOTE [8 VOIX] (MMES ROUILLON VALDIGUIE, FAURE, MM. BRIANCON, KELLER, DARDELET, MOUDENC, ROUGE DANIEL, SERP.)*
- DEL-17-0848 - Quai des Savoirs - Forum International de la Robotique Agricole 2017 : adoption d'une convention de mise à disposition temporaire d'espaces à titre gratuit**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*
- DEL-17-0862 - Quai des Savoirs et Muséum d'Histoire Naturelle - Futurapolis 2017 : adoption d'une convention de mise à disposition temporaire d'espaces à titre gratuit**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [114 VOIX]*
ABSTENTION [14 VOIX] (MMES BLEUSE, CROQUETTE, SIMON-LABRIC, DURRIEU, MM. SANCHEZ, JIMENA, LEPINEUX, LACAZE, PERE, MAURICE, SANCE, GODEC, BARES-CRESCENCE, FOURMY.)
- DEL-17-0874 - Muséum - Journée festive de clôture de la saison des Jardins du Muséum : adoption d'une convention de partenariat avec la Ville de Toulouse**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*
- DEL-17-0878 - Muséum - Exposition Île de Pâques : adoption d'une convention de partenariat avec l'association "Les Compagnons du devoir et du tour de France"**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*
- DEL-17-0905 - Muséum - Exposition Ours - Convention de partenariat conclue avec le Muséum National d'Histoire Naturelle : adoption de l'avenant n°2 (itinérance)**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*
- DEL-17-0952 - Culture Scientifique, Technique et Industrielle - Projet de la "Piste des Géants Aéro" - Convention de mécénat conclue entre Toulouse Métropole et Altran Technologie : adoption de l'avenant n° 1**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*

15 Voirie

M. MOUDENC

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je mets les délibérations aux voix.

- DEL-17-0402 - Maillage BUN - Commune de Launaguet - Route de Launaguet - Requalification de voiries et modes doux : adoption du bilan de la concertation**
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*

DEL-17-0832 - Commune de Brax - Aménagement de la voie d'accès au nouveau cimetière : approbation des dossiers d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et parcellaire
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*

DEL-17-0783 - Commune de Castelginest - Aménagement du coeur de ville - Secteur du Fort : adoption d'une convention de fonds de concours avec la commune
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*

DEL-17-0723 - Commune de Saint-Orens de Gameville - Aménagement du cœur de ville : adoption d'une convention de fonds de concours avec la commune
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*

16 Eau et Assainissement

M. MOUDENC

Y a t-il des demandes d'intervention ? Je mets la délibération aux voix.

DEL-17-0938 - Station d'épuration de Toulouse Ginestous - Projet de méthanisation des boues et de valorisation énergétique du biogaz : approbation de l'avenant n° 20 au cahier des charges relatif à l'exploitation du service d'assainissement de la Ville de Toulouse et approbation du dossier réglementaire dans le cadre d'une procédure d'autorisation environnementale unique (article L.181-1 et suivants du Code de l'Environnement)
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*

17 Déchets urbains

M. MOUDENC

Y a t-il des demandes d'intervention ? Je mets les délibérations aux voix.

DEL-17-0803 - Traitement et valorisation des déchets verts - Compostière de Daturas : actualisation des tarifs
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*

DEL-17-0808 - Traitement et valorisation - Déchetterie professionnelle Daturas : actualisation des tarifs
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*

DEL-17-0840 - Collecte de déchets en limite de territoire métropolitain : adoption d'une convention avec la Communauté de Communes de Save, Garonne et Coteaux de Cadours
⇒ *LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]*

18 Voeux

M. Daniel ROUGÉ présente le vœu du groupe Métropole d'Avenir, relatif à la création d'un Institut Hospitalo-Universitaire (IHU) sur le campus de l'Oncopole de Toulouse.

Ce projet, susceptible d'être accepté par l'État, concerne la création d'un institut hospitalo-universitaire sur le campus de l'Oncopole. Cet IHU travaillerait sur le vieillissement, la régénération et la prévention de la dépendance. Ce projet est porté par le gérontopôle mais aussi par l'INSERM et par différents chercheurs et groupes de recherche très importants, souhaitant s'agréger autour de ce projet

d'IHU. C'est un hôpital dopé à la recherche et à la valorisation. Ce projet, c'est 50 millions d'euros sur cinq ans, en fonctionnement. Il pourrait se situer sur l'Oncopole, ce qui permettrait de créer une nouvelle filière industrielle biotechnologie et vieillissement, avec, autour de ces domaines du vieillissement, la médecine régénérative mais aussi les biothérapies, les nouvelles technologies, et des sciences économiques avec un effet de levier très important, probablement de 1 à 10 autour de ce projet. L'idée, c'est un soutien de la Métropole, et probablement aussi de la Région Occitanie à ce projet. Cela permettrait au site Langlade d'être au centre d'une nouvelle filière axée sur les thématiques fédératrices du vieillissement, de la régénération et du cancer, en cohérence avec ce qui se fait sur le pôle compétitivité, mais aussi au niveau de l'Établissement Français du Sang. Vous le savez, celui-ci est centré sur la médecine régénérative. L'université Paul Sabatier et ses centres de recherche, ainsi que l'INSERM, soutiennent ce projet. Donc la proposition qui vous est faite, c'est de soutenir la candidature à la création d'un institut hospitalo-universitaire sur le campus de l'Oncopole de Toulouse.

M. COHEN

Les arguments de Monsieur ROUGÉ arrivent à me convaincre. Le vieillissement est un pôle de compétence de très haut niveau dans notre agglomération, dans notre milieu de recherche et dans notre milieu universitaire. Ce travail a aussi été, depuis un certain temps, initié aussi avec Cécile RAMOS et des professeurs comme le professeur VELLAS et d'autres. Ce travail me semble déterminant dans la logique de prévention. L'argument qui est avancé évidemment est convaincant, dans la mesure où il y a des synergies et une capacité à mettre en place des plate-formes de données qui sont extrêmement utiles.

Par contre, j'ai, non pas des réserves, mais deux questions. L'Oncopole est un endroit assez circonscrit en termes de capacité d'accueil. J'ai toujours dit que Monsieur DOUSTE-BLAZY a eu une excellente idée lorsqu'il a décidé d'investir sur le domaine du cancer pour relever un défi. C'est un défi, non seulement en termes de santé, de mortalité, de difficulté, à la fois pour notre pays mais aussi plus largement pour l'humanité. Donc, on a l'occasion, là, de voir ce pôle de compétence rayonner au niveau européen, voire mondial. Il faut préserver de l'espace parce que la dynamique mettra du temps. L'IUC mettra du temps pour arriver d'abord à fusionner les deux logiques, CHU et Claudius Regaud, l'ancien institut du cancer. C'est un pari, c'est un défi qui sera une réussite, donc il faudra des capacités d'accueil pour les pépites, les compétences mondiales qui voudront venir, rentrer dans cette synergie. C'est vrai qu'il avait été question à un moment d'élargir le périmètre de l'Oncopole avec un certain nombre de bâtiments de l'autre côté de la rocade. Une réflexion avait aussi été menée pour une rénovation de l'ancienne zone artisanale qui jouxte, sur laquelle certains hôpitaux ont déjà empiété et créé des compétences hospitalières. Si ces synergies s'agrègent et si toutes ces dynamiques sont acceptées et accueillies, il serait temps que l'Oncopole bénéficie d'une meilleure capacité d'accueil que celle qu'il a aujourd'hui sur l'ancien territoire d'AZF.

M. ROUGÉ

Merci Monsieur COHEN de votre intervention. Juste pour dire qu'il y a le temps et l'espace. Vous avez parlé de l'espace de l'Oncopole, il est assez ouvert encore, puisqu'on a 220 hectares aujourd'hui. Il y a eu une évolution. De 2004 à 2014, on était tourné vers la médication. Aujourd'hui, ce modèle a été bousculé et on est plus ouvert sur l'innovation. Aujourd'hui, on est très orienté vers l'innovation. Avec cette fertilisation croisée oncologie-gérontologie, on aurait un bras de levier très important sur le plan économique qui serait très intéressant. Vous avez parlé des datas, aujourd'hui il y a un très gros projet sur les datas à l'Agence Nationale de la Recherche qui est de fertiliser oncologie et gérontologie. Donc aujourd'hui on a vraiment une impulsion, un bras de levier, et je crois que cette opportunité est très intéressante parce qu'on peut gagner.

DEL-17-1093 - Vœu du Groupe Métropole d'Avenir en faveur de la création d'un Institut Hospitalo-Universitaire (IHU) sur le campus de l'Oncopole de Toulouse
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]

M. Marc PÉRÉ présente le vœu du groupe Métropole citoyenne pour une gestion de l'aéroport Toulouse Blagnac au service du territoire.

Ce vœu est présenté par le groupe Métropole Citoyenne, mais il est le résultat d'une discussion entre présidents de groupes, de façon à converger vers un texte qui puisse être adopté, si possible, à l'unanimité.

Le 17 avril 2015, l'État a vendu 49,99 % de ses parts sur l'aéroport de Toulouse pour 308 millions d'euros. Depuis, nous avons pu constater que la politique de versement des dividendes avait changé totalement. On était sur, en gros, 2 millions d'euros de dividendes versés, par an et sur un bénéfice net de 5 à 6 millions d'euros avant la cession. Là, on a assisté à un versement sous forme de dividendes de la totalité des bénéficiaires pour les exercices budgétaires 2015 et 2016 et un prélèvement de 15M€ sur les réserves financières de l'aéroport Toulouse Blagnac. Ces réserves avaient été accumulées pendant des années, alors que la puissance publique était aux commandes de cet aéroport.

Je rappelle que cet aéroport a été construit sur des fonds publics et qu'il a été géré pendant des années par des acteurs publics, avec beaucoup de succès. Cela remet en question l'idée selon laquelle un aéroport ou une structure de même type ne peut pas être gérée par la puissance publique avec succès. Depuis cette privatisation, qui ne dit pas son nom, la politique de versement des dividendes est donc venue prendre l'intégralité des bénéfices nets de deux exercices consécutifs, plus ce prélèvement des 15 millions d'euros. C'est donc environ 28 millions d'euros qui ont été prélevés de la sphère de l'aéroport pour alimenter des dividendes. Je rappelle que Toulouse Métropole, la Région et le Département ont chacun 5 % des parts, la CCI a 25 % des parts, et l'État a 10 % des parts.

Vous avez reçu un communiqué de presse qui est sorti en septembre et qui détaille notre position et notre colère face à cette politique sur les dividendes. Nous considérons qu'il est dangereux d'avoir une telle politique, pour un outil qui se veut être le poumon économique de notre région en termes de transports. La LGV étant, on le sait, menacée, l'aéroport peut encore constituer pour des années le seul moyen de se déplacer rapidement. Un poumon économique, ça a besoin d'oxygène, et l'oxygène c'est entre autres des fonds de réserve et une politique de versement des dividendes qui prépare l'avenir. Ceci étant dit sur la partie gestion financière, un deuxième sujet nous intéresse. Vous le savez, l'État, dans son processus de vente à l'actionnaire privé, a prévu au moment de la vente de garder 10 % des parts. Il a demandé à l'actionnaire privé de « coter » ces 10 %, c'est à dire d'indiquer combien il les rachèterait éventuellement et il s'est engagé, auprès de l'actionnaire, à les vendre, uniquement, éventuellement trois ans après la vente des 49,9 %. Trois ans après la vente, ça tombe le 18 avril 2018. Donc à partir du 18 avril 2018, l'État, sur la base d'une proposition existante, sera seul décisionnaire pour vendre ou non ces 10 % à l'actionnaire privé chinois. Dans l'intervalle, nous souhaitons envoyer un signal à l'État pour lui demander de ne pas exercer son option de vente. En ce sens, nous avons présenté ce vœu. Vous verrez que notre article 2, concernant la politique des dividendes, a été édulcoré par rapport à ce que vous trouverez dans notre communiqué de presse, mais c'est le prix du compromis. Par contre, l'article 1 dit clairement les choses : « Toulouse Métropole demande à l'Etat de renoncer à exercer son option de vente en avril 2018. » On va nous dire que c'est « un coup d'épée dans l'eau » et que ça ne sert à rien, mais nous sommes là pour faire de la politique et pour envoyer des messages forts. Nous défendons les intérêts de la plaine toulousaine, nous sommes totalement dans notre rôle pour mener ce bras de fer. J'espère que ce vœu sera également adopté par la Région, le Département et la CCI, de façon à ce que 40 % des actionnaires de l'aéroport prennent une position commune, à savoir envoyer un message fort à l'État. Gardons au moins la majorité publique dans cet aéroport !

M. KELLER

Je crois qu'on peut s'associer sans problème aux conclusions de ce vœu tel qu'il a été repris, manifestement avec l'accord de tous les groupes qui composent notre instance. Marc PÉRE a raison, il s'agit de faire en sorte que l'Etat conserve sa part de 10 %. Je voudrais dire que sur ces positions-là, la Région, le Département et la Chambre de commerce sont totalement d'accord depuis le début. Ce n'est pas une nouveauté, merci de le faire rappeler. Le président, tout à l'heure, m'a fait l'amitié de rappeler que je siége dans cette instance depuis un certain nombre d'années. Dès 2007, sous la gouvernance de Monsieur SARKOZY, s'est décidée l'orientation privative d'un certain nombre d'aéroports, dont la constitution de la société anonyme SA ATB. Je m'en étais, à l'époque, inquiété, dans ce qui n'était pas encore la Métropole mais la Communauté d'agglomération. Je dois dire que ça n'avait pas forcément suscité une émotion majoritaire ! Peut-être que certains considéraient que ce n'était simplement qu'un petit intérêt blagnacais ... En 2013, il y a eu un nouveau Président de la République, Monsieur HOLLANDE. Il aurait très bien pu, avec son gouvernement, revenir sur cette décision de privatisation

des organismes de gestion des aéroports mais ça n'a pas été fait. On l'a constaté, je me suis réexprimé ici et nous avons, avec le président, contacté les parties concernées, à commencer par l'agence des participations de l'État pour s'assurer que les participations publiques restent majoritaires. Nous avons également pris contact avec Martin MALVY à la Région, Alain DI CRESCENZO à la Chambre de commerce, et Pierre IZARD au Département. L'objectif était bien évidemment de conserver une majorité publique. Donc sur ce premier point, c'est clair, on est tous d'accord et il faut qu'on le dise haut et fort. Nous voulons que l'État conserve ces 10 %, car il y en a quand même pour 60 millions d'euros si on fait une règle de trois.

Le deuxième item consiste à dire que nous devons être attentifs à ce que la distribution des dividendes préserve les réserves financières permettant le développement de l'aéroport. C'est exactement ce que nous avons fait et ce que nous continuerons à faire. Vous vous êtes trompés, c'est 2 400 000 euros par an, qui ont été distribués comme dividendes, avant même que n'arrive Casil Europe. Il est bien de rappeler que chaque fois qu'il y a prise de dividendes, les collectivités publiques en prennent la moitié. Il est vrai que Casil Europe a voulu prendre un peu plus de dividendes en prélevant sur les réserves et nous sommes intervenus pour qu'ils ne prennent que 15 millions d'euros. C'est donc quand même 7,5 millions qui ont été récupérés.

Voilà néanmoins un pôle de transport qui amène des recettes, je n'en connais pas beaucoup d'autres. Nous serons évidemment très vigilants à ce que la distribution des dividendes ne vienne pas obérer les capacités de développement. Au regard des derniers chiffres, extraits du business plan de l'aéroport de Toulouse Blagnac, nous sommes relativement sereins sur sa capacité à autofinancer ses développements. Toutefois, nous resterons, une fois encore, très vigilants sur la prise de dividendes, à ce que la société chinoise ne prenne pas la totalité des réserves.

M. COHEN

Si je n'intervenais pas, ça voudrait dire que je cautionne la façon dont Bernard KELLER raconte l'histoire autour de l'aéroport. Sa participation est réelle, mais il a quand même oublié que quand le gouvernement FILLON a commencé à mettre sept aéroports dans le périmètre de la privatisation, nous avons très clairement pris position contre. Nous avons ensuite élaboré un contre-projet. Mes propositions sont allées dans le sens d'une capacité de la puissance publique à être majoritaire, en montant un peu les participations des collectivités. A l'époque, on avait quelques ressources, donc on pouvait se permettre d'arriver à 25 % de parts. La Caisse des dépôts pouvait avoir 25 % et un acteur privé qui aurait pu être un pôle de compétences pouvait avoir 25 %. Ça aurait fait 75 % de capacité publique, avec des collectivités territoriales, la Caisse des dépôts et la Chambre de commerce. Là où Bernard KELLER a raison, c'est qu'à mon grand désarroi, le gouvernement HOLLANDE a continué. La seule différence, c'est qu'il n'y avait plus sept aéroports mais deux ou trois, avec Alain JUPPÉ qui s'était opposé à la privatisation de son aéroport depuis le début. Nous nous sommes opposés et nous avons tenu pendant tout le gouvernement Jean-Marc AYRAULT. Ensuite, il y a eu une transformation, en particulier au niveau de la Métropole et l'offensive qui avait commencé plusieurs années auparavant, et contre laquelle on avait réussi à s'opposer, a finalement réussi. Je pense donc avoir joué un rôle important dans le cadre des contre-propositions faites.

M. KELLER

C'est vrai, mais votre action était portée au niveau national. Je m'en étais d'ailleurs ouvert auprès de vous en 2007-2008. Je regrette que cette action n'ait pas eu d'écho au sein de la Communauté d'agglomération du moment et que nos collègues ne soient pas intervenus sur mes graves inquiétudes quant à la privatisation. C'est ce que je voulais dire.

M. GODEC

Nous voterons ce vœu, peut-être avec des arguments différents de Bernard KELLER qui en vient presque à dire que, puisque ce vœu ne dérange pas les gestionnaires de l'aéroport, et en particulier Casil Europe, on peut le voter. Je crois que notre discours peut être un peu différent ! Au contraire, nous aurions souhaité déposer des amendements à ce vœu pour qu'il y ait des éléments supplémentaires, de nature plus consistante. Nous ne le ferons pas parce que ce n'est pas possible dans le cadre du débat, et parce que nous partageons le souhait qu'il y ait un vœu voté à l'unanimité aujourd'hui. Nous savons que si nous déposons nos amendements, étant donné les prises de position de certains et notamment

celles de Bernard KELLER, nous ne parviendrons pas à l'unanimité. Tout de même, on peut s'étonner de l'évolution des positions sur le dossier. Quand il y a quelques années, cet actionnaire était retenu pour reprendre les participations de l'État, on nous expliquait que c'était un atout pour le territoire. Monsieur le Président nous expliquait : « On ne peut pas agir, c'est une décision de l'État, mais tout de même nous allons en faire quelque chose de positif pour le territoire. Ces nouveaux investisseurs vont pouvoir venir contribuer aux investissements sur le territoire métropolitain. » Peut-être évoquiez-vous le Parc des Expositions ou la 3ème ligne de métro ? C'était en 2015. Aujourd'hui, deux ans et demi plus tard, nous sommes en train d'adopter des vœux, des décisions communes, pour nous prémunir des décisions de ce nouveau gestionnaire. Il n'y a eu aucun investissement de fait sur le territoire, ni sur le Parc des expositions, ni sur la troisième ligne de métro. Les discussions sont même difficiles sur la question du raccordement de l'aéroport au projet de troisième ligne de métro. Voilà qui démontre l'inefficacité du discours qui a été produit à ce moment-là. En vérité, on voit que la politique de cession d'actifs, sur ce projet-là, a été néfaste au territoire. Il y a une politique gestionnaire, comptable, de la problématique de l'aéroport, au lieu d'une prise en compte de l'intérêt public. Nous considérons que la décision du gouvernement était mauvaise sur cette cession d'actifs. Le gouvernement actuel annonce une nouvelle vague de cession d'actifs sur d'autres éléments stratégiques, il prend là-aussi de mauvaises décisions. Mais le discours servi à ce moment-là n'a pas tenu la route de l'expérience et du temps, deux ans et demi plus tard. Mais, au-delà de la question de qui possède le capital de la SA ATB, la question c'est celle de la politique menée au niveau de la SA ATB ? Aujourd'hui, il semble y avoir un pacte d'actionnaire, dont nous n'avons toujours pas eu communication, qui lie les 10 % de l'État et l'investisseur privé. Ces actionnaires votent ensemble aujourd'hui. Nous avons de fait perdu la maîtrise publique de cet équipement et les décisions, que ce soit sur le capital, sur l'évolution de l'aéroport, sont prises au détriment de l'intérêt public.

On parle de gestion financière mais il y a d'autres éléments du dossier qui sont quand même extrêmement importants. Il y a des enjeux sur la nuisance sonore, on constate une augmentation extrêmement importante du trafic depuis deux ans au niveau de l'aéroport. Il y a surtout une augmentation de ce trafic sur des horaires plus problématiques. C'est entre 22h et minuit qu'il y a le plus d'augmentation du nombre de rotations. C'est là qu'il y a le plus de problématiques de santé pour les riverains qui habitent sous les couloirs aériens. Là-dessus encore, nous n'arrivons pas à discuter sereinement avec les actionnaires, et avec l'ensemble des gestionnaires. Donc nous voterons ce vœu, effectivement parce qu'il y a des perspectives intéressantes, notamment la demande à l'État de ne pas procéder à la vente des 10 % restants en avril 2018. Nous appuyons cette décision, mais nous souhaitons surtout que la collectivité se positionne plus fortement dans la gestion de la SA ATB et dans sa gestion des intérêts publics du territoire, mais aussi sur cette question des nuisances.

M. LACAZE

Nous voterons ce vœu et nous remercions Marc PÉRÉ et le groupe Métropole Citoyenne de poser cette question de la gestion de l'aéroport et d'alerter l'État, puisque nous allons exiger quelque chose du gouvernement actuel avec un peu de force. Je suis content que l'ensemble des maires se rejoignent là-dessus, avec je l'espère l'ensemble des conseillers métropolitains. Par contre, ce vœu effectivement n'aborde qu'une question, qui n'est pas mineure, celle de la maîtrise publique et de la gestion ensuite des réserves financières. Je vais faire court mais je crois que sur cette question, nous avons aussi à regarder les engagements que nous aurons à tenir vis-à-vis de nos concitoyens, et notamment les habitants de Toulouse et de la première couronne de la métropole. Ça a été dit par Régis GODEC, ce vœu n'en parle pas. D'un point de vue environnemental, cet aéroport ne peut pas être le poumon de notre agglomération. D'où la question, bien sûr, de la nécessité de la LGV, comme la pose beaucoup d'associations qui sont contre le hub qui nous est promis, contre un aéroport qui aurait vocation à n'être qu'en pleine expansion. Je crois que ça nécessite de notre part, au-delà de ce vœu, une alerte. Régis GODEC l'a fait sur la question de l'augmentation des vols, et notamment des vols de nuit avec +25 % de trafic. Nous craignons que l'aéroport modifie ses horaires et considère que les vols de nuit, ce n'est plus entre 22h et 6h mais entre minuit et 6h. Près de 150 000 habitants subissent les nuisances aériennes, sous les couloirs aériens, et nous voudrions avoir le gage que ces horaires ne seront pas modifiés. Je crois que voter totalement ce vœu devrait supposer de soutenir un aéroport maîtrisé, et de soutenir la LGV et les trains régionaux, parce qu'il y a des besoins effectivement de déplacements pour l'agglomération toulousaine. Mais ça suppose aussi un engagement très fort, au-delà de la maîtrise publique sur la non-ag-

gravation des nuisances aériennes que génère cet aéroport, que je ne propose pas de déplacer. On connaît ce dossier et on a vu ce que donnait le dossier de Notre-Dame des Landes, mais on est ici sur un aéroport très urbain, et qui donc nécessite une maîtrise de l'extension de ces vols.

M. BRIAND

Le groupe Métropole d'Avenir va s'associer à ce vœu, dans sa rédaction telle qu'elle découle de la discussion qui a eu lieu, et qui effectivement fixe les objectifs déterminants. Les objectifs déterminants, c'est de demander à l'État de conserver ses parts et de ne pas mettre en œuvre la cession qui est envisagée. Le deuxième, c'est de préserver les conditions de développement de l'aéroport. De ce point de vue-là, je dois dire que, malgré les distributions de dividendes opérées, qui s'inscrivent en partie dans les conditions de cession par l'État de ses parts, le plan de développement de l'aéroport est mis en œuvre. Des investissements importants sont assurés pour développer à la fois les activités internes à l'aéroport, périphériques à ses activités, mais aussi et surtout les conditions d'accueil des usagers de l'aéroport. On sait aujourd'hui, comme Pierre LACAZE l'a rappelé, qu'en l'absence de calendrier arrêté sur la LGV, l'aéroport est un outil déterminant de l'attractivité de notre territoire dans ses liaisons. Je ne vais pas participer à cette guerre pour savoir qui est le responsable de ces évolutions de gestion, le gouvernement SARKOZY, le gouvernement de Jean-Marc AYRAULT, celui de Manuel VALLS ou les suivants. La réalité, c'est que c'est le chantre du patriotisme économique qui a mis en œuvre la procédure de cession des parts de l'État, c'est Monsieur MONTEBOURG, c'est une réalité factuelle. Donc on peut aujourd'hui venir ergoter sur les responsabilités des uns et des autres, il y a une histoire, mais il y a un responsable clair, c'est Monsieur MONTEBOURG. Aujourd'hui, il faut faire avec cette réalité, et essayer de le faire dans les meilleures conditions pour notre territoire.

Enfin, une petite correction s'agissant de l'intervention de Bernard KELLER. Naturellement, s'il y a des ressources, tant mieux. Nous avons déjà eu l'occasion de préciser d'ailleurs, au moment où il y a eu cette distribution de dividendes exceptionnelle de 15 millions, que nous affecterions le produit nous concernant au financement du PDU. En ce qui concerne Toulouse Métropole, sur cette distribution et les 5 %, ce n'est pas 7,5 millions, c'est 750 000 euros seulement qui ont été récupérés par Toulouse Métropole. Je rappelle que les trois collectivités sont à parts égales et que c'est la CCI qui a 25 % des parts. Donc notre fraction est relativement limitée. C'est la CCI qui, elle, perçoit un niveau de dividendes bien supérieur.

M. KELLER

Je n'ai rien dit d'autre.

M. MOUDENC

Très bien. Je rappelle une chose. Aux termes de ce qui a été convenu par le gouvernement d'alors, c'est à partir du mois d'avril prochain que s'ouvre une option sur laquelle le gouvernement peut céder ses 10% à l'actionnaire qu'il a lui-même choisi en décembre 2014. Cette option lui est offerte pour deux fois six mois, jusqu'en avril 2019. Effectivement, je trouve pertinent que notre collectivité se positionne, dès aujourd'hui, à l'unanimité je l'espère. Je veux simplement rappeler, puisque j'ai eu à connaître de ce dossier après mon élection en 2014, qu'avec le président MALVY, le président IZARD, et le président DI CRESCENZO, nous avons toujours pris une position commune sur le fait que l'État devait garder ses 10 %, contrairement à ce qu'il annonçait déjà. Évidemment, j'ai toujours défendu depuis trois ans cette position et donc je voterai ce vœu. De même les successeurs des trois collègues évoqués, actionnaires, ont repris cette position, que ce soit Carole DELGA, Georges MÉRIC ou Philippe ROBARDEY.

M. STRAMARE

Nous voterons ce vœu, puisque nous avons collaboré avec Monsieur PÉRÉ et Monsieur BRIAND à l'amélioration de ce vœu. J'aimerais qu'à l'avenir, on puisse, dans l'élaboration des vœux, travailler de la sorte, pour qu'il y ait une forte majorité pour les approuver.

**DEL-17-1094 - Voeu du Groupe Métropole citoyenne pour une gestion de l'aéroport Toulouse
Blagnac au service de notre territoire
⇒ LA DELIBERATION EST ADOPTEE [128 VOIX]**

La séance est levée à 18h15.